

MAGYAR AFRIKA TÁRSASÁG
AFRICAN-HUNGARIAN UNION



AHU MAGYAR AFRIKA-TUDÁS TÁR
AHU HUNGARIAN AFRICA-KNOWLEDGE DATABASE

MEDITERRÁN TANULMÁNYOK

Eredeti közlés /Original publication:

2010, *Mediterrán Tanulmányok / Etudes su la Region Mediterranennes* (Szeged), 19. kötet / Tome 19, pp. 100 old.

Elektronikus újraközlés/Electronic republication:

AHU MAGYAR AFRIKA-TUDÁS TÁR – 000.002.400

Dátum/Date: 2017. szeptember / September 11.

filename: MEDITERRAN_2010_Vol19

Az elektronikus újraközlést előkészítette

/The electronic republication prepared by:

B. WALLNER, Erika és/and BIERNACZKY, Szilárd

Hivatkozás erre a dokumentumra/Cite this document

Mediterrán Tanulmányok / Etudes su la Region Mediterranennes (Szeged), 19. kötet / Tome 19, *AHU MATT*, 2017, **pp. 1–98. old.**, No. 000.002.400,

<http://afrikatudastar.hu>

Eredeti forrás megtalálható/The original source is available:

Közönyvtárakban / In public libraries

Kulcsszavak/Key words

Magyar Afrika-kutatás, lásd a tartalomjegyzéket a továbbiakban

African studies in Hungary, see the Contents below

AZ ELSŐ MAGYAR, SZABAD FELHASZNÁLÁSÚ, ELEKTRONIKUS, ÁGAZATI SZAKMAI KÖNYV-, TANULMÁNY-, CIKK-DOKUMENTUM- és ADAT-TÁR/THE FIRST HUNGARIAN FREE ELECTRONIC SECTORAL PROFESSIONAL DATABASE FOR BOOKS, STUDIES, COMMUNICATIONS, DOCUMENTS AND INFORMATIONS

* magyar és idegen – angol, francia, német, orosz, spanyol, olasz és szükség szerint más – nyelveken készült publikációk elektronikus könyvtára/
writings in Hungarian and foreign – English, French, German, Russian, Spanish, Italian and other – languages

* az adattárban elhelyezett tartalmak szabad megközelítésűek, de olvasásuk vagy letöltésük regisztrációhoz kötött/the materials in the database are free but access or downloading are subject to registration

* Az Afrikai Magyar Egyesület non-profit civil szervezet, amely az oktatók, kutatók, diákok és érdeklődők számára hozta létre ezt az elektronikus adattári szolgáltatását, amelynek célja kettős, mindenekelőtt sokoldalú és gazdag anyagú ismeretekkel elősegíteni a magyar afrikaisztikai kutatásokat, illetve ismeret-igényt, másrészt feltárni az afrikai témájú hazai publikációs tevékenységet teljes dimenziójában a kezdetektől máig./The African-Hungarian Union is a non-profit organisation that has created this electronic database for lecturers, researchers, students and for those interested. The purpose of this database is twofold; on the one hand, we want to enrich the research of Hungarian Africa studies with versatile and plentiful information, on the other hand, we are planning to discover Hungarian publications with African themes in its entirety from the beginning until the present day.

MEDITERRÁN TANULMÁNYOK – 19. kötet ETUDES SUR LA REGION MEDITERRANENNES
--

TARTALOM

SOMMAIRE

Gizella NÉMETH – Adriano PAPO La Curia romana e gli Angioini d'Ungheria	13
Daha CHERIF BA L'Espagne au Maroc et la question de Tanger: la trajectoire erratique d'une ville portuaire dans les relations internationales (1500–1940)	29
Karin KNEISSL Peace-keeping in Lebanon – UNIFIL: How and until when will the "interim" continue?	67
Abdessamad BELHAJ Les islamistes ont-ils une politique étrangère? Éléments d'une réponse à partir du cas marocain	73
Oliver FRIGGIERI Bruno Rombi's Environmental Poetry	91

MEDITERRÁN TANULMÁNYOK
ÉTUDES SUR LA RÉGION
MÉDITERRANÉENNE



SZEGED 2010



2010 SZEP 24

MEDITERRÁN TANULMÁNYOK

ÉTUDES SUR LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE

XIX.

UNIVERSITÉ DE SZEGED

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE MODERNE ET D'ÉTUDES MÉDITERRANÉENNES

SZEGED

2010

Directeur de publication

László J. Nagy

Comité de rédaction

Beáta Varga, Lajos Kövér, Andrea Kökény, Péter Ákos Ferwagner

Rédaction, publication

Szegedi Tudományegyetem
Újkori Egyetemes Történeti és Mediterrán Tanulmányok Tanszék
H-6722 Szeged, Egyetem u. 2.
Tel./Fax. : (36) (62) 544-805, 544-464
e-mail : jnagy@hist.u-szeged.hu

Metteur en pages

Attila Bató

ISSN : 02388308

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

SOMMAIRE

Gizella NEMETH – Adriano PAPO La Curia romana e gli Angioini d'Ungheria	13
Daha CHERIF BA L'Espagne au Maroc et la question de Tanger : la trajectoire erratique d'une ville portuaire dans les relations internationales (1500-1940)	29
Karin KNEISSL Peace-keeping in Lebanon – UNIFIL: How and until when will the "interim" continue?	67
Abdessamad BELHAJ Les islamistes ont-ils une politique étrangère ? Éléments d'une réponse à partir du cas marocain	73
Oliver FRIGGIERI Bruno Rombi's Environmental Poetry	91

*La Curia romana e gli Angioini d'Ungheria*¹

Gizella NEMETH – Adriano PAPO
Sodalitas adriatico-danubiana
(Duino Aurisina)
Università degli Studi di Udine

Verso la fine del XIII secolo, mentre in Ungheria la dinastia árpádiana si stava avviando verso l'estinzione, nell'Italia meridionale saliva prepotentemente alla ribalta la famiglia degli Angiò. Era stato il papa Clemente IV a offrire nel 1265 il trono di Sicilia al duca di Provenza, Carlo d'Angiò, fratello del re di Francia Luigi IX il Santo, dopo che, morto nel 1250 l'imperatore Federico II, la dinastia degli Hohenstaufen s'era praticamente dissolta. La morte di Federico II e la fine della dinastia degli Hohenstaufen sancirono una volta per tutte il dissolvimento delle velleità universalistiche dell'Impero e l'avvio dell'affermazione della teocrazia papale, che avrebbe siglato il proprio trionfo sotto il pontificato di Bonifacio VIII.

Com'è noto, Carlo d'Angiò eliminò dalla corsa al trono di Sicilia sia il figlio naturale di Federico II, Manfredi, sconfiggendolo nella battaglia di Benevento (1266), sia il figlio del re di Germania, Corradino, battendolo a Tagliacozzo nel 1268. Ottenuta in tal modo la corona di Sicilia, Carlo I d'Angiò, che aspirava alla fondazione d'un grande impero franco orientale, si rivolse all'Ungheria in cerca d'un sicuro alleato, che supportasse le sue mire espansionistiche. A tale scopo, già nell'autunno del 1269 Carlo I mandò l'abate Bernardo di Montecassino in ambasceria al re d'Ungheria Béla IV "ad tractandum, faciendum et complendum ad honorem Dei et Sancte Romane Ecclesie pacta et conventiones amicitie perfecte et valentie, et iuvaminis de uno ad alium, cum Magnifico et Illustri Principe domino Stephano Dei gratia Rege Ungarie [...]"². L'alleanza produsse un doppio matrimonio: la figlia minore di Carlo I, Isabella, sposò il re d'Ungheria Ladislao IV (1272-90), mentre Maria, figlia del re d'Ungheria Stefano V (1270-72), nonché sorella di Ladislao, divenne la moglie del futuro re di Sicilia Carlo II (Wenzel 1874: 24-25). In effetti, questo duplice matrimonio non fruttò a Carlo I l'agognata alleanza militare, ma il diritto di successione al trono magiario, trampolino di lancio per l'insediamento degli Angiò su quello di Bisanzio.

Dopo l'uccisione di Ladislao IV, caduto vittima d'un attentato organizzato dagli stessi cumani che egli aveva aiutato a insediarsi nello stato magiario, la sorella Maria assunse

¹ Lavoro presentato al «V Convegno Scientifico di Cultura e Civiltà Italiana», Szombathely, 24-25 ottobre 2006.

² G. WENZEL (a cura di), *Anjoukori Diplomatiái Emlékek* [Memorie diplomatiche dell'età angioina], voll. I-III, Budapest 1874 [*Monumenta Hungariae Historica. Acta Extera I*], pp. 22-3.

provvisoriamente la reggenza³, prima dell'elezione regia dell'unico erede degli Árpádi, il nipote di Andrea II, figlio della veneziana Tommasina Morosini, che salirà sul trono col nome di Andrea III (1290-1301) e che sarà l'ultimo sovrano della dinastia iniziata con santo Stefano. Papa Niccolò IV prese tempo prima di riconoscere ufficialmente il successore di Ladislao, aspettando alcune settimane, ma invano, un resoconto da parte dell'arcivescovo di Esztergom sulla situazione dinastica ungherese e sui relativi diritti di successione, dato che Ladislao IV non aveva lasciato eredi diretti. All'inizio di settembre decise quindi di nominare nunzio apostolico in Ungheria il vescovo di Gubbio, Benvenuto, sottolineando nella lettera di accreditamento del prelato (9-10 settembre 1290) il particolare atteggiamento di riguardo da sempre avuto dalla Santa Sede verso il Regno d'Ungheria (“[...] a longis tamen retro temporibus circa statum Regni Ungarie prosperum et votivum se cura pervigili et quadam solertia speciali attentam exhibuit, et exhibere non cessat [...]”). Nella lettera accennò altresì, ma in maniera generica e prudente, ai suoi doveri verso lo stato magiaro, ch'era stato funestato, anche dopo la morte dell'ultimo re, da “turbationes et pericula”. Il papa voleva essere puntualmente informato della situazione interna del regno magiaro in modo da poter provvedere in maniera più efficace alla prosperità e alla quiete dei suoi fedeli⁴. Il nunzio avrebbe anche dovuto indagare se il defunto re Ladislao avesse abiurato la fede cattolica⁵.

Tuttavia, il vescovo di Gubbio non lasciò mai l'Italia per l'Ungheria, motivo per cui ben presto gli venne revocato l'incarico di nunzio apostolico, che fu trasferito, all'inizio di gennaio del 1291, al vescovo di Jesi, Giovanni Ugocione⁶. Anche il nuovo legato papale avrebbe dovuto “solerter indagare [...] et inquirere diligenter” se il re Ladislao al momento della morte avesse conservato la fede cristiana⁷.

Nel frattempo s'era fatto avanti anche l'imperatore Rodolfo d'Asburgo, il quale rivendicò alla curia romana il trono magiaro per il figlio Alberto. Ma Niccolò IV respinse la richiesta, ribadendo sia a Rodolfo che al duca Alberto l'appartenenza dell'Ungheria alla Chiesa di Roma (“[...] predictum Regnum ad Romanam Ecclesiam [...] ab antiquo etiam dinoscitur pertinere”)⁸. Dunque, il pontefice rivendicava il possesso del regno magiaro non in base a un diritto costituito, bensì semplicemente per il fatto che esso apparteneva alla Chiesa di Roma “ab antiquo”. Già a suo tempo, infatti, il papa Gregorio VII aveva fatto presente al re d'Ungheria Géza I (1074-77) i diritti di sovranità della Santa Sede sul regno d'Ungheria: “Non autem tibi esse credimus, regnum Hungariae, sicut et alia nobilissima, in propriae libertatis statu debere esse, et nulli regi alterius regni subici, nisi sanctae et

³ V. FRANKOI, *Magyarország egyházi és politikai összeköttetései a Római Szent-székkal* [Contatti religiosi e politici dell'Ungheria con la Santa Sede di Roma], vol. I, Budapest 1901, p. 98.

⁴ GY. FEJER (a cura di), *Codex diplomaticus Hungariae ecclesiasticus ac civilis*, t. VI, vol. I, Budae 1830, pp. 60-2; A. THEINER, *Vetera monumenta historica Hungariam sacram illustrantia maximam partem nondum edita ex tabulariis Vaticanis*, vol. I: 1216-1352, Romae 1859, pp. 366-7; G. WENZEL (a cura di), *Árpádkori új Okmánytár* [Nuovo archivio diplomatico dell'età árpádiana], vol. V, Budapest 1864, pp. 6-9.

⁵ THEINER, *Vetera monumenta historica* cit., p. 369.

⁶ FEJER, *Codex diplomaticus* cit., VI/I, pp. 76-9; THEINER, *Vetera monumenta historica* cit., pp. 370-1; WENZEL, *Árpádkori új Okmánytár* cit., pp. 38-40.

⁷ THEINER, *Vetera monumenta historica* cit., p. 371.

⁸ FEJER, *Codex diplomaticus* cit., VI/I, pp. 84-5; THEINER, *Vetera monumenta historica* cit., p. 372.

universali matri, Romanae ecclesiae, quae subiectos non habet ut servos, sed ut filios suscipit universos"⁹.

Alla fine del 1291 il nuovo nunzio pontificio arrivò in Ungheria, quando ormai Andrea III aveva già consolidato il proprio potere e tutti i prelati magiari si erano arroccati dalla sua parte¹⁰. Andrea aveva anche già risolto il contenzioso riguardante la successione ch'era stato aperto con gli Asburgo, coi quali sottoscrisse invece un vantaggioso trattato di pace a Hainburg, dopo aver invaso l'Austria e assediato per settimane la città di Vienna¹¹. Anzi, nel 1298 Andrea III avrebbe addirittura aiutato il duca Alberto a sconfiggere nella battaglia di Göllheim sul Reno il re di Germania in carica, Adolfo di Nassau, suggellando altresì l'alleanza austroungherese col matrimonio con la figlia del duca d'Asburgo, Agnese¹².

Con la bolla del 31 gennaio 1290 il vescovo di Jesi aveva ricevuto dalla Curia precise istruzioni, in base alle quali avrebbe sì dovuto informare il pontefice dello stato del regno magiario dopo la morte del re Ladislao, ma non avrebbe dovuto invece riconoscere Andrea III legittimo re d'Ungheria:

Cum autem prefatum Regnum ad Romanam ecclesiam ab antiquo etiam pertinere noscatur, et per dictum Regem sub obligatione sua et Regni sui tempore [...] nonnulla premissa et iurata fuisse, que postmodum non servavit: volumus tibi que precipimus, ut ad personarum ecclesiasticarum et secularium Regni prelibati notitiam, quantecumque seu cuiuscumque preminentie, conditionis aut status extiterint, ad illarum maxime, que sibi dicunt ius aliquod competere quomodolibet in Regno prefato, perducere studeas Regnum ipsum ab antiquo etiam ad Romanam ecclesiam pertinere, sibi que fore, prout premititur, obligatum, ut hec illesa et integra eidem ecclesie in posterum conserbentur, et ne quivis illa quomodolibet invadere, occupare vel usurpare presumat, aut in nostrum et eiusdem ecclesie preiudicium et gravamen aliquid attemptare¹³.

Solo gli avversari di Andrea III, tra cui il conte Iván Németújvári, si rimisero alla sentenza del papa prima di giurare fedeltà al nuovo re. I partigiani del re, invece, e tra questi c'erano tutti i prelati, sostennero ovviamente la validità dell'elezione di Andrea III. Iván Németújvári venne perciò scomunicato dall'arcivescovo di Esztergom¹⁴. Sennonché, la morte di Niccolò IV (4 aprile 1292) segnò la conclusione della missione ungherese del vescovo di Jesi, il quale fece quindi ritorno a Roma.

A questo punto si fece avanti il re di Sicilia, Carlo II d'Angiò, deciso a inviare un esercito in Ungheria per far valere i diritti ereditari del figlio Carlo Martello¹⁵; anzi, nel 1294 si presentò con lo stesso figlio a Perugia, dove i cardinali erano riuniti in conclave per

⁹ I. KATONA, *Historia critica regum Hungariae stirpis arpadianae*, t. VI, Budae 1782, p. 1058.

¹⁰ Ivi, pp. 1062-5.

¹¹ Ivi, p. 1067.

¹² B. HOMAN – GY. SZEKFU, *Magyar történet* [Storia d'Ungheria], Budapest 1935, pp. 616-7.

¹³ FEJÉR, *Codex diplomaticus* cit., VI/I, pp. 82-3; THEINER, *Vetera monumenta historica* cit., p. 373.

¹⁴ FRAKNOI, *Magyarország egyházi és politikai összekötetései* cit., p. 101.

¹⁵ WENZEL, *Anjoukori Diplomatai Emlékek* cit., pp. 115-6.

l'elezione del nuovo pontefice, onde sollecitare il riconoscimento del figlio a re d'Ungheria¹⁶.

Il nuovo pontefice, Celestino V, eletto il 14 luglio 1294, nonostante fosse in buoni rapporti col re di Sicilia, che favorì con la donazione di benefici ecclesiastici, non s'ingerì nelle faccende della Corona magiara¹⁷. Com'è noto, Celestino V, non ritenendosi capace di governare la Chiesa, abdicò dopo soli cinque mesi di papato e ritornò nel suo eremo.

Il 24 dicembre 1294 salì invece al soglio di Pietro il filoangioino Benedetto Caetani, un uomo della Curia, autoritario, ambizioso, arrogante, ch'era anche riuscito a inserire la sua famiglia, di più recente patriziato, nei giochi della grande aristocrazia romana, allora dominata dagli Orsini e dai Colonna. Benedetto Caetani assunse il nome di Bonifacio VIII (1294-1303). Sotto il suo pontificato la questione della successione ungherese avrebbe assunto una svolta decisiva.

Gli Angioini di Napoli si adoperarono con tutti i mezzi per convincere il nuovo pontefice a risolvere in loro favore la questione magiara. Gli stessi Carlo II, re di Napoli, e Carlo Martello, erede al trono magiara, furono presenti alla cerimonia d'insediamento del papa e, secondo le cronache, durante il primo pranzo offerto per l'occasione dal nuovo pontefice essi stessi servirono le portate al papa in quanto re di Sicilia e d'Ungheria: tale atto sanciva il riconoscimento ufficiale di Carlo Martello a re d'Ungheria da parte del Papato¹⁸.

Senonchè, almeno in un primo tempo, l'atteggiamento del nuovo pontefice nei confronti della questione magiara non si discostò molto da quello dei suoi predecessori, anche se in effetti Bonifacio VIII riconobbe ufficialmente re d'Ungheria Carlo Martello, come risulta da una sua bolla del 31 maggio 1303: "Carolus [Martellus] habitus est quasi unanimiter, et precipue per Romanam ecclesiam, pro Ungarie rege"¹⁹. Pertanto fu solo una coincidenza se il 12 maggio 1297 proprio il cappellano della regina Maria, Pietro, veniva eletto arcivescovo di Spalato²⁰ e, il 1 maggio 1298, anche vescovo di Sebenico²¹.

A partire dagli anni Trenta del XIII secolo, la sede arcivescovile di Esztergom aveva acquisito una particolare posizione di prestigio nel regno magiara. Con la seconda promulgazione della Bolla d'Oro (1231) l'arcivescovo di Esztergom aveva infatti ricevuto il 'diritto di resistenza'; inoltre egli era stato il primo primate a essere insignito del titolo di governatore [*ispán*] perpetuo della contea di Esztergom. Inoltre, alla fine del secolo era stata proprio la figura dell'arcivescovo Lodomér a rendere più incisive nello stato e nella società la posizione e la funzione della Chiesa magiara, restituendo autorità e potere al sistema degli Ordini dopo l'indebolimento che esso aveva avuto sotto il regno di Ladislao IV. Tuttavia, la morte improvvisa del primate (1298) frenò la crescita di prestigio della diocesi strigoniense; anzi si aprì un lungo periodo di crisi allorché il capo del capitolo di Esztergom, applicando la legge vigente, nominò arcivescovo e primate d'Ungheria proprio

¹⁶ C.J. HEFELE, *Conciliengeschichte*, vol. VI (1205-1409), Freiburg 1890, p. 269.

¹⁷ Ivi, p. 272.

¹⁸ Ivi, p. 284.

¹⁹ Ivi, p. 300; THEINER, *Vetera monumenta historica* cit., p. 398.

²⁰ GY. FEJER (a cura di), *Codex diplomaticus Hungariae ecclesiasticus ac civilis*, t. VI, vol. II, Budae 1830, pp. 60-2.

²¹ Ivi, pp. 154-5; THEINER, *Vetera monumenta historica* cit., pp. 381-2; WENZEL, *Árpádkori új Okmánytár* cit., pp. 187-8.

il vicecancelliere di Andrea III, Gergely Bicskei, il quale si schierò, appena eletto, dalla parte degli Angiò. Gergely Bicskei, figlio di Bodod, discendeva da un ramo del clan Katapán della contea di Komárom; dal 1295 al 1298 era stato preposto di Fehérvár (oggi Székesfehérvár) e vicecancelliere del regno; fu eletto arcivescovo dal capitolo di Esztergom, ma, per motivi che tuttora sono rimasti oscuri, non ricevette la conferma papale. Neppure Andrea III confermò la nomina del nuovo primate e dichiarò Esztergom sede vacante. Tuttavia, il 17 febbraio 1298 Gergely Bicskei compare già nei diplomi regi come 'arcivescovo eletto' ("Datum per manus ven. viti, M. Gregorii, sancte Strigoniensis ecclesie electi, aule nostre vice-cancellarii, dilecti et fidelis nostri, anno domini MCC, nonagesimo octavo, tercio decimo kal. Marcii; regni autem nostri anno octavo"²²). Gergely Bicskei fece anche parte del seguito del re Andrea che si era recato a Vienna alle nozze della figlia di Andrea col figlio del re di Boemia²³. Nella seconda metà del 1298, invece, la sede primaziale di Esztergom appare nei diplomi regi come sede vacante. Nello stesso periodo, il capo del capitolo di Esztergom aveva chiesto al papa la conferma di Gergely Bicskei; il papa rispose con la bolla del 28 gennaio 1299 nominando il Bicskei amministratore *in spiritualibus et temporalibus* e procuratore delle chiese di Esztergom e Alba²⁴:

[...] tu qui in Albensis ecclesie Vesprimiensis diocesis prepositum primo, et subsequenter in archiepiscopum Strigoniensem electus fuisti, idoneus reputaris, utpote vir scientia preditus, generis nobilitate preclarus, potens in consanguineis et amicis, et in agendis expertus, qui divina tibi gratia nostroque presidio assistentibus, prout creditur et speratur, ecclesiam ipsam Strigoniensem defendere poteris, et alias non solum eius Strigoniensis, et aliarum ecclesiarum, sed totius regni utilia efficaciter promovere. Unde attendentes, quod si huiusmodi electionem fratrum de te, quibus aliquise opposuisse noscuntur, prosecutione curreret suo marte ac ordinatio modo procederet, posset diutius perdurare cum ipsarum ecclesiarum damno, ac etiam dicti Regni, propter urgentem necessitatem, et evidentem utilitatem ipsorum prosecutionem eandem duximus suspendendam absque preiudicio partium usque ad beneplacitum dicte sedis; ita quod per suspensionem huiusmodi nichil accrescat partibus vel decrescat: interim autem, ne super dictis electionibus prosecutione suspensa, tam Strigoniensis quam Albensis ecclesie supradicte gubernatore legitimo careant, te ex officio nostro, et apostolice plenitudine potestatis in spiritualibus et temporalibus procuracionem dicte Strigoniensis ecclesie usque ad dicte sedis beneplacitum ordinamus, tibi administrationem tam eius quam dicte Albensis ecclesiarum generalem et liberam in spiritualibus et temporalibus committentes, nec non concedentes autoritatem, contradictores et rebelles per censuram ecclesiasticam, spiritualiter et temporaliter appellatione postposita, compescendi [...]"²⁵.

²² KATONA, *Historia critica* cit., p. 1185.

²³ Ivi, pp. 1185-87.

²⁴ FEJER, *Codex diplomaticus* cit., VI/II, pp. 224-5; THEINER, *Vetera monumenta historica* cit., pp. 382-4.

²⁵ Citiamo da Theiner.

E aggiunse: “ex diversis considerationibus procuratorem Strigoniensis ecclesie usque ad sedis apostolice beneplacitum duximus ordinandum” (la validità giuridica dell’elezione era dunque procrastinata), ordinando al neo procuratore di procedere contro eretici, scismatici e pagani²⁶. In entrambe le bolle, però, il papa non accenna né alla Corona d’Ungheria né al nuovo pretendente Carlo Roberto, ma non ci sono dubbi che tale reticenza aveva lo scopo di favorire gli Angiò.

Il papa vedeva proprio in Gergely Bicskei la persona più adatta per ricoprire l’ufficio di arcivescovo, anche se eletto, dell’importante sede primaziale; quindi, non soltanto lo nominò suo rappresentante in Ungheria, ma gli conferì – come detto – anche il potere eccezionale di organizzare l’inquisizione contro gli eretici, i settari e i pagani, con l’aiuto dell’ordine dei Domenicani. Gergely Bicskei era dunque autorizzato a punire coloro i quali nuocessero alla pace del paese e si sollevassero contro la Santa Sede. Poteva inoltre convocare i prelati, gli ecclesiastici e i laici della sua arcidiocesi. Non si capisce però perché il papa non abbia confermato Bicskei nella sua nuova carica, anche perché era certo che l’arcivescovo eletto aveva ormai aderito alla fazione filoangioina, e non c’erano dubbi che egli avrebbe usato tutto il suo potere per favorire gli Angiò, anche se il papa ancora non si sbilanciava apertamente verso la casata napoletana.

Gergely Bicskei si schierò infatti apertamente contro il proprio sovrano, Andrea III, recriminando i soprusi che costui perpetrava contro la sua diocesi²⁷. Forte della sua nomina di legato papale, convocò i vescovi ungheresi al sinodo di Veszprém. I vescovi rifiutarono di parteciparvi in quanto che non ufficialmente al corrente della nomina di Gergely Bicskei; anzi pretesero di controllarne l’operato. Pertanto lo invitarono a presentarsi alla Dieta di Rákos, cui egli non aveva il diritto di partecipare d’ufficio in quanto vescovo non confermato. Per contro, Bicskei li minacciò di scomunica. Il re e la Dieta si rivolsero quindi alla Santa Sede con una *appellatio*, redatta il 7 luglio 1299 dal vescovo di Várad, Imre, in nome dei prelati e dei baroni, offrendosi alla sua protezione²⁸.

Pertanto Gergely Bicskei si isolò nei confronti degli altri prelati ritirandosi in uno dei castelli dei conti di Némétújvár (oggi Güssing, in Austria), dove si apprestò a organizzare e dirigere il trasferimento in Ungheria di Carlo Roberto d’Angiò, che voleva prendere sotto la propria protezione. Non attuò però le minacce che aveva rivolto ai prelati magiari. L’11 gennaio 1300 mandò quindi un suo ambasciatore (il comes György Šubić) dalla Dalmazia a Napoli²⁹; agli inizi di marzo l’ambasciatore si trasferì a Roma con un salvacondotto dato a Napoli il 5 marzo 1300³⁰. La sua missione, pur contrastata dai partigiani del re Andrea III, ebbe infine successo.

Il re di Napoli, Carlo II, chiese grossi prestiti per finanziare il viaggio del nipote in Ungheria, e, per favorire la posizione del nipote nel regno magiaro e cattivarsi i magnati croati, regalò a György Šubić alcuni cavalli e promise a Pál Šubić, bano croato, l’elargizione d’una somma di 100 marchi d’oro annui. Sappiamo da una lettera del 10 febbraio 1300 di Carlo II che Carlo Roberto aveva preso la decisione di partire per

²⁶ THEINER, *Vetera monumenta historica* cit., pp. 384-5.

²⁷ FRAKNOI, *Magyarország egyházi és politikai összeköttetései* cit., p. 105.

²⁸ FEJER, *Codex diplomaticus* cit., VI/I, pp. 201-7.

²⁹ WENZEL, *Anjoukori Diplomatiái Emlékek* cit., p. 142.

³⁰ Cfr. *ivi*, p. 143.

l'Ungheria proprio su consiglio di alcuni magnati ungheresi, tra cui i Kőszegi, i Frangepán e i Csák, oltreché dello stesso arcivescovo eletto di Esztergom, Gergely Bicskei.

Il 18 maggio 1300 il re di Sicilia Carlo II decise infine di far partire il nipote Carlo Roberto per la Dalmazia. Seguiamo in alcuni dettagli i preparativi dell'importante viaggio. Il re aiutò il nipote con 300 once d'oro e gli mise a disposizione due galee e un galeone armati per il traghetto dalla Puglia alla Dalmazia³¹. Carlo Roberto si apprestava a partire con 150 cavalli, 200 salme di frumento e 400 salme di orzo "ad usum hospitii ac biscotto necessario pro panatica"³². I banchieri Bardi di Firenze finanziarono l'impresa con un prestito di 1300 once d'oro³³. Essendo Carlo Roberto sprovvisto di abiti di seta ("non habere destrarium, nec curserium, aut robam de seta pro persona sua"), il re ordinò al tesoriere Giovanni di provvedere alla confezione di quattro abiti di seta al costo di 15 once d'oro³⁴. Per le spese d'alloggio Carlo II concesse al nipote 100 once d'oro³⁵. Il 28 luglio vennero spedite in Dalmazia 1000 salme e 300 misure di frumento³⁶; altre 1000 misure di frumento vennero procurate in Puglia il 4 settembre per i partigiani degli Angiò che si trovavano in Dalmazia³⁷. Il 19 gennaio 1301 Carlo II spedirà alcune misure di frumento anche al bano di Croazia, Pál Šubić³⁸, mentre altre 600 salme di frumento e 40 di orzo saranno spedite a Carlo Roberto l'8 dicembre 1301³⁹.

Il 17 luglio 1300 Carlo Roberto si trovava ancora in Puglia col comes György Šubić⁴⁰. Arrivò a Spalato i primi di agosto, sprovvisto però della bolla papale che lo avrebbe legittimato re d'Ungheria; non era accompagnato neppure dal nunzio apostolico. In questo periodo a Roma si stava celebrando il Giubileo, cui partecipavano pure dei rappresentanti di Andrea III (il vescovo di Csanád, Antal, il vescovo di Veszprém, Benedek), i quali erano stati accolti dal papa con sufficiente benevolenza. I loro resoconti apparentemente favorevoli al re Andrea incoraggiarono il sovrano in carica a rivolgersi direttamente e per la prima volta alla Santa Sede per chiedere che venisse nominato primate d'Ungheria, al posto di Gergely Bicskei, il vescovo di Csanád, Antal. Il re d'Ungheria mandò a Roma Pietro Bonzano, originario di Treviso, il quale doveva presentare al papa questa sua istanza⁴¹.

Il 25 ottobre 1300 il Bonzano, quasi certo del successo della sua missione – sembra che i cardinali fossero contrari all'impresa di Carlo Roberto in Ungheria e chiedessero essi stessi la destituzione di Gergely Bicskei –, scrisse da Roma al re d'Ungheria: "Spero, quod cito a domino papa negocium vestrum et domini episcopi feliciter expeditur"⁴². In una

³¹ Cfr. *ivi*, pp. 148-9.

³² *Ivi*, p. 150.

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ivi*, pp. 151-2.

³⁵ Cfr., *ivi*, p. 152.

³⁶ Cfr. *ivi*, p. 156.

³⁷ Cfr. *ivi*, p. 157.

³⁸ Cfr. *ivi*, p. 161.

³⁹ Cfr. *ivi*, p. 164.

⁴⁰ Cfr. *ivi*, p. 155.

⁴¹ A proposito dell'appoggio del re Andrea al vescovo di Csanád, il Bonzano ne informa Michele Morosini di Zara in una lettera datata Venezia, 18 settembre 1300: "[il re Andrea, n.d.a.] mittit pecuniam ad curiam archiepiscopatus Strigoniensis pro domino fratre Antonio" [WENZEL, *Árpádkori új Okmánytár* cit., pp. 260-1].

⁴² *Ivi*, pp. 262-3.

terza lettera senza data scritta da Roma a Venezia a due patrizi veneziani, l'ambasciatore del re d'Ungheria si scusava per l'insuccesso della sua missione romana: "negocium dicti domini fratris Antonii non est expeditum"⁴³.

Andrea III morì il 15 gennaio 1301 e con lui si estinse la dinastia árpádiana.

A questo punto i partigiani di Carlo Roberto accelerarono i tempi per l'elezione dell'angioino. Il tredicenne Carlo Roberto era stato informato della morte di Andrea III mentre si trovava ancora a Zagabria; fu quindi portato a Esztergom dove venne incoronato con una corona occasionale dallo stesso Bicskei nei primi mesi del 1301 (senz'altro prima del 13 maggio). L'incoronazione non avvenne nella Basilica di Fehérvár com'era consuetudine, né, come detto, avvenne con la tradizionale corona di Santo Stefano: l'autentica corona ungherese servì invece per incoronare a Fehérvár Venceslao Přemysl, figlio del re di Boemia, Venceslao II. Venceslao II era figlio di Cunegonda, una nipote di Béla IV, che fu re d'Ungheria dal 1235 al 1270; già nel 1290, alla morte di Ladislao IV il Cumano, aveva avanzato le sue pretese al trono di Santo Stefano; suo figlio Venceslao era anche stato promesso sposo della figlia di Andrea III, Elisabetta, ed era appoggiato da due dei più potenti magnati d'Ungheria, Máté Csák e Iván Kőszegi. Il principe boemo, eletto re a Buda nell'attuale chiesa di Mattia e consacrato re dall'arcivescovo di Kalocsa, János (Gyimesi ?) Hont-Pázmány il 27 agosto dello stesso anno, assunse il nome molto popolare di Ladislao⁴⁴. Allorché Iván Kőszegi occupò la fortezza di Esztergom, Carlo Roberto insieme con Gergely Bicskei scappò a Pétervárad e si rifugiò nel monastero dei Cistercensi di Bélakút, il cui abate era il futuro vescovo di Nyitra, János, che forse aveva già conosciuto Carlo Roberto a Napoli.

Per contrastare l'elezione del figlio del re di Boemia, il papa mandò in Ungheria il cardinale Niccolò Boccasini di Treviso, che in breve tempo da generale dell'Ordine domenicano era diventato vescovo di Ostia e di Velletri e quindi cardinale. Il Boccasini arrivò a Buda verso l'inizio del mese di settembre dopo aver attraversato l'Austria ed esser transitato per Pozsony (Bratislava), Győr ed Esztergom. Arrivò a Buda dopo ch'era già avvenuta l'elezione di Venceslao, che i prelati magiari avevano celebrato con una certa sollecitudine perché il nunzio, al suo arrivo, fosse messo di fronte al fatto compiuto. Nel frattempo, il re di Germania, Alberto I, e suo figlio, Rodolfo III, duca d'Austria e di Stiria, erano scesi in campo contro il re di Boemia alleandosi con Carlo Roberto, che allora era impegnato nell'assedio di Buda, di cui s'è già detto.

Pur manifestando la sua propensione per l'angioino, Bonifacio VIII era rimasto apparentemente neutrale per quanto riguardava le questioni dinastiche ungheresi; nella bolla del 13 maggio 1301 contenente le direttive per il Boccasini aveva infatti definito il suo legato "angelo della pace" in missione per "la gloria di Dio, onore della Santa Sede"; il compito del nunzio era quello di sostenere la validità delle leggi ecclesiastiche, affermare la libertà della Chiesa, aiutare i poveri ecc. nel Regno d'Ungheria, ma anche in Polonia, Dalmazia, Croazia, Serbia, Lodomeria, Galizia e Cumania "ut in eis evellas et destruas, dissipas et disperdas, edificas, plantas et statuas in nomine domini, sicut videri expedire, de fratrum nostrorum consilio tamquam pacis angelum destinamus [...] necnon [...] ut agas et

⁴³ Ivi, pp. 263-4.

⁴⁴ V. FRAKNOI, *Wenczel király megválasztása 1301-ben*, in «Századok» (Budapest), XLVIII, n. 2, 1914, pp. 81-8.

tractes, que ad cultum dei et predicte sedis honorem, observantiam ecclesiastice sanctionis, reintegrationem ecclesiastice libertatis, robur prospei status Regni et Proventiarum predictorum, honestatis cultum, reformationem pacis, relevationem paupertatis, ac animarum salutem et tranquillitatem corporum pertinebunt"⁴⁵. Non accennò invece né alle questioni dinastiche ungheresi, né ai diritti di sovranità della Santa Sede sul regno magiaro.

Senonché, l'incoronazione di Venceslao aveva ostacolato i progetti di Bonifacio VIII; ciò traspare dalle sue lettere indirizzate al Boccasini il 17 ottobre 1301, nelle quali il pontefice si esprime nei confronti del suo primato come forse mai in maniera così pregnante e precisa. Un passo molto significativo di una di queste lettere è il seguente: "Romanus pontifex super leges et regna constitutus a Deo, in ecclesia militanti summus existit et super omnes mortales optinens principatum, sedensque in solio iudicii, cum tranquillitate indicat et suo intuitu dissipat omne malum"⁴⁶. Per quanto riguarda l'Ungheria, il papa spiegò che intendeva seguire la politica dei suoi predecessori, che si erano sempre molto interessati del regno magiaro, di cui anche lui desiderava risolvere le questioni in sospenso tramite la mediazione del nunzio. Tuttavia, recriminò sul fatto che né lui né i suoi rappresentanti erano stati interpellati prima dell'elezione di Venceslao al trono magiaro, elezione che considerava poco chiara dal punto di vista della legittimità, dato che a suo tempo il re santo Stefano aveva offerto il suo regno a Roma ("[...] Ungarie Regnum sacrosancte Romane ecclesie a beato Stephano, primo rege Ungarie christiano, cum omni iure ac potestate et devote oblatum fuit et traditum reverenter [...]")⁴⁷. Il pontefice esternò il suo rammarico quando seppe, dopo la partenza del Boccasini, che l'arcivescovo di Kalocsa aveva illegittimamente incoronato il figlio del re di Boemia Venceslao senza aspettare l'arrivo ormai imminente del nunzio papale ("in tantam prorupit audaciam et temeritatis excessum, quin potius ad tantam divenit insaniam, quod dilectum filium Wladislaum [...] in Regem eiusdem Regni Ungarie de facto, cum de iure non posset, coronarer presumpsit, ingressum tuum in ipsum Regnum nequaquam expectans"). Il pontefice non riconosceva all'arcivescovo di Kalocsa il diritto d'incoronazione, che spettava invece al primate di Esztergom⁴⁸. Pertanto ingiunse all'arcivescovo di Kalocsa che gli delucidasse la situazione entro il termine perentorio di quattro mesi, pena la sua destituzione.

Lo stesso 17 ottobre 1301 Bonifacio VIII rimproverò per lettera anche Venceslao padre, perché in una situazione di dubbia legittimità qual era stata l'elezione del figlio non s'era rivolto alla Santa Sede. Ciò avrebbe evitato lo scoppio della grave crisi politica e istituzionale che aveva colpito l'Ungheria:

Miramur siquidem et turbamur, quod Serenitas tua substinuit et prestavit assensum, quod dilectus filius Wladislaus natus tuus in Regem Ungarie sit assumptus, et a Colocensi Archiepiscopo et nonnullis suis complicitibus passus eum fueris coronari. Utinam discussisses, ex quo capite, ex quo iure, qua successione, quo titulo prefatus natus tuus ad ipsius Regni regimen sit assumptus, et quomodo coronam ab eo recipere debuit, qui auctoritatem Reges Ungarie coronandi non habebat de consuetudine vel iure, nec debuit

⁴⁵ THEINER, *Vetera monumenta historica* cit., pp. 385-6.

⁴⁶ *Ivi*, p. 388.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*

apostolica sedes mater omnium et magistra contempni, quin saltem in dubiis et maioribus causis ad ipsam fuerit recursus habendus, sine cuius etiam auctoritate sancte memorie Stephanus Rex Ungarie, divina revelatione premonitus, noluit se ad ipsius Regni solium sublimari; sed tamquam Aaron vocatus a deo, ab ipsa sede accepit humiliter coronam et Regnum.

Dunque, il papa contestava all'arcivescovo di Kalocsa soprattutto l'irregolarità dell'incoronazione di Venceslao, avvenuta a Fehérvár il 27 agosto 1301, in quanto non celebrata dall'arcivescovo di Esztergom come secondo consuetudine. In effetti, si dichiarava disponibile a rispettare e riconoscere i diritti legittimi che riguardavano il re di Boemia e suo figlio in Ungheria, e che non era sua intenzione cancellarli ("Ceterum si qua iura tibi vel memorato nato tuo competerant in Regno Ungarie sepedicto, aliisque Provinciis, eaque prosecuti fueritis coram nobis, illa disponimus illibata servare, nec minuire, sed augere")⁴⁹. Questa era la prima volta che il papa scriveva una lettera a un re d'Ungheria già incoronato in cui richiedeva una giustificazione della legittimità del suo diritto al trono.

Dopo l'apparente ritiro di Venceslao, il Boccasini cominciò a progettare l'incoronazione di Carlo Roberto; i prelati ungheresi si dichiararono d'accordo sull'elezione dell'angioino, purché fosse stato rimosso dalla sua sede l'inviso Bicskei. Il Boccasini, di natura accomodante, sarebbe stato disponibile a farlo, ma Bonifacio VIII, di carattere fermo e risoluto, intimò al suo legato che non doveva ingerirsi nelle questioni ecclesiastiche della sede primaziale ungherese; anzi pretese che fossero ripresi e giudicati a Roma coloro i quali si opponevano ai suoi ordini: il papa non aveva alcuna intenzione di scendere a compromessi e trattare coi prelati magiari sulla pelle del Bicskei. Niccolò Boccasini convocò perciò per il 25 ottobre 1301 un sinodo dei vescovi perché si occupasse della situazione ungherese⁵⁰. I partigiani di Venceslao intuirono che questo sinodo avrebbe preso delle decisioni a loro sfavorevoli, nonostante l'atteggiamento più equilibrato del nunzio apostolico. La conferma dell'elezione di Carlo Roberto era ormai quasi scontata. Nel frattempo, essendo deceduto l'arcivescovo di Kalocsa, János, il legato pontificio capì che la situazione ungherese si sarebbe sbloccata soltanto con l'insediamento nelle due sedi arcivescovili magiare delle persone più idonee e competenti.

Il 25 ottobre 1301 i vescovi ungheresi di Győr, Csanád, Zagabria, Várad e Bosnia, l'abate di Pannonhalma, il preposto di Kalocsa, il capo del capitolo di Szepes si riunirono in concilio a Buda⁵¹; tuttavia, ci è nota una sola delibera approvata dal sinodo, che con l'elezione del primate nulla aveva a che fare: l'obbligo di restituzione delle proprietà ecclesiastiche ch'erano state occupate abusivamente.

⁴⁹ Ivi, pp. 387-8.

⁵⁰ F. KNAUZ, *Monumenta Ecclesiae Strigoniensis*, vol. II, Strigonii 1882, p. 498.

⁵¹ GY. FEJER (a cura di), *Codex diplomaticus Hungariae ecclesiasticus ac civilis*, t. VIII, vol. I, Budae 1832, p. 25.

Bonifacio VIII si dichiarò soddisfatto dei risultati del concilio; per quanto riguardava il Bicskei, invece, si riservò ogni decisione. Gergely Bicskei non veniva né licenziato, né confermato, ma conservava il titolo di amministratore dell'arcivescovado di Esztergom. Anche il Boccasini rimase neutrale: non prese provvedimenti contro il Bicskei, né si oppose alle richieste dei prelati filovencesiani⁵². Attese però eventuali suggerimenti da parte degli stessi prelati per quanto riguardava le sedi vacanti di Esztergom e Kalocsa⁵³.

Il 20 febbraio 1302 il nunzio convocò un secondo sinodo onde risolvere il problema della vacanza delle due sedi arcivescovili. Si recò quindi a Pozsony, accompagnato dai vescovi di Pécs e Csanád, dall'abate di Pannonhalma, dal vescovo di Nyitra e dal preposto di Esztergom, che era il nipote del defunto arcivescovo Lodomér⁵⁴, per incontrarsi col re di Boemia, che doveva convincere all'obbedienza alla Santa Sede. Da Pozsony fece sapere al papa che non era noto il candidato per la sede primaziale, mentre, per quanto riguardava Kalocsa, veniva proposto, su consiglio dei partigiani di Venceslao, il preposto di Transilvania, István, che era stato l'ultimo vicecancelliere di Andrea III⁵⁵.

Il nunzio continuò le trattative col re di Boemia tramite i suoi ambasciatori, finché, nella primavera del 1302, comunicò a Roma che non c'erano più margini né speranze per una trattativa.

Il Boccasini rientrò a Roma alla metà di giugno del 1302, probabilmente richiamato dallo stesso papa, perché aveva ormai concluso il suo mandato. Carlo Roberto, invece, i cui partigiani erano saliti di numero durante la nunziatura del Boccasini, intuì che era giunto il momento propizio per attaccare Buda e cacciare il rivale Venceslao. L'angioino si presentò pertanto sotto le mura di Buda nella prima metà di settembre con un grosso esercito di ungheresi; come ci racconta Ottocaro di Stiria, erano al suo seguito anche i due arcivescovi di Kalocsa e di Esztergom, i vescovi di Zagabria, di Pécs e Bosnia, Dozsá Debrececi, i figli di Jakab Cseszneki, Loránt Rátóti e il figlio di Márk Csák, István; possiamo dare per certo che partecipò all'assedio di Buda anche Ugrin Újalki, il sostenitore principale dell'angioino. Inutili furono però i tentativi per espugnare la fortezza. Gli assediati non obbedirono all'intimazione di Carlo Roberto di consegnargli Venceslao, perché eletto re senza il consenso papale; anzi, risposero di non volerne sapere del 'figlio del re italiano'. Allora gli angioini occuparono le colline di Buda saccheggiandone le vigne⁵⁶, che costituivano una risorsa economica molto importante per la città. I budensi scesero quindi in piazza con una fiaccolata a manifestare contro il pontefice e i prelati ungheresi che stavano dalla sua parte. Nel frattempo era arrivata la notizia che stava sopraggiungendo con un numeroso esercito Iván Németújvári in aiuto a Venceslao e agli assediati. Carlo Roberto si ritirò quindi verso Fehérvár, marciando lungo il Danubio con la speranza di poter allargare le file del suo esercito⁵⁷.

⁵² Cfr. la Bolla papale del 1 maggio 1302, in Archivio Vaticano, Regesta, vol. 50, n. 27.

⁵³ KNAUZ, *Monumenta Ecclesiae Strigoniensis* cit., p. 503.

⁵⁴ Ivi, p. 451.

⁵⁵ Ivi, pp. 503 e 509.

⁵⁶ I. KATONA, *Historia critica regum Hungariae stirpis mixtae*, t. I, Budae 1788, p. 33.

⁵⁷ H. PEZ, *Scriptores Rerum Austriacarum, veteres ac genuini*, vol. III, Lipsiae 1721, p. 694.

Nel frattempo, il 10 giugno 1302, il re di Boemia aveva fatto pervenire al papa, tramite il canonico praghese Ulrico Padeniz, una lettera con cui implorava la grazia per il figlio, che, a suo parere, era stato eletto regolarmente oltreché unanimamente, e ne sollecitava l'assegnazione del trono. Il pontefice rispose prontamente al sovrano boemo (12 giugno) facendo presente la drammatica situazione dell'Ungheria in preda a cumani, tatarsi, scismatici e pagani, e negando al figlio di Venceslao la protezione apostolica "pro negotio in regno Ungarie"; anzi, gli proibì addirittura l'uso del titolo di re di Polonia⁵⁸:

Ne igitur in te tante temeritatis audaciam, in tue salutis dispendium, prefate sedis incuriam et plurimorum scandalum absque dubitatione presumptam, dissimulare quodammodo videamur, Magnificientie tue per apostolica scripta sub spiritualibus et temporalibus penis, quas, si contrarium feceris, tibi volumus inferre, districtius prohibemus, ne te ulterius Regem Polonie nomines, sigillum Regium sub intitulatione Polonie Regni assumas vel utaris assumpto, neque privilegia, immunitates, feuda, donationes, bona et iura quecumque in ipsa Polonia, vel aliqua eius parte concedas, aut tamquam Rex Polonie quicquam agas. Nos enim tibi paratos offerimus ad manutenendum et conservandum iura, si qua in ipsa Polonia ostenderis tibi competere legitime coram nobis. [...] Non, ut sperabamus, quietis et pacis effectum, per viam compositionis vel concordie amicabile habuerant.

Anche la regina Maria confermò la validità dei suoi diritti al trono magiaro, che lei aveva trasmesso al nipote Carlo Roberto dopo la morte del legittimo erede, Carlo Martello, e fece presente che una parte considerevole del paese si era già sottomessa all'angioino, il quale poteva perciò ritenersi legittimamente incoronato. A questo punto (12 giugno 1302) il papa ordinò al Boccasini di convocare a Roma le parti, che dovevano presentarsi entro sei mesi al suo cospetto⁵⁹.

In questo periodo si era anche riacutizzato il conflitto tra il re di Francia, Filippo il Bello, e lo stesso papa Bonifacio VIII, il quale non intendeva affatto rinunciare al suo primato *in temporalibus*. Il pontefice revocò tutti i privilegi concessi al re di Francia e ai suoi predecessori e indirizzò allo stesso Filippo la bolla *Ausculda fili* (5 dicembre 1301), in cui sosteneva la tesi secondo cui Dio aveva dato le chiavi del cielo a san Pietro e quindi al papa suo vicario, al quale competeva quindi il giudizio sia sui vivi che sui morti. Il re di Francia fece bruciare la bolla. Il 18 novembre 1302 Bonifacio VIII emanò un'altra bolla, la *Unam Sanctam*, sul potere del papa, accennando al dominio delle due spade, quella dei preti e quella del re e dei suoi soldati, da usarsi esclusivamente sotto la direzione del pontefice. Il 12 marzo 1303 il Consiglio del re di Francia chiese la deposizione del papa⁶⁰.

Ritorniamo all'affare dinastico ungherese. Passati i sei mesi stabiliti, le parti convocate comparvero al cospetto del pontefice. Si presentarono alla corte papale alcuni prelati ungheresi, capeggiati dall'arcivescovo di Kalocsa: i vescovi di Veszprém, Zagabria e Győr, i preposti di Esztergom, Vác e Vasvár, l'arciprete di Transilvania; l'arcivescovo di Kalocsa

⁵⁸ THEINER, *Vetera monumenta historica* cit., pp. 392-3.

⁵⁹ Ivi, pp. 393-4.

⁶⁰ HEFELE, *Conciliengeschichte* cit., p. 318.

si trovava alla corte papale già dal 20 febbraio⁶¹, quello di Veszprém dall'8 marzo. Arrivarono da Napoli anche i rappresentanti della regina Maria e di Carlo Roberto (non si conoscono i loro nomi), invitati per dimostrare i loro diritti al trono magiaro⁶².

Il re di Boemia, Venceslao, si fece rappresentare dal già menzionato Ulrich Padeniz, "doctor decretorum"; il figlio di Venceslao era invece rappresentato dal canonico-cantore di Óbuda, János, e dal laico János, un esperto di diritto romano. Questi dichiararono però che non avevano la delega per difendere i loro mandatarî ("excusantes eosdem, quod procuratores ad nos non miserant sufficienter instructos, causas circa hoc minus rationabiles, immo inanes et frivolas pretendentes"). Il papa pretese allora una giustificazione della loro presenza a Roma. Per contro, i procuratori dei due re dichiararono che i loro assistiti non intendevano trattare la questione in un processo; non riconoscevano con ciò alla Santa Sede la prerogativa di risolvere la questione ("Rex Boemie nullo unquam intendebat tempore de ipso Regno Ungarie litigare"). Tale posizione spinse gli Angiò a chiedere che venissero riconosciuti i loro diritti e che venissero condannati i loro avversari ("[...] procuratoribus ipsis et nunciis eorumdem Regine Sicilie ac nepotis instantibus, ut contra contumaciam ipsorum Boemie Regis et filii declarationem et determinationem Iuris, Regine ac nepoti competentis eisdem, procedere deberemus").

Bonifacio VIII, quindi, consultatosi coi suoi cardinali, riconobbe infine, con la bolla *Spectator omnium*, redatta ad Anagni il 31 maggio 1303⁶³ la legittimità dell'elezione di Carlo Roberto in virtù di leggi scritte. Nella decretale il papa commiserava un'altra volta la situazione dell'Ungheria, ormai non più paragonabile a quella dei grandi re del passato, e ne auspicava il rinnovamento sotto la sua guida pastorale:

Spectator omnium, cunctorum prescius Rex eternus, civitatem Ierusalem ruituram previdens, flevit compassibiliter super illam. Numquid igitur et nos, eius officium vicariae potestatis habentes, fletus arcere possumus, mitigare punitionis aculeos, gemitus cohibere, videntes acerbe Regni Ungarie collapsi per plurimum dissidia gravia, inculcata frequentius diminutionis incommoda et ruinam totaliter imminentem? Illud itaque violenti diripiunt, et apprehendunt iam inter augustias persequentes; gemunt sacerdotes ipsius, luget populus confessionis involutione perplexus, parvuli eius captivi sunt, ducti ante faciem tribulantis. Silet ibi belli dissidio coacta iustitia, corrupti sunt mores hominum; eradicatis virtutibus, vitiis propagatis, zelus christianae fidei tepuit; immo iam friguit, et divini cultus observanda religio dormitavit: et dum inibi de regnandi iure contenditur promiscuis actibus, sursum deorsum miscentur confuse singula, et in aperto caduco ruit populus, cum certus non appareat gubernator [...].

⁶¹ THEINER, *Vetera monumenta historica* cit., p. 395.

⁶² FRAKNOI, *Magyarország egyházi és politikai összeköttetései* cit., p. 114.

⁶³ THEINER, *Vetera monumenta historica* cit., pp. 397-9.

Il papa dispensò tutti quelli che avevano già prestato giuramento a Venceslao e li obbligò, pena la scomunica, a obbedire al nuovo sovrano, assicurargli aiuto e pagare le tasse: si trattava d'una più che evidente ingerenza negli affari d'uno stato sovrano! Il papa inviò lettere in tal senso anche al re dei Romani Alberto I e al figlio Rodolfo; ritenendo poi che i suoi ordini sarebbero stati rispettati soltanto dietro la minaccia di severe punizioni, delegò l'arcivescovo di Kalocsa a punire tutti i trasgressori dei dettami della bolla, indicando tra questi i domenicani, i francescani, gli agostiniani e i paolini, che ancora sostenevano la parte avversa.

I prelati magiari presenti ad Anagni accettarono il verdetto. Il 30 maggio il papa aveva scritto al duca d'Austria, Alberto, affidandogli la protezione di Carlo Roberto⁶⁴. Il giorno dopo il pontefice comunicò la sentenza anche al re di Boemia⁶⁵.

Il 13 giugno 1303 Bonifacio VIII impose all'arcivescovo di Kalocsa e al vescovo di Zagabria di rendere pubblica la bolla del 31 maggio a tutti gli ecclesiastici e laici ungheresi ("in locis et terris vicinioribus, magisque propinquis Regi Boemie ac filio memoratis divulgatis et publicetis solemniter, vel divulgari seu publicari per alios aut alium, sicut expedit, legitime faciatis...")⁶⁶. Il papa intimò quindi a tutti gli arcivescovi, i vescovi, gli abati, i priori, i preposti, i prelati, i baroni e gli altri nobili del Regno d'Ungheria di prestare obbedienza a Maria e a Carlo⁶⁷. L'arcivescovo di Kalocsa, il vescovo di Zagabria e l'arcidiacono di Transilvania vennero invece convocati a Napoli per consultazioni in base a un ordine regio del 26 giugno 1303⁶⁸; tornarono in Ungheria a fine giugno per rendere pubblica la Bolla papale. L'11 settembre garantirono al papa con una dichiarazione la pubblicazione della Bolla⁶⁹. Ma questa dichiarazione non fu sufficiente per il pontefice, che mandò uno dei suoi cardinali in Ungheria affinché rendesse pubblica la Bolla solennemente ("ad locum per dominum cardinalem pro huius modi publicatione facienda deputatum"). Il papa affidò quindi a Carlo Roberto la cura del Regno d'Ungheria⁷⁰ e proibì al duca d'Austria, Alberto, di aiutare i nemici di Carlo Roberto⁷¹.

Gergely Bicskei, per non farsi scavalcare dal suo collega di Kalocsa, si affrettò a recarsi ad Anagni, molto probabilmente convocato dallo stesso papa, anche per ottenere una volta per tutte la conferma della sua posizione di arcivescovo, da tempo tenuta in sospeso. Ma ad Anagni trovò la morte, difendendo il suo protettore dall'assalto degli armati inviati dal re di Francia, Filippo il Bello⁷². Bonifacio VIII riuscì a scappare a Roma, ma cinque settimane dopo, l'11 ottobre 1303, trovò la morte pure lui.

⁶⁴ FEJER, *Codex diplomaticus* cit., VIII/I, pp. 120-1.

⁶⁵ Ivi, pp. 121-30.

⁶⁶ THEINER, *Vetera monumenta historica* cit., pp. 400-1.

⁶⁷ Ivi, pp. 401-2.

⁶⁸ WENZEL, *Anjoukori Diplomatiái Emlékek* cit., p. 170.

⁶⁹ THEINER, *Vetera monumenta historica* cit., pp. 403-5.

⁷⁰ FEJER, *Codex diplomaticus* cit., VIII/I, pp. 130-1.

⁷¹ Ivi, pp. 131-2.

⁷² KNAUZ, *Monumenta Ecclesiae Strigoniensis* cit., p. 527.

Un cronista di Spalato così ha descritto la morte violenta di Gergely Bicskei e quella umiliante di papa Caetani:

[...] Per idem tempus Dominus Papa Bonifacius, Ananiae, a familia Regis Franciae, et Columnensibus, fuit captus; et Dominus electus Strigoniensis, Gregorius nomine, occiditur a filiis Nicolai de Columna, quem Papam populus Ananiae, et gens ipsius civitatis, deridentes, de manibus praedictorum miserunt eum Romam, ibi moritur viliter, et sepelitur in Basilica S. Petri⁷³.

⁷³ *Historia edita per Micham Madii de Barbazanis, de Spalato, de gestis romanorum imperatorum et summorum pontificum, pars secundae partis de anno Domini MCCXC*, in J.G. SCHWANTNER, *Scriptores Rerum Hungaricarum, Dalmaticarum, Croaticarum, et Sclavonicarum veteres ac genuini*, t. III, Vindobonae 1748, pp. 636-53: 638.

L'Espagne au Maroc et la question de Tanger : la trajectoire erratique d'une ville portuaire dans les relations internationales (1500-1940)

**Daha CHERIF BA¹
Université Cheikh Anta Diop de
Dakar, Sénégal**

ABSTRACT

Tangiers was the battlefield of the Mediterranean powers: England, Germany, Belgium, France, Spain and Italy. Spain took two important decisions for Morocco. For the Sultan of Morocco, the Spanish troops firmly committed themselves by the Algeiras Act of 1906, to quell the Rif rebellion and rule in his name, the Spanish influence zone. The 1921 rout will be harshly sanctioned. In fact, Spain renounced to the mission that consisted in pacifying Northern Morocco in the name of the Sultan by instituting his religious authority and the political statutes which was laboriously elaborated has been destroyed. And Their Catholic Majesties made the firm promise to the Spanish people to keep the city of Tangiers as part of their colonial possessions throughout the World in general and in North Africa in particular. Not only did Spain record a dismal failure to the Rif troops commanded by the uncompromising figure of Abdel Krim who held the "Republic of Rif" project and caused heavy losses, trough about humiliation and disgrace felt even in the streets of Madrid and Barcelona. Henceforth, they were vexed and concerned with the interminable trials of "Generals who betrayed the Spanish nation". It should also be noted that following the Anoual disasters of 1920, General Primo de Rivera was mobilized to instruct his troops to come back and wall up themselves in the former presidios by abandoning their advanced positions. Thus, Spain cleared out and gave up to its international responsibilities and its national promises as well. Soon, the Slogan "Tanger per Espana" turned out to be "Morocco is a red iron that burns in our hands" as believed by an overwhelming majority of Spaniards in their complaints. Morocco became a cursed nation for Spain. Tangiers then remained for Spain, a "Nessus tunic" that it can't willingly or whimsically get rid of. Besides, weakened as Spain was, it was constrained to accept and ratify the 1923 Convention which gave Tangiers an international dimension open to European economic and commercial liberalism. This marks the second humiliation of the Spanish people for Tangiers is both in hearts and minds, a Spanish land. This essay does not intend to revisit the Spanish colonial system in Morocco. It rather focuses on the history of the city of Tangiers, a geo-strategic site of fundamental importance in Mediterranean environment. It

¹ Maître-assistant au Département d'Histoire de la Faculté des Lettres et Sciences.

is the heart of international quarrels whose actors were Great Britain, France, Germany, Spain and to a lesser extent, Italy, Belgium, Holland and The United States of America.

Key words: Tangiers, statut, Mediterranean sea, France, Maroc, Espagne, Grande Bretagne, Etats-Unis, Allemagne, Italie, capitulations, Convention d'Algésiras, Sultan, Légations.

Introduction

Au Maroc, l'Espagne avait fait deux grandes promesses. Pour le Sultan marocain, les troupes espagnoles (Légion étrangère², les *Regulares* – les frères cadets des Tirailleurs Marocains –, le Génie militaire espagnol³, entre autres forces mobilisées) s'étaient fermement engagées, par l'Acte d'Algésiras de 1904, de réprimer et d'écraser la rébellion du Rif et d'administrer, en son nom, la zone d'influence espagnole⁴. La débâcle de 1921 sera lourdement sanctionnée. De fait, l'Espagne renonça à la mission de pacification du nord marocain au nom du Sultan en y assurant son autorité religieuse. Le statut politique si laborieusement élaboré se trouva détruit. Et au peuple espagnol, Leurs Majestés Catholiques avaient fait la ferme promesse de garder la ville de Tanger dans les possessions du domaine colonial taillées à travers le monde, en général et au Maghreb, en particulier. L'Espagne a non seulement failli devant les forces rifaines menées par l'intransigeant Abd el Krim, porteur du projet de « République du Rif » et qui lui ont causé de lourdes pertes, apporté l'humiliation et le déshonneur jusque dans les rues de Madrid et de Barcelone désormais dépitées et préoccupées par les interminables procès des « généraux traîtres à la nation espagnole », mais aussi, après les désastres d'Anoual de 1920, le général Primo de Rivera doit ordonner à ses troupes d'abandonner leurs positions avancées et de s'emmurer dans les anciens *presidios*. L'Espagne éprouvait d'énormes difficultés face à ses responsabilités internationales et à ses promesses nationales. Au slogan « *Tanger per Espana* » alternèrent les plaintes « le Maroc est un fer rouge qui nous brûle les mains » de l'immense majorité des espagnols. Et de mirage édénique, le Maroc devint « maudit » pour la nation espagnole. Et le Maroc, donc Tanger, reste une tunique de Nessus pour l'Espagne, tunique dont elle ne peut se défaire par sa propre volonté ou par caprice. En outre, l'Espagne, affaiblie, fut contrainte d'accepter et de ratifier la Convention de 1923 qui internationalise la ville Tanger, ouverte désormais au libéralisme commercial et économique européen. C'est la seconde humiliation du peuple espagnol, d'autant plus que Tanger est espagnole dans les cœurs et les mentalités populaires hispaniques.

² Pour plus d'amples renseignements sur la fameuse Légion étrangère espagnole, « *Le Tercio Extranjero* » lire le *Supplément à l'Afrique française* de juillet 1924, pp. 221-232.

³ Voir *Supplément à l'Afrique française* de novembre 1924, n°11, pp. 356-363.

⁴ Rappelons qu'un traité de 1912, c'est-à-dire, la convention franco-espagnole définira très clairement les limites du Protectorat français, la sphère d'influence espagnole au Maroc et le régime à y appliquer.

Notre propos ici n'est pas de revisiter les grandes lignes du système colonial espagnol au Maroc mais plutôt d'étudier l'histoire du statut de la ville de Tanger⁵, site géostratégique de premier choix en Méditerranée. Cette histoire est faite de disputes internationales engageant les Grandes puissances que sont la Grande Bretagne, la France, l'Allemagne, l'Espagne, et dans une moindre mesure l'Italie, la Belgique, la Hollande et les Etats-Unis. Nous avons largement utilisé les contributions, articles et comptes rendus publiés dans *L'Afrique française*. Dans un premier temps, nous nous évertuons à retracer les prémices d'une internationalisation de la ville, ensuite, dans un second temps, nous nous penchons sur les différents intérêts et appétits coloniaux en jeu.

Vers l'internationalisation de Tanger

Dès les années 1880, la ville de Tanger reprit une importance réelle dans la vie internationale. Les chefs de légation, qui tardaient à présenter leurs lettres de créance au Sultan comme les ministres d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie, furent obligés de se ressaisir. L'Europe affluait à Tanger et au Maroc. Des caravanes diplomatiques sillonnèrent la route qui relie la capitale du Sud à son port de Mazagan. Ce faisant, les représentants européens présentaient toujours à la Cour des réclamations, cherchaient à développer l'influence de leurs nations respectives, à arracher du Maghzen des avantages et des privilèges pour leurs ressortissants. Pour la France, la situation se compliquait de plus en plus avec cette affluence étrangère. La Russie avait décidé de se faire représenter au Maroc par un ministre. C'était l'époque où surgissaient et grandissaient sur le terrain traditionnel de la France des rivaux sans cesse plus redoutables. Dans certaines parties du globe, en Orient, par exemple, elle a reculé et abandonné ses positions prépondérantes⁶. Au Maroc, face aux puissances européennes, aucune imprudence ni aucune faiblesse dans sa politique d'expansion coloniale, n'étaient permises. Ailleurs, d'autres appétits coloniaux se mobilisaient fortement. Il était très dangereux pour les intérêts français de créer des organismes internationaux au Maroc⁷.

Les confrontations hispano-américaines allaient avoir des impacts sur le statut futur de la ville de Tanger. Un moment, on a pu croire que le Maroc allait être appelé à jouer un rôle dans la guerre hispano-américaine. L'escadre de l'amiral Watson devait venir bombarder les côtes d'Espagne, et les Américains avertissaient de leur volonté de prendre la ville de Tanger pour en faire leur base d'opérations militaires. Les puissances européennes se sont hâtées d'amener le gouvernement chérifien à faire sa déclaration de neutralité. D'autant plus que le conflit hispano-américain gênait effectivement le Maroc sur le plan

⁵ C'est en lisant la thèse de Doctorat en Droit écrite par Donnadiou Marcel, intitulée « Les relations diplomatiques de l'Espagne et du Maroc (de janvier 1592 à juillet 1926) » et soutenue en 1931 à l'Université de Montpellier, Faculté de Droit, que nous nous sommes rendus compte que le statut de la ville de Tanger restait à étudier.

⁶ « La France et les puissances étrangères au Maroc », *Afrique française*, n°2, février 1898, pp. 62-63.

⁷ « Le Maroc. La situation générale. Les diplomates étrangers. La police de Tanger », *Afrique française*, n°4, avril 1898, pp. 139-140.

économique. La monnaie chérifienne devenait de plus en plus rare et la presque totalité du numéraire était espagnole⁸.

Tandis que les événements des Antilles (guerre de Cuba) absorbaient toutes les forces de l'Espagne, les actes de pirateries⁹ se multipliaient de façon endémique parmi les populations du Rif. Toujours, elles assiégeaient les portes et les alentours des grandes villes portuaires, les *presidios* pour réclamer aux Espagnols la libération de quelques-uns des leurs détenus dans les bagnes. Elles arraisonnaient plusieurs voiliers et mettaient la main sur les équipages. La sécurisation et l'internationalisation de Tanger étaient devenues des préoccupations des légations et des représentations diplomatiques de la Grande Bretagne, d'Allemagne, de France, d'Espagne, etc., toutes soucieuses de faire fructifier leurs intérêts économiques, politiques au Maroc. Elles exercèrent ainsi de fortes pressions sur le Sultan et sur sa cour¹⁰.

Enfin, l'installation d'un consul français à Fez a véritablement ouvert les rivalités européennes sur le sol marocain. L'Angleterre manoeuvra et put disposer désormais d'un vice-consul dans la ville de Fez et l'Espagne ne tarda pas à entreprendre des démarches similaires auprès du Sultan chérifien. Les milieux espagnols soutenaient que dans la ville habitaient leurs ressortissants qu'il fallait nécessairement protéger et défendre et que l'Espagne avait intérêt à maintenir et à développer son influence dans tout le territoire marocain. Son drapeau devait absolument flotter à côté de celui de l'Angleterre et de la France dans la capitale la plus importante de l'empire chérifien, dans celle où la cour royale résidait pendant plus de temps qu'ailleurs¹¹.

Différents intérêts et appétits coloniaux en jeu : Tanger et les « colonistes » espagnols

Tanger, pour beaucoup d'Espagnols, dans les années 1920, n'est pas un but, mais seulement une étape vers la domination du Déroit de Gibraltar. Quelle serait la raison d'être de l'Espagne comme nation, si ce n'est de garder la neutralité du Déroit ? Certains parlementaires et hommes politiques espagnols soutenaient que l'Espagne ne pourrait jamais être satisfaite que le jour où jusqu'aux poissons qui passent le Déroit porteraient sur leurs écailles l'écusson espagnol. Le pays a un intérêt vital à conserver le libre accès du Déroit contrairement aux visées du Pacte de Carthagène qui tendaient à éloigner toute possibilité de prédominance sur l'étrait couloir qui donne accès à la Méditerranée. En réalité, l'on était en présence d'une Espagne engagée dans une campagne ayant pour but une révision du statu quo de la Méditerranée occidentale, dont les étapes seraient : l'attribution de Tanger à l'Espagne, l'indépendance de la zone espagnole et la fortification

⁸ « Le Maroc : la situation générale », *Afrique française*, n°8, août 1898, p. 263.

⁹ Sur cette période de piraterie des voiliers sur les côtes du Rif, consulter *Supplément à l'Afrique française. Renseignements coloniaux*, années 1896 et 1897, aux pages 351, 358-360, 403, 446.

¹⁰ « Le Maroc : la situation intérieure », *Afrique française*, n°10, octobre 1898, pp. 349-350.

¹¹ *Afrique française*, n°11, novembre 1895, pp. 338-339.

des côtes depuis la Moulouya jusqu'au Loukous et enfin réintégration de Gibraltar à l'Espagne¹².

Tanger dispose d'une situation géographique très stratégique, sa richesse et son importance commerciale. Elle est dotée de conditions admirables pour être et devenir le premier centre commercial d'Afrique. La ville, selon les populations espagnoles estimées à plus de 10 000 âmes en 1918, vaut la moitié du Maroc. Majoritaires, les colons espagnols assimilés par la haute administration hispanique à des « joueurs de guitare et professeurs de danses » y exercent une très faible influence. Les Marocains considèrent l'Espagne comme une nation faible pour avoir accepté et avalisé l'expulsion des diplomates allemands, pour ses alliés ; les Juifs très francisés et francophiles, la traitent avec dédain ; les Indiens, maîtres d'une grande partie du commerce et sujets britanniques, lui témoignent de plus en plus, une vive antipathie. Bref, les intérêts espagnols sont menacés dans Tanger par une vaste propagande néfaste conduite par les colons anglais, français, et leurs sujets respectifs. Certainement, Tanger allait être le cheval de bataille de l'hégémonie européenne au Maroc, et est liée à la vie et à la mort, au problème de la reconstitution, de la destinée, à la renaissance de l'Espagne. Mais, Tanger restait un foyer d'intrigues diplomatiques, de luttes secrètes, de chocs d'influences. Tous les pays européens qui aspirent à maintenir une prééminence en Afrique, s'y livrent à d'incessants travaux de sape et y dépensent de l'argent à pleines mains¹³.

Les milieux coloniaux d'Espagne ont très tôt compris les enjeux économiques sur le champ africain. C'est ainsi que le Congrès africaniste occupa le haut du pavé et mena une campagne intense de sensibilisation sur les intérêts nationaux. Dans cette optique, il organisa, le 9 janvier 1907, à l'Ateneo de Madrid, la session inaugurale du premier congrès africaniste, sous la houlette des centres commerciaux hispano-marocains. A une époque où toutes les nations s'efforcent de créer des colonies dans le continent africain, l'Espagne doit concentrer toutes ses forces vives pour la défense de ses intérêts et de ses droits au Maroc, reconnus, non seulement par « l'histoire, mais aussi par la tradition ». Sur le plan historique, des liens très solides unissent la nation espagnole à ceux qui, pendant des siècles l'ont effectivement dominée jusqu'au moment où les Rois Catholiques expulsèrent les arabes de l'Andalousie et de Grenade. Les congressistes comptaient aussi mobiliser les initiatives privées comme fer de lance de la pénétration dans le royaume chérifien. Les adhésions étaient enregistrées parmi les nombreuses chambres de commerce, 60 associations commerciales, 10 sénateurs, 31 députés et 14 particuliers sans compter les représentants des centres commerciaux hispano marocains de Madrid, de Barcelone, de Tanger et de Melilla. Et dans la journée du 11 janvier 1907, une junta centrale d'émigration fut mise sur pied. En clôturant les débats, les congressistes retinrent et adoptèrent un certain de conclusions essentielles pour l'avenir de la colonisation et de la présence de l'Espagne au Maroc¹⁴.

¹² *L'Afrique française*, janvier 1922, « L'Espagne au Maroc et la question de Tanger, la crise des relations franco-espagnoles », pp. 6-24.

¹³ Raynaud, Robert, « L'Espagne au Maroc », *Afrique française*, n°4, 5 et 6, avril-juin 1918, pp. 119-126.

¹⁴ Les Congressistes ambitionnaient de donner aux ports espagnols d'Afrique le même régime qu'à ceux de l'Espagne ainsi que les avantages analogues à ceux des ports francs, de créer dans ces ports des dépôts et des docks, demander au Gouvernement d'obtenir du Maghzen l'autorisation pour les

Réformistes et radicaux espagnols se sont mobilisés contre l'internationalisation de Tanger aux cris de ralliement de « *Tanger para Espana* ». Les irrédentismes nationaux n'ont pas manqué de se manifester à propos de Tanger. On connaît la campagne bruyante menée depuis 1919 au cri de « Tanger espagnol ! ». Pour la presse coloniale, l'Atlas est la frontière naturelle de l'Espagne. Aucun gouvernement ne fit quoi que ce soit pour que l'opinion publique ne se laissât pas entraîner à résumer toutes ses aspirations de politique extérieure dans l'annexion de Tanger à la zone d'influence espagnole. Les hommes qui ont gouverné l'Espagne depuis dix années ne pouvaient d'ailleurs pas ramener l'opinion à une vision plus exacte de la réalité et des possibilités qu'elle offrait ; ils étaient prisonniers de leurs propres paroles.

En avril 1915, le comte Romanones, qui devait prendre le pouvoir quelques mois plus tard disait dans le plus important discours qu'il ait prononcé durant la Grande Guerre : « La continuation de l'internationalisation de Tanger, après les modifications qui ont été réalisées silencieusement dans la Méditerranée, constitue pour l'Espagne la carence de quelque chose qui lui est nécessaire. La possession de Tanger représente une aspiration nationale ».

Et M. Maura, dans le discours qu'il prononça en avril 1915, au Théâtre Royal, déclara que « Tanger ne peut être qu'espagnol. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je le réclame pour la première fois. Le traité de 1904, signé lorsque je présidais le Gouvernement, laisse Tanger dans la zone espagnole. En 1905, lorsqu'on alla à la Conférence d'Algésiras¹⁵, je déclarai, et personne ne me contredit, que l'Espagne ne pouvait consentir que de la Moulouya au Sebou, il y eût un grain de sable qui ne fût pas espagnol. En 1907, plutôt que de consentir

Espagnols d'exploiter au Maroc l'industrie du liège aux conditions prescrites par l'Acte d'Algésiras, de favoriser et de stimuler l'émigration des Espagnols vers les possessions espagnoles d'Afrique Occidentale et au Maroc, créer des comités à cet effet, de constituer des colonies des corps de gardes ruraux pour la protection des biens espagnols, concéder des terres aux Espagnols disposés à émigrer dans les possessions d'Afrique Occidentale, établir que les étrangers ayant obtenu et acquis des propriétés dans les colonies espagnoles perdront du coup et par ce fait leur nationalité au profit de la citoyenneté espagnole, créer un service de paquebots – postes entre l'Espagne et le Maroc et un service des postes à Fez et en d'autres points de l'intérieur –, créer à Melilla une école de médecine, envoyer des missions commerciales sillonner tout le Maroc et ses côtes. (Cf : *Afrique française*, janvier 1907, n°1, p. 21.)

¹⁵ Robert de Caix a largement rendu compte de l'ambiance des quinze jours de débats de la conférence dans les colonnes d'*Afrique française*, n°1, février 1906, pp. 36-44. Mais aussi des éphémérides de la Conférence d'Algésiras se retrouvent dans *Afrique française*, février 1906, n°2, pp. 62-70 et dans *Renseignements coloniaux* des 13-20 mars 1906, n°3 bis, *Supplément* du mois de mars 1906, pp. 117-132. Soulignons que le Maroc a été valablement représenté à cette conférence. Le Sultan est en effet représenté par Si Mohamed Torrès, son délégué près des plénipotentiaires des puissances à Tanger et par El Mokhri, un des intendants du palais du Sultan. Le premier, âgé de 83 ans, reste une des figures les plus populaires du pays. Après une jeunesse assez perturbée et orageuse dont les épisodes galants sont restés célèbres dans Tétouan, sa ville natale, il occupa successivement avec la plus grande distinction les fonctions d'administrateur de la douane dans la même ville et de gouverneur de Casablanca. En 1884, il remplaça à Tanger, comme représentant du Sultan, près des Légations étrangères, le célèbre Mohamed Bargache, qui avait lui aussi représenté son pays à la conférence de Madrid de 1880 pour régler la représentation diplomatique et l'exercice de la protection consulaire au Maroc. Torrès était connu dans les milieux coloniaux comme nationaux par sa droiture inflexible de son caractère et par son désintéressement irréprochable.

que le droit et la nécessité de l'Espagne d'être à Tanger fussent diminués, je préférerais ne pas m'entendre avec le Gouvernement français, et il n'y eut pas d'accord parce que je ne voulais pas m'y prêter. Lorsqu'on était sur le point de négocier le traité de 1912, je fis savoir à qui de droit que j'entendais qu'on ne pouvait traiter sans résoudre préalablement la question de Tanger. La réalité est venue démontrer une chose qui fut toujours évidente pour moi : qu'avec une zone internationalisée ou, comme on voudra l'appeler, anarchique, qu'avec la zone tracée autour de Tanger, l'Espagne ne pouvait pas remplir sa mission dans sa propre zone. Tout ce que fera l'Espagne sera stérile si Tanger reste placé sous cet incertain et malheureux protectorat ». Le lendemain, M Garcia Prieto déclara à un rédacteur du journal *El Imparcial* que « Tanger hors de notre zone est un danger ; annexé à notre zone, il signifierait une garantie dont on sent toujours la nécessité ».

Melquiades Alvarez, chef du parti réformiste, à Grenade, le 1^{er} mai 1915, abondait dans le même sens en soutenant que « Tanger internationalisé est une pépinière de conflits, une difficulté pour l'œuvre que l'Espagne a à accomplir, un asile pour la contrebande, un foyer permanent de perturbations et de révoltes. Si nous devons rester en Afrique, Tanger doit appartenir à l'Espagne. Si nous devons réaliser au Maroc l'œuvre qu'exige le Protectorat, nous avons besoin de Tanger ».

Et le 3 mai de la même année, M Sanchez de Toca affirmait que « sans Tanger, nous ne pouvons rien faire au Maroc... Tanger nous appartient ; on doit le donner sans aucune limitation ». Plus tard, le 4 septembre 1921, M Lerroix, chef du parti républicain radical, devant le Parlement, soutenait, à propos de Tanger que « si nous ne pouvons agir au Maroc dans la plénitude de notre dignité, si nous devons continuer à faire une diplomatie de mendiants et si nous ne pouvons regarder en face les Puissances qui veulent ou qui peuvent discuter nos droits, il vaudra mieux abandonner le Maroc avant qu'on nous mette le front dans la poussière, avons qu'on nous humilie ».

Lerroix dénonce vigoureusement l'incurie de l'Espagne et sa « politique de mendiants » devant les Puissances européennes rivales qui ne cherchent qu'à bouler le pays hors du Maroc, donc à humilier les leaders politiques espagnols et leur peuple. Devant cette indolence, il préconise tout simplement l'abandon du Maroc avant que l'Espagne n'essuie une grave défaite devant les pays d'Europe et devant le royaume chérifien.

Tanger para Espana. Tanger ne pouvait qu'être espagnol. Et, des hommes comme Vivero ne faisaient pas tellement de la surenchère lorsqu'ils parlaient d'irrédentisme à propos de Tanger. Le roi Alphonse XIII n'a jamais varié d'attitude à propos de Tanger et tint ferme face aux thèses anglaises de l'internationalisation et traite en traîtres tous ceux qui l'envisageaient. Mais notons que devant ces manifestations publiques inflexibles à propos de Tanger, les régionalistes catalans, le parti socialiste espagnol et même le général Primo de Rivera¹⁶ eurent le courage de contredire publiquement les affirmations et les positions des chefs des principaux partis politiques.

¹⁶ Ironie du sort, c'est lui, devenu dictateur qui donna des instructions aux plénipotentiaires chargés de terminer la négociation ouverte, quelques mois auparavant, sous le cabinet Garcia Prieto et dirigée par M Alba, que le pronunciamiento obligea à s'exiler pour fuir la persécution et la répression dont le menaçait le général arrivé aux commandes. Le Général Primo de Rivera devait donc être fatalement exposé à se contredire en tout : il ne pouvait ni réaliser sa propre pensée exprimée dans les retentissantes déclarations prononcées par lui à Cadix en 1917 et au Sénat en 1921, ni effacer ce qui venait d'être fait par M Alba, l'homme politique qu'il hait fortement. Amené, inévitablement à se

En réalité, bien plus que la possession de Tanger par l'Espagne, ce qui importait aux hommes politiques et même à la rue madrilène, était qu'aucune autre nation n'eût à Tanger une influence économique ou politique prépondérante, qu'on y continuât le régime du statu quo.

La politique de censure de Primo de Rivera et de son Directoire militaire

Une des premières mesures prises par le Directoire militaire fut l'établissement de la censure dont l'application fut confiée à des militaires. Des consignes sévères furent rédigées et inexorablement appliquée : du jour au lendemain, les variations sur le thème marocain furent interdites ; on ne parle plus de Tétouan. La censure fut moins sévère pour les informations sur la question de Tanger, la marche de la négociation et la revendication italienne et principalement les informations venant de Londres et de Rome. Le public apprit ainsi quelles étaient les bases de l'accord réalisé à Paris, et que les plénipotentiaires espagnols ne l'avaient signé que sous l'expresse réserve d'une ratification par le Directoire. Primo de Rivera ne souhaitait pas endosser les conséquences de cette signature qui allait provoquer une profonde déception dans les masses espagnoles sur lesquelles d'ailleurs le Dictateur trouve toujours des appuis et des alliés. La presse était alors contrôlée très étroitement pour limiter les manifestations des journaux qui, tout en l'exonérant de la responsabilité du résultat de la Conférence de Paris, pouvaient être de puissants relais pour le dictateur lors des négociations qu'il envisageait avec la France et la l'Angleterre.

Il trouva ainsi de puissants alliés parmi les journaux. Le 17 décembre, *La Epoca* a pu publier un éditorial consacré à l'examen du Statut et, après avoir rappelé les trois thèses en présence et le rejet de la prétention italienne d'exposer la sienne, *La Epoca* constatait que l'Espagne s'était trouvée à Paris « en situation d'infériorité » pour plusieurs raisons. Selon *La Epoca*, l'Espagne ne disposait pas d'une opinion publique forte, mobilisatrice autour des intérêts nationaux, puissamment mobilisée derrière les Gouvernements contrairement aux presses anglaise et française qui collaborent avec leurs décideurs politiques et gouvernementaux. En Espagne, les journaux agissent dans la dispersion et dans l'isolement, sans unité dans les questions de politique extérieure et ce qui fait qu'en 1898, lors de la Conférence de Paris pour la discussion de la question des Philippines, l'Espagne n'était soutenue par personne. La France et l'Angleterre, étant plus pragmatiques en amalgamant la thèse de la souveraineté du Sultan et celle de la neutralité, de l'internationalisation et de la liberté du commerce, Paris et Londres, plus forts que Madrid, réussirent à faire front contre les intérêts espagnols mal défendus. Bref, l'opinion publique était mal préparée par les gouvernementaux, de l'avis de *El Debate*, « une feuille germanophile ». Selon ce journal, c'est ce qui explique, en grande partie l'échec de la diplomatie espagnole durant les négociations de Paris. En plus des rivalités, des luttes commerciales effrénées, intransigeantes et aigries des puissances européennes, la situation intérieure de l'Espagne restait préoccupante. En effet, la cherté de la vie quotidienne, la crise des transports, les ruines et discordes des oligarchies de la décadence liaient effectivement les autorités

dédire, le général Primo de Rivera n'avait d'autre ressource, pour ne pas s'exposer à perdre son prestige, que de laisser de côté les attributs dictatoriaux pour une politique faite de souplesse maligne et il semble qu'il y ait arrivé.

gouvernementales face aux autres nations restées solidaires et soudées dans leurs revendications concernant Tanger. La crise de la société est aussi aggravée et approfondie par la Grande guerre et, en conséquence, l'Espagne ne pouvait pas s'occuper des questions marocaines. La vie intérieure mobilisait les forces patriotiques et politiques et militaires. Même en temps normal, le Maroc n'a jamais attiré très particulièrement l'attention de l'Etat, dans ces sombres circonstances. Il eût fallu un miracle pour que fût changée la conduite de sa politique.

Tandis que l'Espagne, pays neutre, s'abîmait dans ses conflits intérieurs, insensible à tout ce qui se passe hors de ses frontières, dans l'impossibilité de développer aucune action coloniale en Afrique, les autres nations qui sont en guerre, trouvaient, cependant, le temps de s'occuper de la politique africaine et de disputer à l'Espagne le Maroc. En Espagne, les hommes d'Etat manquèrent cruellement au peuple pour défendre ses intérêts coloniaux. Et, la zone française, avec ses grands centres commerciaux, ses institutions culturelles, les centres d'enseignement industriel, l'éducation de la jeunesse indigène, risquaient de tuer et d'appauvrir la zone espagnole : Oudjda attirerait vers son important marché tout le commerce de Melilla, Taza attirera vers la grande ligne de Fez tout le courant commercial du Rif central et Kenitra achèvera de tuer Larache, et Tanger, par son excellente route de pénétration, annulera aussi le port de Ceuta et réduira Tétouan, à un souvenir historique. Mais, malgré ce tableau peu reluisant de la société, l'Espagne ne pouvait en aucun cas, abandonner le Maroc¹⁷.

La presse prit position face aux résultats des négociations de Paris. Bien que la signature des négociateurs espagnols ait été donnée « ad referendum » et sous expresses réserves, afin que le Gouvernement de Sa Majesté conserve la liberté nécessaire pour l'examen de l'œuvre réalisée et puisse décider, en connaissance de cause, sur la ratification de l'accord sur le statut de Tanger, les journaux profitèrent de la demi liberté que leur avait offerte le chef de la censure. *La Correspondencia de Espana* apparut avec sa première colonne immaculée ; un censeur avait fait retirer, au moment du tirage, l'éditorial sur Tanger qui devait la remplir. *El Imparcial* fut autorisé à donner une note pessimiste. L'Espagne n'avait pas été très heureuse, depuis des années, dans ses relations diplomatiques. Peu à peu, elle avait été dépouillée ; il n'est pas vrai que l'Espagne s'est désintéressée de la politique internationale ; au contraire, l'opinion avait suivi les négociations très attentivement et elle avait placé de grandes espérances dans l'efficacité des voyages royaux. L'article ajoutait que l'opinion applaudit que l'Espagne n'ait accepté que sous condition l'accord franco-anglais qui la dépossédait de sa situation à Tanger, laquelle représente un titanique effort d'Espagnols dévoués durant plusieurs siècles. L'opinion entend que les réserves faites par les représentants espagnols à la Conférence de Paris donnent au Directoire pleine liberté pour repousser l'accord franco-anglais. *El Liberal*, lui, faisait appel à la franche et amicale collaboration avec la France, une nation sœur, ce qui pourrait être un point de départ pour résoudre le problème du Maroc et prendre ainsi position dans la politique et dans le concert des nations européennes. L'Espagne devait, au préalable cultiver l'entente avec la France pour reprendre pied en Méditerranéen et regagner son prestige d'alors.

Un autre partisan de la ratification du Statut était *Diario Universal*, qui le disait dans un long article dont le censeur n'avait supprimé rien moins qu'une colonne. Une grande partie

¹⁷ *Afrique française*, n°1, 2 et 3, janvier-mars 1918, pp. 62-63.

de cet article était consacrée à la démonstration que la déconvenue de Tanger était réparable : Ceuta pouvait facilement annuler Tanger ; Ceuta était le véritable point de départ africain vers le Maroc et le Sénégal ; la ligne Ceuta-El Ksar pouvait être opposée victorieusement à celle de Tanger-Petitjean. En développant Ceuta, on annulerait Tanger, faisant disparaître pour toujours un prétexte à malentendus.

Le 26 décembre, *El Debate* qui, avec *El Sol* apporte le plus d'ardeur à soutenir le Directoire précisait sa position. Il essayait de faire oublier qu'il avait qualifié d'échec le résultat de la Conférence en mettant en avant la signature « ad referendum ». *El Debate* reconnaissait les difficultés avec lesquelles le Directoire a lutté contre le bloc franco-anglais. Le Gouvernement espagnol étant obligé de sacrifier l'idéal de Tanger espagnol à une solution harmonieuse, la diplomatie franco-britannique lui offre une mauvaise caricature de régime d'internationalisation où les droits prééminents de l'Espagne s'évanouissent au profit d'un Tanger français. Le Directoire, appuyé par l'opinion espagnole, n'a pas encore accepté le projet : aucun Gouvernement espagnol ne serait capable de l'accepter. Le problème de Tanger reste donc pendant de solution, selon le journal. Il est nécessaire de procéder à un nouvel examen et puisque d'autres intérêts désirent être entendus, la solution qu'on élaborera répondra plus efficacement à l'idée de l'internationalisation si on augmente le nombre des pays intéressés collaborant à la solution.

Le 28, *El Debate* revenait à la charge, lâchant la défense de la thèse de Tanger espagnol pour celle de l'internationalisation, mais « une internationalisation réelle et non fictive comme celle qui ressort du Statut » et il était aisé de deviner qu'il n'y avait qu'une internationalisation acceptable pour *El Debate* : celle qui nierait la souveraineté du Sultan et ne serait qu'une étape vers Tanger espagnol. D'ailleurs, le 28, la voix du Directoire se fit entendre et les journaux publièrent un long communiqué portant sur le problème tangérois, le problème catalan et le problème marocain : la première affaire examinée par le Directoire fut la fin de l'étude du Statut accordé à Paris comme régime futur et immédiat de Tanger.

Le Directoire doit constater qu'il ne croit pas avoir obtenu pour l'Espagne, même dans ce cadre, la considération à laquelle lui donnent droit les précédents historiques¹⁸, sa situation géographique et l'importance de la colonie espagnole de Tanger. L'Espagne n'avait qu'une voix sur trois, où l'Angleterre et la France ont été d'accord dans la plus grande partie de la proposition faite par cette dernière et où la France, en représentation et au nom du Sultan de Rabat, a défendu constamment le principe de la souveraineté de celui-ci sur Tanger, demandant pour sa représentation dans le régime de la ville la plus grande efficacité et les postes les plus prééminents.

Bref, *El Debate* s'est attaché à maintenir son avis contraire à la ratification, mais il exonérait le dictateur de la responsabilité de la signature. *El Imparcial*, non plus ne modifiait pas son attitude. De fait, *El Liberal*, la *Epoca* et *Diario Universal*, s'opposant aux manifestations coléreuses et dépitées, conseillaient au Directoire de signer et de s'entendre avec la France. Mais, selon le parti socialiste, la prétention de ceux qui revendiqueraient Tanger était vouée à l'insuccès. La France avait pour elle le Sultan. De plus, l'Espagne

¹⁸ Signalons que près de 43 actes et 4 traités, protocoles, conventions ont été passés entre l'Espagne, d'une part et d'autre, la France, le Maroc, de 1800 à 1908 qui se rapportent au Nord marocain et à la côte occidentale marocaine. Entre autres, nous retenons le Traité de paix, de commerce et de navigation signé à Meknès le 1^{er} mars 1799, Accord France/Espagne signé à Madrid le 29 décembre 1916 portant réglementations judiciaires de zone à zone dans l'Empire marocain.

avait fait, durant la guerre, une politique maladroite : les gouvernants espagnols avaient cru que le triomphe de l'Allemagne donnerait à l'Espagne des droits « inconcevables » sur le Maroc. D'autre part, le protectorat espagnol au Maroc avait conduit à de tels échecs¹⁹ qu'on ne pouvait penser à en tirer argument pour revendiquer quoi que ce soit.

La Liga africanista espanola

Il faut rappeler que la rupture du *statu quo* de la politique internationale relativement aux questions marocaines poussa en Espagne à la nécessité de la fondation d'organes de presse pour recueillir les aspirations de la rue espagnole et, par un fort élan patriotique, coopérer efficacement aux actions gouvernementales. Telle fut en effet, l'origine de la « *Liga africanista espanola* » fondée en 1912²⁰ pour exercer une vive propagande à propos des

¹⁹ L'un des plus retentissants échecs est celui de la négociation entreprise par l'Espagne avec Abdel Krim. Déjà, en juillet 1923, l'Espagne lui offrait une sorte d'autonomie avec l'abandon d'une très large partie de la zone, en septembre 1924, à lui concéder « une large indépendance économique et administrative » pour certaines parties du Rif et pour toutes les tribus du Djebala qui tomberont en dehors de la sphère d'occupation espagnole dont la réduction est mise sur la table des négociations. En échange, le Directoire militaire espagnol demandera la reconnaissance, purement nominale au besoin, du Sultan du Maroc et de son khalifa à Tétouan ainsi que du Protectorat espagnol, mais il consentira à l'interdiction de toute intervention effective dans tous les districts et régions en dehors de la zone occupée. En même temps, l'Espagne informerait les puissances qu'elle ne renoncerait à aucun des droits qu'elle tient des traités sur les parties abandonnées ou non occupées de sa zone. De fait, les Espagnols ont l'intention de continuer à occuper la plaine atlantique depuis la frontière Nord de la zone française près d'El Ksar et Larache jusqu'à la zone de Tanger et la région voisine de Tétouan à l'Est et au Nord jusqu'au Détroit de Gibraltar ; la limite Sud de cette région serait une ligne passant à l'Est et à l'Ouest au Sud de la tribu des Wadra, de façon à assurer la sécurité des principales routes et communications, c'est-à-dire la route de Tétouan au *fondouk* d'Aïn Djedida et à la zone de Tanger et de la route d'Aïn Djedida à Arzila et à Larache. Du côté de Melilla, les Espagnols se retireraient à l'Est de l'Oued Kert, situé à environ vingt milles à l'Ouest de Melilla. Abd el Krim demande, en premier lieu, l'évacuation par les Espagnols de Tétouan et de tout le territoire de la zone espagnole que les Espagnols n'occupaient pas avant le traité franco-espagnol de 1912. L'Espagne ne garderait dans ce cas que Ceuta et Melilla avec leurs petits hinterlands et les îles de Alhucémas et Penon de la Gomera, qui ont été territoires espagnols depuis des siècles. La seconde demande se rapporte à l'indépendance complète et absolue du Rif et la reconnaissance de son indépendance par l'Espagne et les puissances, la troisième est une indemnité et des réparations pour les pertes subies par le Rif et les tribus du Djelaba pendant ces douze années de guerres et une rançon pour les centaines de prisonniers espagnols en captivité au camp de Abd el Krim. La quatrième demande constitue un droit d'emprisonnement ou d'exiler Raïssouli et tous les chefs de tribu qui ont combattu pour l'Espagne. En échange de tout, un gouvernement constitutionnel du Rif serait formé sous un Sultan à désigner. Ce gouvernement exécuterait tous les traités et conventions économiques ou autres, existant et en vigueur. Le pays serait ouvert au commerce et à l'industrie de toutes les nations sur la base de l'égalité de traitement. Un port serait établi à Adjir, près d'Alhucémas, et des chemins de fer construits dans l'intérieur pour drainer les ressources minières. Relevons la seule différence et la seule nouveauté entre ces demandes et celles de juillet 1923 est la mise sur pied d'une monarchie constitutionnelle à la place d'une République rifaine. (Lire *Afrique française*, n°9, septembre 1924, pp. 522-523.)

²⁰ La Ligue, à qui le Roi d'Espagne a accordé son patronage le 25 février 1913, a travaillé depuis sa fondation sous la présidence effective de MM D. Sanchez de Toca et son successeur le marquis de

problèmes africains. Son but est de fédérer les tendances diverses des intérêts nationaux en Afrique, de stimuler les initiatives bien conduites, d'aider le libre exercice de ces initiatives et d'appuyer leurs droits en en faisant un travail national, de faciliter les informations nécessaires aux colons immigrants, d'encourager les études des traités internationaux au bénéfice des intérêts industriels et commerciaux, de faciliter des placements avantageux aux capitaux nationaux, sous la protection d'un régime tributaire stable, de servir de guide et de conseiller à l'action de l'Etat. Ces buts sont systématisés dans l'article premier de ses statuts où il est déclaré que « la Ligue a la mission de représenter devant l'opinion et les pouvoirs publics les aspirations et de défendre les intérêts créés ou à créer en Afrique, en employant pour cela tous les moyens légitimes de propagande et en essayant de développer tous les éléments utiles d'action ».

Elle s'est donnée comme tâche, beaucoup plus que de répandre le goût de l'étude des problèmes que l'Espagne a à résoudre au Maroc, la mission de susciter et de cultiver un irrédentisme à propos de Tanger. Son président le Marquis de Pilares ambitionnait fermement de diffuser les idées africanistes partout en Espagne. Autrefois, c'était la *Revue Africa espanola* qui était chargée d'insérer dans ses colonnes les renseignements que la Ligue fournissait au public. Mais, cette revue cessa de paraître en 1917. Elle créa désormais son bulletin dans lequel elle ne se proposait pas uniquement de documenter les futurs colons du Maroc espagnol ou des possessions du Golfe de Guinée. Elle souhaitait aussi parvenir à perfectionner les organismes politiques et administratifs de ces colonies et protectorats, car ceux-ci touchaient à la dignité nationale même et très profondément au problème de l'indépendance politique et économique du royaume. Elle s'efforçait aussi de sauvegarder les droits de souveraineté de l'Espagne en « servant de barrière aux audaces étrangères » qui se manifestaient au Maroc. C'était, en réalité, le réveil des vieilles qualités coloniales de l'Espagne qui s'opérait sous la nécessité des événements où toute puissance, cherchant à survivre aux grandes catastrophes qui s'annoncent pour certains empires, recherche l'aide intensifiée de ses colonies. Quand la Guinée espagnole posa problème au gouvernement, les militants de la *Liga* s'activèrent et proposèrent des solutions qui consistaient à passer la main aux capitalistes qui pourront créer des entreprises de colonisation, sociétés concessionnaires, ou organiser des compagnies à charte, type anciennes compagnies anglaises car la faillite du gouvernement en matière colonisation était évidente. L'autre solution proposée par la *Liga* était de répandre l'enseignement arabe dans toutes les Ecoles nationales de commerce. Elle déplorait l'enseignement théorique et oratoire exclusivement donné dans ces écoles et demandait l'abandon des études de haute philologie pour apprendre aux élèves la pratique de l'arabe. C'était là encore une manière d'aider au développement des colonies espagnoles, puisque la jeunesse commerciale et industrielle d'Espagne ne manifesta jamais d'enthousiasme pour la langue arabe, étant données les conditions dans lesquelles on l'a toujours enseignée. C'était là aussi le moyen

Pilares, et la présidence honoraire du marquis d'Alhucémas. Par ordre royal du 5 mars 1913, elle a été déclarée association officielle. Son siège central, domicilié à Madrid, comprend huit sections suivantes : Politique et Administration coloniale, Colonisation et Propagande, Commerce, Industrie, Agriculture, Navigation, Culture, Travaux Publics. Elle établit en outre des Délégations à Barcelone, Ceuta et Tanger.

efficace de renouer les relations entre l'Espagne et l'Orient avec la création de chaires d'arabe dans toutes les Ecoles de commerce²¹.

En 1919, la *Liga* diffusa dans toute l'Espagne un retentissant manifeste largement répandu par milliers d'exemplaires et publié en supplément par de nombreux journaux et diverses revues. Ce manifeste, non seulement revendiquait le respect, la dignité pour le pays mais aussi adressait des critiques acerbes contre toutes les nations qui posaient des revendications sur les terres de l'Empire chérifien²². La *Liga* dénonce la propagande mensongère menée par la presse étrangère qui véhicule des nouvelles et des propos qui blessent les traditions et les aspirations patriotiques espagnoles. Face à cette situation la *Liga* appelle les Espagnols à adopter une position ferme et d'une voix unanime pour réclamer l'héritage de leurs ancêtres et le respect de leurs légitimes possessions territoriales. Cela est fondamental d'autant plus que le problème marocain et celui de la Méditerranée sont intimement liés entre eux ainsi qu'avec le sort de la Péninsule ibérique et que la politique internationale de l'Espagne respectivement à ces questions est soutenue par les grands ténors politiques et hommes d'Etat que sont, entre autres, A. Canovas del Castillo et par A. Maura²³.

La *Liga* met en avant, dans son manifeste, des faits géographiques²⁴ et des preuves historiques pour documenter leurs revendications sur les terres marocaines. Depuis le XV^e siècle, de faits historiques attestent de la constante action de l'Espagne au Maroc et sur les rives et côtes africaines²⁵. Les membres de la *Liga* rappellent les diverses expéditions

²¹ Raynaud, Robert, « L'avenir du Maroc espagnol », *Afrique française*, n^{os} 9 et 10, septembre-octobre 1918, pp. 324-326.

²² « Le manifeste de la Ligue africaniste espagnole », *Afrique française. Renseignements coloniaux*, n^{os} 3 et 4, mars-avril 1919, pp. 69-73.

²³ Le premier d'entre eux soutenait que « celui qui est maître d'une des rives du détroit, le sera certainement de l'autre ; c'est la leçon de la Rome antique » et le second, sans ambages, déclarait sa fameuse boutade guerrière « De la Moulouya à Larache, coûte que coûte ! ».

²⁴ En convoquant les éléments du relief de l'Espagne et de l'Afrique, la *Liga* étale les intimes imbrications des deux rives de la Méditerranée : ainsi, dans l'antiquité, le midi de l'Espagne serait uni à la partie du Maroc limitée par le Détroit de Gibraltar et le cours du Sebou prolongé de son affluent l'*Innawen*. Les eaux marines inondaient cette ligne fluviale et parcouraient tout le Taza et formaient le Détroit Sud-rifain, plus tard, d'autres mouvements géologiques ouvrirent le Détroit de Gibraltar. Après quoi, le Maroc du Nord rattaché au reste de l'Afrique, fut ainsi séparé de l'Espagne. Mais, l'intimité naturelle et la communauté d'intérêts qui existaient entre l'Andalousie, le Rif et l'ancien royaume de Fès, ne purent être effacés. Ces intimes relations sont confirmées par le système orographique et par la continuité de la cordillère bétique, depuis la Pointe de Calpe à celle d'Abyla, et sa prolongation par la Sierra-Bullones, la chaîne du Rif et l'île d'Alhoran confirmant l'ancienne union des Alpujaras et du cap des Trois-Fourches. Les terrains sédimentaires de l'Andalousie méridionale se continuent dans les régions du Rif et du Gharb, la faune et la flore sont identiques sur les deux côtes du détroit ; les deux principales races sorties des villages de la Péninsule, la Lybio-Ibérique et la Siro-Arabe, sont les mêmes qui peuplèrent le Maroc, donnèrent leur naissance aux Berbères et aux Arabes et vécurent en Espagne pendant les siècles de la domination musulmane que témoignent les impérissables marques linguistiques, artistiques et culturelles.

²⁵ Messal, (Cdt Raymond, « La guerre hispano-marocaine. Un épisode des temps passés », *Afrique française. Renseignements coloniaux*, juillet 1925, n^o7, pp. 277-284. Se reporter aussi à la contribution de E. P. « Le Rif et l'Europe dans l'histoire », *Afrique française. Renseignements coloniaux*, juin 1925, pp. 213-216. Et l'article de Maura Y Gamazo, « Les entreprises militaires

réalisées depuis les îles Canaries jusqu'aux côtes marocaines de l'Atlantique. C'est ainsi que Melilla fut conquise en 1496 et la reine Isabelle la Catholique, une fois la « Reconquête » achevée, consigna dans son testament le mandat de ne jamais se détourner du continent africain. Le Cardinal Cisneros prit possession de Mazalquivir, Penon de Velez de la Gomera, Oran, Bougie, Alger, Tunis, Tlemcen et Tripoli. Avec Charles V, l'Espagne parvint à reconquérir Tunis et Jean d'Autriche à soumettre Bizerte et Tunis, de nouveau. Par l'union de l'Espagne et du Portugal, Ceuta, Tanger et Mazagan, tombèrent dans le domaine espagnol. Le port de Mehedia fut pris par Louis Fajardo, sous le règne de Philippe III, le port de Larache fut cédé à l'Espagne et en 1848, elle occupa les îles Zaffarines. Pendant la guerre de 1859-1860, l'armée espagnole poussa jusqu'à Tétouan et traça les limites du territoire de Melilla jusqu'à la Moulouya et permit d'occuper, sous le régime du protectorat, Larache, El Ksar, Arzila et Tétouan. En conséquence, ces succès furent sanctionnés par de multiples traités passés entre l'Espagne et les Sultans marocains. Parmi ces principaux figurent ceux de paix et de commerce de 1617 et de 1780, celui de paix, d'amitié, de navigation, de commerce et de pêche signé en 1799, celui de paix et d'amitié juste après la guerre de 1859-1860, celui de commerce de 1861, ceux de 1894 et 1895 qui se réfèrent ainsi que d'autres anciens aux limites de Melilla et enfin, celui de 1910 régulant les relations de voisinage avec la ville de Melilla, Alhucémas²⁶, Penon de Velez et Ceuta. En outre, des actes internationaux de caractère général plus importants comme la convention de Madrid de 1880 et la Conférence d'Algésiras de 1906, furent discutés et approuvés sur le sol d'Espagne. De fait, l'Espagne et le Maroc sont unis par les liens géographiques confirmés par l'histoire²⁷.

La Ligue Africaniste ne pouvait donc manquer de manifester, à propos du résultat de la Conférence de Paris, ses intransigeances belliqueuses. Rappelons que, immédiatement après sa création, elle réclama l'occupation de Tanger, proposa la construction d'un port au cap Juby, insista pour que les territoires voisins de Melilla conquis restent sous la souveraineté espagnole. Elle remit à la presse, le 2 janvier, deux requêtes adressées les 21 octobre et 21 décembre 1923 au président du Directoire militaire. Surprise et contrariée, la Ligue préférait une rupture de la négociation à l'adoption de points de vue différents du maintien, sans vacillation ni faiblesse, du droit strict de l'Espagne, confirmé par la reconnaissance solennelle et unanime qu'en firent, en plus de l'Angleterre et de la France, les puissances réunies en 1906 à Algésiras. Elle accuse le gouvernement d'avoir adhéré fortement à la thèse de l'internationalisation proposée par l'Angleterre.

Dans la première requête, La Ligue Africaniste Espagnole exprime très fortement son inquiétude patriotique plus que justifiée devant la tournure que prennent les négociations

d'Espagne en Afrique », *Afrique française. Renseignements coloniaux*, octobre 1925, n°10 bis, pp. 497-500.

²⁶ L'établissement espagnol d'Alhucémas est situé dans l'île dite Hadjirat en Nokour, il semble n'avoir été installé là qu'en 1873. Le nom Espagnol de Alhucémas comme le vieux nom français Alhouzème sont des corruptions du nom arabe El Mezemma, sous lequel on désigne une petite ville indigène qui fait face à l'îlot sur le continent. (Se reporter à l'*Afrique française*, n°11, novembre 1896, pp. 358-360.)

²⁷ Germond De Lavigne, (A.), *Les Espagnols au Maroc : Ceuta, Tetuan, Guad-Raz, Biarritz*, 1892, 195p. C'est une contribution très intéressante qui nous permet de suivre l'histoire de la présence espagnole au Maghreb en général et au Maroc, en particulier.

diplomatiques engagées avec l'Angleterre et la France au sujet du problème capital de Tanger. Lorsque, au mois d'août, sous la direction du gouvernement libéral, les négociations commencèrent, la Ligue crut de son devoir de faire appel à l'opinion publique afin de la secouer de sa somnolence, appelant son attention sur la nécessité, qu'au nom d'un triple intérêt, stratégique, économique et sentimental, Tanger restât dans la situation d'où l'avaient placé les traités de 1904 et la conférence d'Algésiras : enclavée dans la zone espagnole et soumise, sans préjudice de son caractère spécial, à l'influence tutélaire exclusive de l'Espagne. L'Espagne comparaisait devant la Conférence avec une seule et juste aspiration : qu'on respectât, sans l'altérer, la situation juridique créée par les traités qu'avaient signés l'Angleterre et la France, ainsi que l'Espagne, qu'on maintint l'article 3 de la Déclaration franco-anglaise de 1904 qui confiait exclusivement à l'Espagne l'administration du territoire compris entre le côté de Melilla et les hauteurs de la rive droite du Sebou, qu'on respectât l'article 2 du traité franco-espagnol de 1904 en ce qu'il délimite la zone espagnole, la portant jusqu'à l'Atlantique, au Nord et à l'Ouest du chemin de Fez à El Ksar et de la lagune Ex Sarca.

Les militants de la Ligue avancent que cette modification d'attitude engendre de multiples et graves inconvénients que sont l'affaiblissement de la position ferme et indestructible que l'Espagne occupait dans le problème de la possession de Tanger pour adhérer à une solution qui n'est pas définitive et qui ne peut l'être, augmenter l'indubitable malaise moral et les peu bienveillantes préventions d'une grande partie du peuple français, en favorisant la supposition que les actes de l'Espagne ont pour but, non l'intérêt national, mais seulement de gêner la France. La Ligue espère que les rivalités franco-espagnoles soient atténuées par une défense jalouse et diligente des délégués, pied à pied dans l'orbite de la solution, maintenant inévitable, de l'internationalisation, afin d'obtenir le plus possible dans la participation des colonies, dans l'organisation municipale, dans le régime du port, dans la tutelle des intérêts catholiques, dans le régime de la liberté commerciale, dans le maintien de la libre communication avec la zone espagnole et dans l'admission souhaitable dans les instances de décisions d'autres nations méditerranéennes dont les intérêts sont semblables à ceux de l'Espagne. Et la Ligue persistant dans ses objectifs traditionnels et dans sa vive aspiration que Tanger soit enclavé dans la zone espagnole, croit qu'une rupture est préférable à une transaction mal venue et aveugle sur des points qui sont essentiels pour l'honneur national, pour la sécurité du détroit, pour l'avenir de l'Espagne en Afrique et pour le maintien de l'indépendance nationale.

Dans la seconde requête, la Ligue, réunie en assemblée extraordinaire, prie unanimement au président et son Directoire militaire, « dont le patriotisme, le zèle et la droiture sont de notoriété publique », de méditer sur l'immense responsabilité qu'ils contracteraient en ratifiant la préjudiciable convention souscrite à Paris et relative au régime de Tanger et de sa zone et demande, en outre, de rendre publique son attitude, souvent réitérée et contraire à l'approbation de cette convention, pour dégager sa responsabilité.

Comment liquider les responsabilités du désastre d'Anoual ? Ceci reste le plus grave problème posé devant le Directoire et la nation espagnole. La dictature militaire du général Primo de Rivera n'a nullement marqué la fin des dissensions qui minent l'armée espagnole. Les conclusions du Général Garcia Moreno dans les procès engagés contre les généraux

Berenguer²⁸ et Navarro étaient sans appel : la loi exige que la liberté provisoire soit refusée au inculpés passibles de la peine de mort. On peut supposer qu'elles produisirent une vive contrariété chez les amis de l'ancien haut commissaire, parmi lesquels figurent tous les généraux du premier Directoire et les officiers de corps spéciaux d'Afrique. Les juntes militaires firent pression sur le Directoire pour que la loi fût appliquée et que les généraux Navarro et Berenguer fussent écroués à la prison militaire de Madrid²⁹. Le cancer des responsabilités des désastres militaires apparaît de plus en plus incurable et la nation espagnole s'expose aux dangers de l'implosion, retentissements de l'épineuse question de

²⁸ On reprochait au général Berenguer son hésitation et finalement sa renonciation à faire sortir de Melilla, en août 1921, les 40 000 hommes qui s'y trouvaient, pour dégager Mont Arwit assiégé. Il prétextait de l'insuffisance de l'instruction militaire de ses hommes ; ce cette posture ne sut convaincre personne après les expériences faites pendant la grande guerre au cours de laquelle réservistes plus que trentenaires se sont admirablement comportés devant l'ennemi. Mais ses raisons sont de tout un autre ordre : en se montrant si prudent, il voulait compenser le manque de mordant par le nombre. Le moral des troupes était au plus bas pour plusieurs raisons : la guerre au Maroc était impopulaire et pour la faire, il fallut mobiliser des hommes faisant leur service militaire obligatoire, service justifié seulement par la nécessité de se préparer à défendre l'intégrité du territoire national contre l'invasion étrangère (en Espagne, si problématique qu'elle apparaît impossible) ; la guerre au Maroc a provoqué chez les officiers une division profonde provenant d'une divergence sur l'avancement ; enfin, tant en 1909 qu'en 1921, une partie des troupes envoyées au Maroc a cru qu'on n'avait pas le droit de les y envoyer. En effet, en 1909 pour faire face aux premières nécessités de la campagne militaire, le cabinet Maura mobilisa des réservistes, des hommes qui, étant donné que l'Espagne ne sent peser sur elle aucune menace extérieure, étaient convaincus qu'une fois libérés, après avoir fait leur temps de service obligatoire, ils n'auraient plus jamais à reprendre l'uniforme ; ces soldats partirent croyant être victimes d'une tromperie. En 1921, ce fut autre chose. L'armée espagnole, en 1921 était composée de soldats pauvres qui font trois ans de service et de soldats dont les parents fortunés ou décidés à faire des sacrifices pour que leurs enfants « servent le roi » le moins de temps possible, versent à l'Etat une « *cuota* », une cotisation et prennent à leur charge leurs frais d'habillement et d'équipement. Ces soldats, appelés les *cuotas* ne font que cinq ou dix mois de service militaire, suivant l'importance de la somme versée. Les *cuotas* jouissent d'un autre privilège, celui de n'entrer en campagne que si tout le régiment dont ils font partie est envoyé à la guerre. En 1921, le ministre de la Guerre envoya au Maroc tous les *cuotas*, bien qu'il n'ait prélevé dans chaque unité qu'un bataillon expéditionnaire. A cette heure trouble, juillet-août 1921, on ne voulait pas que les soldats pauvres pussent se plaindre d'une inégalité devant la mort, basée sur la fortune. Les *cuotas* de 1921, comme les réservistes de 1909, crurent être victimes d'une tromperie. N'avaient-ils pas payé pour ne faire que quelques semaines de service militaire ? Les *cuotas* de 1921, comme les réservistes de 1909, furent un ferment de démoralisation qui trouvait un terrain de culture propice à son essor rapide, dans une armée qui n'avait aucun enthousiasme pour la besogne qu'on exigeait d'elle. Du coup, la politique coloniale plus que les campagnes militaires, fut compromise et échoua lamentablement. A la place des Basques, d'Asturiens, de Galiciens, tenaces travailleurs, industriels et économes, par de Castellans, souvent bons ouvriers agricoles, il ne venait guère que des Andalous, ni agriculteurs ni artisans, mais surtout des gagne-petit, des gens sans métier, tout juste bons à être manœuvre. (Cf. : *Supplément à l'Afrique française*, n°1, 1924, pp. 14-29.)

²⁹ Rollin, Léon, « L'Espagne au Maroc et la question de Tanger (Madrid, 12 janvier 1924) », *L'Afrique française. Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, janvier 1924, n°1, pp. 18-29.

Tanger³⁰. Les débats aux Cortès concernant cette question épineuse compliquent la situation intérieure. Les réformes militaires et l'organisation de l'armée coloniale du Maroc ont entretenu des débats vifs et passionnés à l'Assemblée nationale et la politique militaire espagnole vient d'être mise à rude épreuve par les députés socialistes qui ont profité du débat sur les réformes attendues dans les rangs de l'armée espagnole³¹.

Autour du Statut de Tanger

A la publication du nouveau statut de Tanger, l'Espagne a réagi en tentant d'obtenir auprès de Londres et de Paris quelques réaménagements au texte final. Ces demandes espagnoles tournaient autour de l'agrandissement des zones de Ceuta et de Melilla³², du renforcement des pouvoirs conférés par le traité de Tanger aux deux fonctionnaires espagnols que comptera l'Administration de la ville, l'administrateur adjoint de l'hygiène publique et l'ingénieur chargé des travaux municipaux, de la promesse que, dans six années, un Espagnol succédera à l'administrateur français placé à la tête de l'administration de la ville de Tanger, de la validation des statuts de naturalisés et de protégés accordés par l'Espagne dans le passé à un très grand nombre d'indigènes³³, la création d'un poste de contrôleur

³⁰ Pour plus de détails et de commentaires de Léon Rollin, représentant et chroniqueur spécial des questions hispano-franco-marocaines à Madrid, l'on peut se reporter aux pages 165-176 de l'*Afrique française*, mars 1924, n° 3, et pp. 249-255, *Afrique française*, n°4, avril 1924, mai 1924, pp 320-324. La contribution : « L'Espagne au Maroc et la question de Tanger » revient largement sur les péripéties de la guerre qui oppose les troupes espagnoles à celles de Abd el Krim dans les secteurs occidental, oriental du Rif, autour de Tizzi Assa, la liquidation du désastre de 1921 avec l'affaire de Tizza, l'affaire Berenguer et le statut de Tanger après la signature définitive des accords portant sur cette grave question qui a miné les relations entre les puissances européennes engagées dans la mer Méditerranéenne. Et sur le procès de Berenguer, se reporter à l'*Afrique française*, n°7, juillet 1924, pp.418-428, *Afrique française*, n°8, août 1924, pp. 463-474, avec les analyses de Léon Rollin. Sur « Les lignes de repli des forces espagnoles devant les offensives rifaines, la liquidation du passif militaire », lire *Afrique française*, n°12, décembre 1924, pp. 658-672.

³¹ « Les possessions espagnoles au Maroc », *Afrique française*, n°s 7 et 8, juillet-août 1918, pp. 237-243.

³² Les limites de ces *presidios* avaient été fixées d'accord avec les autorités chérifiennes par « la portée du canon » et par ces demandes posées sur la table des négociateurs, L'Espagne était tentée de faire reculer les frontières suivant ce précédent historique, mais, cette fois ci, avec « la portée d'une Berha », nouveau calibre qui rendait la négociation ardue voire impossible. Cependant, une satisfaction lui fut accordée par la promesse de la France d'intervenir auprès du Sultan pour que les sources qui alimentent Ceuta et Melilla soient reconnues comme propriété de l'Espagne, sous l'expresse réserve que les indigènes ne puissent souffrir de cette situation et qu'ils continuent comme par le passé à jouir librement de l'usage des sources.

³³ Rappelons que l'élément espagnol au Maroc est très divers : parmi les immigrés espagnols, on compte des « *afrancesados* » venue d'Oranie à la recherche de profits plus élevés, d'anciens « *prefugos* » jadis fugitifs ou insoumis réfugiés à Tanger, mais aussi des immigrés venus directement d'Espagne, d'Andalousie plus spécialement, des provinces de Levante plus enclines à « déverser sur l'Afrique du Nord voisine leur trop plein de population » plutôt que de l'envoyer en Amérique du Sud lointaine, salariés mal payés chez eux et qui attirent vite leur familles et leurs amis, bien vite devenus charretiers, jardiniers, coiffeurs, garçons de café, maçons, menuisiers, cochers, économes et

espagnol dans l'administration douanière qui sera dirigées par un français, du droit reconnu au Consul d'Espagne à Tanger d'expulser ou de protéger tout indigène originaire de la zone espagnole.

En clair, l'Espagne voudrait obtenir certaines satisfactions territoriales. Elle voudrait annexer, à son territoire national, deux régions comprises dans la zone espagnole du Maroc ; l'une voisine de Ceuta, l'autre au voisinage de Melilla. La place de Ceuta s'agrandirait ainsi d'un domaine qui équivaut à une fois et demi sa superficie. Quant à la place de Melilla, son territoire deviendrait cinquante fois plus grand. Ces demandes sont appuyées par d'importantes considérations stratégiques.

D'autres demandes espagnoles s'appliquent à des questions de juridiction, de concessions, etc. Il s'agit, par exemple, de valider les naturalisations accordées par les autorités espagnoles dans la zone de Tanger, de respecter les concessions que les espagnols exploitent dans cette zone et de donner au Consul qui représentera l'Espagne à Tanger un droit de protection et d'expulsion sur tout habitant indigène de Tanger qui serait originaire de la zone espagnole. Enfin, l'Espagne présente des demandes qui visent l'administration même de Tanger. Elle désire qu'on délimite exactement les pouvoirs des deux hauts fonctionnaires qui seront de nationalité espagnole : l'administrateur adjoint qui sera chargé de l'hygiène publique et l'ingénieur qui fera exécuter les travaux municipaux. Elle désire que le service de la Douane dont le chef doit être français, comprenne un contrôleur espagnol (art. 20). Elle désire que l'administrateur français de Tanger, qui dirigera la ville pendant les six premières années et secondé par deux adjoints espagnol et anglais, soit de nationalité espagnole pendant la période qui suivra les six premières années : pour s'en assurer, le Gouvernement de Madrid voudrait obtenir la promesse que la France fera voter pour un espagnol, quand l'Assemblée législative de Tanger élira le successeur du premier administrateur.

Ces demandes espagnoles engagent et intéressent aussi l'Angleterre l'autre puissance signataire du statut de Tanger³⁴. En fait, pour tout ce qui regarde les besoins stratégiques de l'Espagne, il y a peu de différences entre une région marocaine qui serait annexée au territoire espagnol et une région marocaine qui continuerait d'appartenir à la zone espagnole de l'empire chérifien. Si pourtant l'Espagne a envie d'élargir son territoire proprement dit, au voisinage de Ceuta et Melilla, le Sultan du Maroc se prêterait sans doute à des rectifications de frontière qui n'entraîneraient aucun transfert de populations et la France ne s'y opposerait pas. La question se pose autrement, s'il s'agit d'annexer à l'Espagne une notable population musulmane. Le sultan ne peut guère y consentir sans faire violence à ses sentiments et sans s'exposer au mécontentement de ses sujets et la France, « puissance musulmane », ne saurait encourager une opération qui consisterait à prendre des sujets d'un souverain musulman pour les placer, par annexion, sous une domination non musulmane. Ceuta et Melilla, ces deux forteresses sont, depuis des siècles, des territoires de souveraineté espagnole, mais les environs font partie de la zone espagnole du Maroc sur laquelle la souveraineté du Sultan est reconnue. La demande implique la cession absolue

empressés à s'établir à leur compte. Ceux là quittent l'Espagne sans esprit de retour (Cf. : *Afrique française*, 1924, n°4, p. 261.)

³⁴ La Convention de Tanger a été présentée au Parlement britannique sous la forme d'un Livre Blanc, Morocco n°1 (1924, Cmd.2096) et ce document ne contient que le texte de la Convention en français et en anglais.

d'un territoire marocain à l'Espagne. En dehors de toute considération politique, le fait est surprenant, car l'Espagne ne peut pas ignorer l'effet désastreux qu'il produira sur les tribus, jamais vraiment soumises, dont le territoire serait cédé. Il serait comme un cri de guerre à travers toute la zone espagnole.

Dans les affaires de concessions ou de juridictions, les choses paraissent plus simples. Les concessions espagnoles subsisteront naturellement à Tanger, et elles profiteront de la prospérité causée par l'application du nouveau statut. Les protégés espagnols garderont leur position, qui est d'ailleurs transitoire. En ce qui concerne les naturalisations accordées par les autorités espagnoles (art. 13), les listes sont inconnues du public. Pourquoi les puissances porteraient-elles atteinte à la naturalisation espagnole que mainte famille israélite a obtenue avant l'acte d'Algésiras ? Quant aux naturalisations postérieures à 1906, elles devraient être examinées par bienveillance et diligence d'autant plus qu'elles sont anciennes. Par ailleurs, comment les sujets du Sultan, originaires de la zone espagnole, pourraient être expulsés ou protégés par le Consul d'Espagne lorsqu'ils habitent Tanger ? Les marocains qui sont originaires de la zone française se trouveront, s'ils résident à Tanger, sous l'autorité du *mandoub* ou représentant du Sultan (art. 29)³⁵. Traiter différemment les marocains de la zone espagnole, ce ne serait pas seulement créer des inégalités et démembrer la souveraineté chérifienne, mais ce serait aussi transformer le représentant du sultan en un simple collaborateur des autorités françaises : car sa juridiction ne s'étendrait plus, en dehors des tangérois proprement dits, que sur les musulmans venus de la zone française.

Sur le plan administratif, les demandes espagnoles ont rencontré des réticences françaises car le gouvernement français ne peut s'engager sur la fin du mandat de son représentant. Au contraire, la France, sans la demande de l'Espagne, peut s'engager sur un autre point. Un prélat espagnol, Mgr Cervera³⁶, à la tête du clergé catholique de Tanger, en même temps, vicaire apostolique de la zone espagnole³⁷, pourra, à la fin de son mandat,

³⁵ *Afrique française*, 1924, pp. 81-82.

³⁶ Mgr Cervera, dans la Convention franco-espagnole du 7 février 1924, en son article 11 qui est relatif à la prorogation, va conserver ses privilèges pour douze ans encore à Tanger (Cf. *Afrique française*, février 1924, p. 82.).

³⁷ Le culte catholique ainsi que l'Ordre des Franciscains ont foulé le sol marocain dès la fameuse aventure d'Adhémar d'Aurillac, un français, qui fut évêque de Ceuta en 1421. Mais toutes les missions franciscaines furent anéanties au XV^e siècle et se reportèrent en Terre Sainte, en Chine et en Amérique. Leur mission au Maroc est récente et l'on retrouve des accords franco-espagnols les concernant, plus spécialement celui du 2 décembre 1922. De fait, l'Espagne avait réussi à obtenir du Sultan du Maroc, en 1859, que les Franciscains espagnols pussent exercer leur ministère dans tout l'Empire chérifien. La mission espagnole fut alors constituée en Préfecture Apostolique, puis, le 14 avril 1908, érigée en Vicariat. Or, au début de cette année 1908, le 6 janvier, le général d'Amade débarqua pour entreprendre la pacification de la Chaouïa. Le 28 du même mois, le Ministre général des Frères mineurs fit savoir au Père Cervera, préfet apostolique espagnol du Maroc, que cinq religieux français venaient d'être désignés pour suivre les opérations en qualité d'aumôniers volontaires. Le 22 février, jour de leur départ, le général Picquart, Ministre de la guerre, déclara qu'il avait ordonné que les cinq religieux pussent remplir leur mission auprès de leurs coreligionnaires du corps de débarquement. En conséquence deux des aumôniers suivirent la colonne, deux autres assumèrent à Casablanca le service de l'hôpital, le cinquième fut attaché à l'hôpital de Ber Rachid. Tel fut, au XX^e siècle, 487 ans après l'épiscopat de frère Adhémar d'Aurillac à Ceuta, le

demeurer, avec le désistement et l'appui de la France, demeurer prélat espagnol à Tanger (art. 11). Et ce faisant, le Gouvernement de Madrid, dirigé par le général Primo de Rivera, ait vraiment obtenu pour l'Espagne le rang *decoroso* auquel elle a droit.

commencement de la mission française au Maroc. Les opérations terminées, les franciscains durent s'en aller, mais ils revinrent. Grâce à la bonne volonté de Mgr Cervera dans sa lettre du 21 janvier 1910, des stations purent être fondées à Oudjda, Berkane et Taourirt ; puis, le 27 novembre 1912 fut signée à Madrid la convention franco-espagnole qui définissait les situations des deux pays à l'égard de l'Empire chérifien. Ainsi, l'article 8 maintenait les consulats, les écoles et tous les établissements français et espagnols existants au Maroc ; les deux gouvernements s'engagent à faire respecter la liberté et la pratique extérieure de tout culte existant au Maroc. L'Espagne fera en sorte que les privilèges religieux exercés par le clergé régulier et séculier espagnol ne subsistent plus dans la zone française. Toutefois, dans cette zone, les missions espagnoles conserveront leurs établissements et propriétés existants, mais le Gouvernement de S. M. le roi d'Espagne ne s'opposera pas à ce que des religieux de nationalité française y soient affectés. Les nouveaux établissements que ces missions fonderaient seront confiés à des religieux français. Il résulte donc, d'abord, que l'Espagne renonce, en zone française, au monopole qu'elle avait assuré en 1859 à ses sujets franciscains, et que, par conséquent, une nouvelle circonscription ecclésiastique peut être créée par le Saint Siège et confiée à un prélat français, ensuite, que la France est obligée de faire respecter dans sa propre zone la liberté et la pratique extérieure du culte catholique, enfin, qu'en particulier, si elle juge à propos d'éloigner certains religieux espagnols, elle devra les remplacer par des religieux français. Il faut donc qu'il y ait des religieux français, et, en l'espèce, puisqu'il s'agit de missions franciscaines, des religieux franciscains français. Mais, la première de ces dispositions était restée lettre morte. En accréditant M Doucet comme chargé d'affaires de la République près le Cardinal secrétaire d'Etat, en mars 1920, le gouvernement français pria le Saint Siège de nommer dans la zone française de l'Empire chérifien un évêque français. Le problème parut délicat, et le Saint Siège, avant d'aller plus loin, donna le 11 octobre 1920, au RP Dané, Supérieur de la mission, le titre de Vicaire délégué. Puis, il invita le gouvernement français à se mettre d'accord avec le gouvernement espagnol sur l'interprétation à donner aux termes de la convention du 27 novembre 1912. Les négociations entre la France et l'Espagne furent longues. Mais, elles aboutirent à un heureux résultat, qui fut consigné, le 2 décembre 1922, dans l'acte suivant : « Le Gouvernement de la République et le Gouvernement royal sont d'accord pour charger leurs représentants auprès du Saint Siège de faire dans les plus brefs délais à la Secrétaire d'Etat une démarche identique en vue du règlement de la question religieuse au Maroc. En conséquence, l'Ambassadeur de la République et l'Ambassadeur de S. M. catholique demanderont au Saint Siège que ce règlement soit fait sur les bases suivantes : 1° il y aura désormais deux Vicariats apostoliques, l'un pour la zone française, l'autre pour la zone espagnole. Chacun de ces Vicariats sera respectivement confié à un Vicaire apostolique français et à un Vicaire apostolique espagnol ; chacun de ces Vicaires aura nécessairement juridiction entière et complète sur sa propre zone. Cette organisation entrera en vigueur immédiatement, 2° le régime définitif de Tanger ne sera fixé qu'au moment où le statut de cette ville sera lui-même établi, 3° les deux gouvernements s'emploieront auprès du Saint Siège pour que Monseigneur Cervera reçoive le titre d'archevêque in partibus ». En 1923, avec l'accord entre la France et l'Espagne et le Saint Siège, le « Vicariat apostolique de Rabat en Afrique septentrionale » et le 20 juillet, Mgr Cervera fut nommé Archevêque de Pompépolis. (Lire : « Le culte catholique et l'Ordre des Franciscains », *Afrique française*, n°4, avril 1924, pp. 285-286.)

Les intérêts français et marocains à Tanger. *Tanger para Francia*

Dans les années 1910, l'élément français est fortement représenté dans les milieux industriels qui recouvrent les branches alimentaires (minoterie, boulangerie, sardinerie, fabriques de glace et d'eaux gazeuses), de la construction (bâtiment, briqueteries, scieries mécaniques, ateliers mécaniques). Par ailleurs, les trois principales imprimeries les plus importantes de la ville, notamment celles de la *Dépêche Marocaine* et du *Journal du Maroc*, sont de nationalité française. Il en est de même dans les grands milieux commerçants, représentés par d'importantes et d'anciennes entreprises françaises telles que la *Compagnie Marocaine*, la *Société d'Etudes et de Commerce au Maroc*, les maisons Braunschvig, Théo Furth, Bonnuet et Cie. Dans le secteur bancaire très actif connaît aussi une forte présence française par le biais des plus imposants établissements de crédit dont la direction est assurée par des cadres venue de la métropole. Ces établissements sont la Société Générale qui a pu racheter la succursale de la Deutsche Orient-Bank, la Compagnie Algérienne, Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, Banque Algéro-Tunisienne, Banque d'Etat, Crédit Marocain, Banque Commerciale du Maroc. Les banques étrangères se contentent des petites opérations. De même, dans les affaires immobilières, très actives dans la ville portuaire, sont presque entièrement monopoles français : la Compagnie Marocaine, la Société immobilière du Maroc, Paquet et Cie, sont entre les mains des cadres et personnels français. Les capitaux engagés dans les secteurs industriels de Tanger sont de l'ordre de 20 millions de francs, soit 7/10^e pour la France, ¼ pour l'Espagne dans le secteur de l'électricité et de la téléphonie, 350 000 francs pour l'Angleterre, 250 000 pour l'Italie ; les capitaux indigènes, dans les années 1910, sont évalués à 650 000 francs.

L'élément français est également très représentatif dans la direction et le personnel des grandes administrations telles que le Contrôle de la Dette, le Monopole des Tabacs, le Service des Travaux Publics, secteurs très stratégiques avec le siège du Comité spécial des Travaux Publics et de la Commission des adjudications.

Au point de vue politique, le mode d'élection des éléments de la Commission d'Hygiène, qui est la véritable municipalité de Tanger, rétablit par la composition du corps électoral (personnes versant au moins 10 pesetas d'impôt) l'égalité entre les colonies française et espagnole³⁸.

Dans le domaine culturel, la langue a notablement progressé dans Tanger grâce aux nombreuses écoles construites. En 1908, fut fondé le grand collège français, établissement d'enseignement secondaire, auquel a été annexée en 1909 une section commerciale, préparant pour les maisons de commerce ; ces établissements sont ouverts aux enfants des écoles de Tanger et les jeunes filles peuvent y accéder par examen. Dans le collège, fonctionne aussi une section marocaine destinée aux enfants indigènes sortant des écoles franco-arabes : c'est l'embryon d'une sorte de medersa. L'enseignement primaire gratuit est donné au petit collège qui comptait, en 1914, 410 élèves dont les ¾ étaient Espagnols. L'école des jeunes filles qui comptait 270 élèves, comprenait un cours payant et un cours

³⁸ A côté de 11 délégués officiels (un par légation et deux représentants du Maghzen : le délégué chérifien et le mohtassen), il y a 12 délégués élus, sans qu'il puisse y en avoir plus de 4 par nationalité : on compte en 1914 parmi les membres élus : 4 français, 4 espagnols, 2 anglais, 1 italien, 1 allemand. La présidence est exercée alternativement par le consul de France et le consul d'Espagne.

gratuit. L'école de L'Alliance Israélite de Tanger instruit en français plus d'un millier d'élèves. Au total, plus de 2 000 enfants, en 1914, apprenaient le français à Tanger, sur une population européenne et israélite de 25 000 habitants. Il faut y ajouter les élèves musulmans des écoles franco-arabes de l'Alliance Française qui d'ailleurs administrait celles de la zone espagnole. Les œuvres d'assistance et de bienfaisance, ainsi que les activités scientifiques, sont fécondes à Tanger³⁹.

L'Angleterre n'est pas opposée au statut internationalisant la ville de Tanger. M. W. B. Harris, correspondant du *Times* s'y rallie complètement. De fait, l'Angleterre soutenait la France dans la consolidation de ses positions en Afrique du Nord.

Tanger, port d'intérêt commun à tout le Maroc, est davantage un port d'intérêt général à la navigation mondiale et internationale. Tanger recueille l'héritage de Gibraltar car le gouverneur anglais de cette forteresse, dans ses déclarations officielles du mois de février 1913, invitait les négociants de ce rocher à prévoir le transfert à Tanger de leurs installations que cette place de guerre, réservée aux forces militaires et navales, ne pourrait plus contenir. Tanger est comprise dans l'itinéraire des grandes compagnies de navigation étrangères, car sans détourner de leur route (Orient, Extrême Orient, Afrique, Amérique du Sud), les bateaux trouvent à Tanger un abri sûr et des approvisionnements conséquents. Bref, Tanger, occupant un lieu souverain, régnant sur deux mers, avec plusieurs autres avantages, aspirait au rang de ville mondiale. Cet état de faits appelle forcément l'attention soutenue et vigilante de la France. Elle doit redresser le paradoxe géographique qui place le Protectorat en dehors de la route maritime directe qui relie la France au Maroc car elle risquait de lui être fermée. Le facile et vital accès à la mer poussait la « France marocaine » à s'installer solidement et durablement sur les bords de la Méditerranée. Et, en plus de ces considérations, la France, sur le plan européen, doit absolument jouir de la garantie d'une libre navigation dans cette mer. De fait, les intérêts français dans la Méditerranée occidentale exigent qu'une porte d'entrée telle que celle qu'offre Gibraltar ne soit pas livrée à une seule nation, mais à plus gardiens : l'Espagne chez elle, l'Angleterre à Gibraltar ou à Ceuta, la France à Tanger. Les diplomates et hommes politiques, les militaires français soutiennent cette « formule équitable et harmonieuse » pour le bénéfice de toutes les nations européennes rivales sur le champ tangérois. Mieux, tant d'intérêts matériels et moraux, soutenus par tant d'arguments capitaux qu'offrent les textes diplomatiques, poussent la France à étendre à Tanger une autorité apte à assurer les sauvegardes nationales et coloniales que la guerre terminée, doit lui garantir. La solution, pour la France et les lobbies coloniaux, est que Tanger doit être français. On ne découpe pas, dans la chair vive des peuples, des provinces et des zones érigées, par opportunisme momentané, en Etats et détachées de l'ensemble du corps ethnique⁴⁰.

³⁹ Fidel, Camille, « Au Maroc, au début de la guerre de 1914 », *Supplément à l'Afrique française*, n°3, mars 1915, pp. 38-43.

⁴⁰ *Idem*, p. 236. En cela, les revendications de la France trouvent un écho et un soutien en Suisse et en Belgique. En Suisse, c'est M. Muret qui, dans *La Gazette de Lausanne* du 11 octobre 1917, répondait aux ambitions de l'Espagne, écrit : « S'il faut juger de l'arbre à ses fruits, il convient de s'exprimer sans enthousiasme sur l'œuvre accomplie au Maroc par l'Espagne. La glorieuse tradition de ce pays pouvait naguère lui faire une loi de réclamer une part de l'Empire chérifien, mais l'expérience a parlé. La décadence des villes marocaines de la zone espagnole, les brigandages de Raïssouli et de Abd el Malek, ne sont pas de nature à justifier les aspirations d'une partie du peuple espagnol, à la possession

Tanger est la meilleure porte du Maroc ouverte sur la Méditerranée, c'est-à-dire vers la France. Tanger est si avantageusement située, à quelques heures de l'Europe et sur un des passages internationaux les plus fréquentés au monde. La question des distances, capitale dans l'ordre économique, place Tanger à 250 km de Fès. Longtemps capitale diplomatique du Maroc, Tanger reste le principal port d'entrée et de sortie de l'empire durant les années 1910-1920. Sans oublier qu'elle demeure un important centre de distribution et d'approvisionnement d'où les marchandises sont réexpédiées vers les principales villes du Maroc septentrional. Elle est aussi le marché bancaire par excellence de tout le pays, en tant que siège de la Banque d'Etat qui émet la monnaie *hassani*⁴¹. Tanger est un port d'importation servant d'entrepôt aux marchandises destinées à la côte atlantique. Les voyageurs, les marchandises périssables et légères à destination du Maroc sont dirigés sur la ville de Tanger, port d'intérêt commun à tout l'Empire. Le port de Tanger, malgré les événements politiques majeurs de la guerre mondiale, l'incertitude de son régime, ses hypothèques internationales, son sort flou, occupe le second rang, juste après celui de Casablanca. La France a le premier rang à Tanger avec 43,49% du commerce général. Viennent ensuite l'Angleterre avec 18,83%, l'Espagne avec 11,21% et, avant la guerre, l'Allemagne avec 6,90%. La colonie française en constante progression comptait, en 1914, environ 3 000 âmes. Par le nombre, elle est la seconde après la colonie espagnole. Les Anglais sont quelques centaines et les Allemands, en 1914, étaient moins de 100. Une élite compose la colonie française : fonctionnaires civils et militaires, avocats, médecins, ingénieurs, entrepreneurs de travaux publics, propriétaires, banquiers, industriels et commerçants. Ainsi, la colonie française détient une influence prépondérante au point de vue économique et politique. La propriété immobilière à Tanger appartient aux français dans la proportion de 75%. Ces valeurs sont entre les mains des français résidant à Tanger ou réparties dans toute la France (Paris, régions du Nord, Lyon, Marseille). Tous les terrains en bordure de la plage où doivent se construire le port et s'édifier les quais ont été acquis par les français ; aucune propriété étrangère dans partie de Tanger n'est recensée. Toutes les banques de Tanger sont françaises, à l'exception, depuis 1915, d'un établissement anglais, et depuis 1906, de la Banque d'Etat du Maroc, française par ailleurs par son président, sa législation, son siège et sa majorité. La Deutsche Bank possédait à Tanger une succursale rachetée par la Société Générale qui s'est installée à sa place. La Banque d'Espagne possède, quant à elle, un comptoir qui, pratiquement, n'est pas ouvert au public. Toutes les administrations d'Etat ou monopoles sont de direction française : douanes, acconage, magasinage, domaines, travaux publics, services vétérinaires, monopole de tabac, etc.⁴²

de Tanger ». D'autre part, un publiciste belge, M. L. Dumont Wilden, exprimant la même opinion dans *L'Homme Libre* du 4 mars 1918 lie le sort du Maroc à la question de Tanger français, et conclut : « l'unité du Protectorat est nécessaire à l'avenir du pays. L'internationalisation est morte, pratiquement ; l'heure de la France a sonné ».

⁴¹ Lire *Supplément à l'Afrique française*, n°3, mars 1915 le reportage de Camille Fidel : « Au Maroc, au début de la guerre de 1914 », pp. 38-43.

⁴² *Afrique française. Renseignements coloniaux*, n°12, 1918, p. 235. En outre, la France possède sur place « un Comité consultatif du commerce français », qui exerce les attributions reconnues aux Chambres de commerce, un Institut Pasteur avec d'importantes découvertes scientifiques, un hôpital français, un dispensaire pour les populations indigènes, des services sanitaires de vaccination, le

Il est certain que grâce à la nouvelle constitution, la France jouit d'avantages indiscutables. Selon la nouvelle constitution, la souveraineté du sultan du Maroc est définitivement rétablie, et le sultan se trouve, naturellement placé sous les autorités du protectorat français. Les intérêts des Marocains de la zone de Tanger à l'étranger seront dans les mains des agents diplomatiques et consulaires français. Le représentant du sultan du Maroc à Tanger qui sera sans doute un candidat français sera un Mendoub ou Gouverneur. Il sera chargé de l'administration des indigènes et sera probablement inamovible sauf par le sultan. Son principal fonctionnaire exécutif, nommé l'administrateur, sera, les six premières années, un français. A partir de ce moment, il sera élu par la nouvelle assemblée internationale ; mais il est évident que la première empreinte faite sur toute l'administration sera celle de la France et très certainement elle cherchera à la rendre aussi durable que possible. D'ailleurs, depuis 1914, souveraine sur la plus grande partie du Maroc, a augmenté ses droits sur la zone de Tanger. Quand éclata la guerre européenne, elle expulsa sans retard les représentants allemands et autrichiens et pendant les années, elle a mis entièrement les douanes sous la main du contrôle de la Dette (français) et s'assura la première place pour la marine, les propriétés foncières, le commerce et les services publics.

D'autre part, la constitution de l'assemblée est telle qu'aucune puissance ne pourra, tout au moins en théorie, y avoir une majorité, et de plus, il y a au dessus d'elle, le comité de contrôle composé des consuls résidents des huit puissances, à l'exclusion des Etats ennemis et de la Russie, qui signèrent l'Acte d'Algésiras. Ce comité jouit de pouvoirs considérables et peut refuser, par un vote à la majorité, toute mesure de l'Assemblée qui semblerait violer le nouveau statut de Tanger. Le premier président est choisi par un tirage au sort ; il aura pour tâche de convoquer le comité et de lui soumettre les questions qui seront de son ressort.

La neutralité et la liberté du commerce à Tanger de tous les pays y ont été formellement reconnues et la ville elle-même ne pourra que gagner à ce nouveau régime. L'administration de la ville est enlevée des mains des diplomates de passage, dont la tâche normale est de défendre et d'augmenter les intérêts internationaux de leur pays ; elle est placée aux mains de résidents qui seront certainement élus d'après leurs aptitudes pour cette charge. Ils prendront à cœur les intérêts locaux et la source des intrigues internationales, qui autrefois paralysait le développement de la ville, en sera considérablement diminuée. Les douanes vont être bien administrées ; et l'on vient de tracer un programme pour le développement du port. La position stratégique de Tanger à l'entrée de la Méditerranée a une importance évidente. Le port sera un port de paix. Et c'est là le plus grand mérite de la convention que de supprimer une cause de heurts dans les relations franco-anglaises.

contrôle des marchés, deux collèges, des écoles d'enfants, une medersa franco-arabe, un département scientifique particulièrement active dans des études de sociologie, d'histoire, de langue et d'épigraphie marocaines ; sans compter que l'usage du français est très courant et très répandu dans les transactions commerciales. En outre, le pavillon français tient la première place avec les compagnies Paquet, Transatlantique, Compagnie navale de l'Ouest, Mazzella, etc.

Tanger française

Lloyd George appelait tous les peuples de la grande ligue antiallemande à discuter publiquement et en pleine lumière les revendications de chaque nation touchant la ville de Tanger. Dans les salons et couloirs feutrés des ambassades et des bureaux ministériels, présidentiels et impériaux, les hommes politiques européens devaient maintenant briser les tabous qui entourent Tanger et son statut. Bref, la question de Tanger, qu'on le veuille ou non, malgré le silence des autorités françaises pourtant principales intéressées, était au centre des rivalités et des compétitions inter-européennes. Tanger n'est donc pas le Maroc et elle n'est pas le Protectorat qui fonctionnait pour le bien de la métropole. Tanger, par l'acte d'Algésiras, est devenue une ville internationale et l'on peut y constater les bienfaits et les avantages de ce régime que certains diplomates rêvent de répandre dans tous les points de la terre où s'entrechoquent des rivalités coloniales et commerciales. Ville étrange et charmante, où l'Orient et l'Occident, l'Europe et l'Afrique, l'Espagne et la France, se rencontrent et se confondent. C'est la porte naturelle du Maroc et sa situation l'appelle effectivement à un plus grandiose essor. Les populations de la ville de Tanger, les colons européens et les commerçants indigènes, conçurent-ils les plus grandes espérances quand ils virent que grâce à la France, le Maroc sortait enfin de la grande anarchie séculaire dans laquelle les guerres coloniales interminables l'avaient plongé. Mais, on ne tarda pas à s'apercevoir que grâce à l'Acte d'Algésiras, Tanger avec Melilla, Larache et Tétouan, était la seule ville du Maroc à ne pas profiter de l'ordre régnant dans l'administration générale de l'empire marocain. Le trafic se détournait de sa rade ; la guerre aggrava davantage la situation ; Tanger tomba dans une profonde et lancinante léthargie.

En vertu de l'Acte d'Algésiras, elle est administrée par une Commission sanitaire, émanation du corps diplomatique. Les ministres de toutes les puissances accréditées auprès du Sultan sont à Tanger un petit morceau de souverain absolu, car la dite Commission gouverne sans aucun contrôle. De fait, ils ne gouvernent pas du tout et tous les tangerois sont exaspérés et fortement désorientés d'autant plus que leur ville est victime des caprices et des humeurs de la diplomatie internationale. Tanger, porte naturelle du Maroc, étape prédestinée de la grande route des navires, est un des points commerciaux les mieux situés du monde et seules l'anarchie marocaine, puis les compétitions des puissances ont pu la maintenir dans l'état de stagnation ambiante. Les arrangements passés entre l'Angleterre, la France et l'Espagne prévoyaient qu'un statut spécial, un statut international réglerait le sort de Tanger. Le projet était déjà rédigé quand apparut son caractère impraticable. La question financière, entre autres, empêcha sa ratification. Tout demeura donc en question et la commission sanitaire internationale continue à administrer la ville avec des pouvoirs absolus et aucun moyen de les exercer.

Pour les métropolitains, il fallait que Tanger devienne française. C'est indispensable pour Tanger, pour le Maroc français, pour l'Europe entière.

Les intérêts français au Maroc sont de plusieurs ordres. D'abord, la France devait absolument apporter une surveillance stricte et vigilante de la frontière algéro-marocaine et donc éviter le voisinage immédiat et encombrant d'une quelconque puissance européenne. Ses « mauvaises frontières » d'Europe lui ont énormément porté préjudice et coûté pour qu'elle revive le même procès, la même situation en Afrique. De plus, la France a entrepris une œuvre de « pacification très ardue de ces Numides incorrigibles que Rome elle-même

n'a jamais complètement domptés ». Ici, la France est une puissance mandataire du monde civilisé. Ce faisant, aucun Etat marocain ne doit s'abriter derrière les montagnes du Rif. Ensuite, la liberté du Déroit de Gibraltar lui importe plus qu'à tout autre puissance, puisque, en Europe, la France est à cheval sur les deux mers, et que ce passage est le seul par où la flotte puisse se rendre de Brest à Toulon. Troisièmement, personne ne doit barrer la route à la France au Maroc, la route de l'Atlantique. Dans la mesure, les communications de la France avec l'Algérie étaient à la merci de la flotte anglaise. Cette situation était intolérable pour la France et elle réclamait « sa liberté d'allures », donc obtenir un port de refuge relié par un chemin de fer à la frontière algérienne. Et la voie devait rester largement ouverte et accessible pour les forces françaises en expédition. Quatrièmement, le Maroc était pour la colonisation française une réserve que l'on ne peut abandonner à aucune autre puissance rivale. Et la ville de Tanger restait promise à un avenir brillant. Enfin, le Maroc intéresse la France parce qu'elle est une « puissance musulmane », car elle rencontre l'Islam partout, sur les bords du Lac Tchad, le Niger, dans les Rivières du Sud, en Sénégal. L'œuvre de réconciliation entre deux sociétés hostiles a été ébauchée à Tunis et ne pouvait être achevée qu'à Fez. La France, comptant sur une longue expérience du monde musulman avait une carte maîtresse à jouer au Maroc. Les principes directeurs de la politique française au Maroc pouvaient être ainsi compris : pas de voisin européen, liberté du Déroit, sortie sur l'Atlantique, mise en valeur des territoires de l'ouest, protection de l'Islam.

Pour que les revendications françaises puissent avoir une issue heureuse, il fallait rendre le Déroit international et faire de Tanger une ville ouverte. De ce fait, l'Allemagne et la Grande Bretagne y trouveront leurs comptes. Mais, l'Espagne serait naturellement plus difficile à contenter parce que ses prétentions reposaient, selon les milieux politiques et diplomatiques français, sur « des souvenirs et des espérances plutôt que sur des intérêts positifs ». Bien qu'elle soit voisine du Maroc, elle n'était pas une puissance en Afrique, n'a pas besoin d'une sortie sur l'Atlantique et ses relations avec les musulmans furent très souvent difficiles et heurtées. Bref, son seul intérêt au Maroc est celui de colonisation, d'y diriger une partie importante des émigrants qui se sont déjà installés à Oran et la question de Tanger rendait ardue toute négociation avec les Espagnols. L'éventualité d'une installation espagnole à Fez signifierait la substitution à la France dans le « patronage de l'Islam ». Ensuite, la route de l'Atlantique et l'accès des riches plaines de l'ouest lui seraient fermés, puisque Fez commande le défilé de Taza, qui est l'unique porte du Maroc. Il était clair que l'Espagne ne devait pas occuper seule le Nord du Maroc et s'approprier ainsi Tanger. Même si l'amitié de l'Espagne est infiniment précieuse à la France, cette dernière n'était pas obligée de « la dédommager aux dépens des intérêts français de la perte de ses colonies ». En 1764, pour rappel, à la fin de la guerre de sept ans, la France abandonna la Louisiane à l'Espagne « pour la consoler de la perte de la Floride ». Au Maroc, il était interdit à la France d'agir ainsi de nouveau : la France n'était plus riche pour payer non seulement sa gloire, mais celle des autres. D'autant que l'Espagne lui restait redevable car la tranquillité dans laquelle vivaient les espagnols reposait sur la politique de neutralité française. La France s'est toujours abstenue soit d'encourager les tendances républicaines de la Catalogne, soit d'ouvrir sa frontière aux menées carlistes du côté des provinces basques. Ce sont là des fondements solides d'une entente que français et espagnols n'avaient pas le droit de compromettre en Afrique, en général, au Maroc, en

particulier. La France, en dernière analyse, compte sur Tanger internationalisée, le Maroc indépendant et sa prépondérance de Gabès au Cap Noun⁴³.

Située à l'extrémité Nord-Ouest de l'Afrique, au point où la Méditerranée s'ouvre sur l'Atlantique, avec le Protectorat français au Sud, la zone espagnole du Rif montagneux à l'Est, et la forteresse anglaise de Gibraltar peu éloignée à l'entrée de la Méditerranée, sur la rive opposée, Tanger est restée longtemps une sorte de no man's land à laquelle toutes les grandes puissances commerciales de l'Occident sont profondément intéressées. Elle est, pour le commerce du Maroc, un débouché important où l'Angleterre a, depuis des siècles, joué un rôle prépondérant et romantique. Tanger fut anglaise autrefois, avant que les rêves les plus audacieux aient pu même concevoir l'Empire britannique moderne. Pour la France, elle a pris une importance spéciale depuis que la France s'est engagée dans une superbe entreprise qui consiste à supprimer la révolte entre l'Atlas et la mer et à exploiter les ressources du Maroc. Pour l'Espagne, le statut de Tanger était une question d'intérêt éternel à cause de son voisinage immédiat avec le Rif et aussi parce qu'elle n'est séparée de la côte espagnole que de 50 miles (50 km). La langue que l'on y parle le plus après l'arabe maghrébin est l'espagnol. Une si grande complexité de rivalités nationales obscures s'est rarement vue sur l'une des grandes routes maritimes.

Durant de longues années, les pays intéressés ont été occupés par le développement des affaires européennes et Tanger fut laissée de côté. Son statut n'a été ni révisé, ni défini. On ne la considérait plus que comme une question de second ordre et la conséquence en fut que toutes les rivalités y ont pris un caractère mesquin, local et ridicule. La vie de la ville, du port et de la région avoisinante était paralysée par une suspension absurde des vieilles règles d'autorité. La diplomatie anglaise⁴⁴, depuis la guerre, s'est acharnée, avec succès d'ailleurs, à trouver à Tanger un règlement statutaire convenable. Et un modus vivendi acceptable fut établi. Et Tanger est internationalisée et aucune nation n'y a la prépondérance. Un Comité de contrôle, formé des agents consulaires, surveillera les faits et gestes d'une Assemblée Législative élue, représentant tous les intérêts locaux. Un fonctionnaire du Sultan, pourvu de pouvoirs restreints, administrera les affaires de la population marocaine. On y trouve quantité de conseillers, d'adjoints et une grande confusion de langues et de coutumes. La nouvelle Constitution de la zone de Tanger ne paraît être au plus qu'une solution provisoire ; mais il faut qu'elle soit le signe d'un véritable accord, un système légal au lieu de l'effrayante fantaisie qui y règne en maîtresse. Au point de vue international, les mesures prises pour assurer la neutralité de Tanger sont de la première importance.

En réalité, à regarder de plus près par une étude sérieuse des détails de la convention signée, sous le couvert de l'internationalisation, la France fera la loi dans la région de Tanger. Car, il est admis que la France est le pays le plus intéressé et le plus activement mêlé aux affaires du Maroc, et il ne faut pas oublié que dans le traité d'Entente en 1904, la

⁴³ « Les affaires du Maroc », *Afrique française. Renseignements coloniaux, Supplément à l'Afrique française*, n°1, janvier 1903, pp. 33-36.

⁴⁴ Les représentants britanniques à la Conférence de Paris étaient M. Arnold Robertson et M. Gerard Villiers. Ils ont admirablement défendu le caractère international de Tanger et réussirent à imposer les vues britanniques. Le *Times*, dans deux de ses articles parus les 20 et 28 décembre, après analyse de la Convention signée, leur rendit hommage et leurs adressa de vibrantes félicitations qui frisent une nationalisme mal avoué.

France a renoncé à tous ses droits en Egypte en échange de sa liberté d'action au Maroc. Toutefois, Tanger a toujours été considérée comme étant officiellement une zone séparée du reste du pays et à laquelle les traités marocains ne s'appliquaient pas. Elle avait une situation internationale irrégulière et non définie, et le but de l'Angleterre, dans ces dernières négociations, fut d'établir d'une façon certaine son internationalisation. Mais ce but n'a été atteint que partiellement. Sans conteste, l'autorité du sultan est rétablie sur la zone de Tanger et la partie internationalisée de l'Administration s'applique presque exclusivement aux questions touchant les résidents étrangers.

Contrairement à l'Egypte, qui désormais recevra des plénipotentiaires diplomates au lieu de Consuls, le Maroc n'admettra plus de représentants diplomatiques même à Tanger. La France prend à sa charge la représentation à l'étranger de ses sujets marocains. Mais la suppression de ce poste sera sans doute regrettée par les diplomates pour qui il aurait été agréable de représenter leur pays sur cette terre de Méditerranée baignée de soleil ; et c'est sans doute l'annonce de la future absorption de la zone de Tanger dans le Protectorat français du Maroc. Sur le plan municipal Tanger sera mieux gérée qu'auparavant. La nouvelle Assemblée internationale ne sera pas beaucoup plus qu'une assemblée de conseillers de la ville qui auront également plus à cœur le développement administratif de Tanger que les diplomates qui passaient.

Le fameux contrôle de la Dette est appelé à disparaître et à être remplacé par un Service des Douanes puissant et impartial. Le régime du transit sera très amélioré si, selon les prescriptions de l'article 20⁴⁵, il s'inspire des conclusions de la conférence de Barcelone, tenue sous les auspices de la Ligue des Nations en 1921. Grâce à la signature de la Convention séparée du port, les travaux si nécessaires du port peuvent enfin être entrepris. Malgré la suppression des tribunaux consulaires, les consuls étrangers jouiront d'une nouvelle autorité de par leur formation en un Comité de Contrôle. Ils pourront mettre leur veto à toute proposition de l'Assemblée législative qui, après un vote à la majorité, pourrait enfreindre le nouveau statut ; ils auront ainsi des droits considérables de protection sur leurs concitoyens établis à Tanger. Mais, dans ce cas, leur pouvoir sera éclipsé par l'Administrateur, le nouveau fonctionnaire exécutif dont la tâche sera de faire exécuter les décisions de l'Assemblée.

L'administrateur sera, au moins pour les six premières années, un Français ; sa situation de représentant du pouvoir souverain voisin, la charge qu'il a de préparer le Budget et de

⁴⁵ Notons que des appréhensions ont été soulevées par l'article 20 de la convention. Cet article implique que, puisqu'à Tanger il est institué une entité douanière entièrement distincte du reste du Maroc, toutes les marchandises, entrant à Tanger et non déclarées à la douane comme transitant pour la zone espagnole ou la zone française devraient payer des droits une seconde fois en entrant dans l'une ou l'autre de ces zones. Cela ressort clairement de l'article 20 qui est basé sur le principe que chaque zone du Maroc doit bénéficier des droits de douane sur les marchandises qu'elle consomme. La convention a prévu des arrangements spéciaux pour les marchandises en transit. Cette double taxation risquait de nuire considérablement au trafic de Tanger. Quant à l'éventualité de certains désagréments qui pourraient atteindre les milieux Israélites de Tanger appelés à se soumettre à la juridiction marocaine directe, des solutions doivent être rapidement trouvées pour eux. D'autant plus que le Protectorat désire que la nouvelle administration ait le respect et l'appui des Juifs de Tanger qui y jouent un rôle si déterminant et prépondérant. Il faut absolument leur garantir leurs droits religieux et traditionnels et leur assurer la liberté et la justice. (*Lire Afrique française*, n°8, août 1924, pp. 444-446.)

surveiller les travaux administratifs, lui donneront une position d'autorité prépondérante. Il devra spécialement céder la préséance, naturellement au Mendoub qui, représentant personnel du Sultan, présidera l'Assemblée internationale et sera directement responsable du bien être des indigènes Musulmans et Israélites. Il occupera la position du Pacha qui, au Maroc, va présider une Assemblée de Tanger qui doit être composée de 4 français, 4 espagnols, 3 anglais, 2 italiens, 1 américain, 1 belge, 1 hollandais, 1 portugais, 6 musulmans et 3 israélites.

Tout au long des 56 articles⁴⁶ on peut trouver des marques de la prépondérance de la France, quelques fois seulement partagée par l'Espagne. Dans le cas du transport des troupes par exemple, ces deux pays ont le droit de faire passer hommes et armes dans leurs zones respectives pendant les périodes de 48 heures spécialement autorisées. Les signataires de la convention, auxquels peuvent naturellement se joindre les autres puissances signataires de l'Acte d'Algésiras, se reconnaissent obligés à respecter et à maintenir entièrement la neutralité de la zone de Tanger. Rien n'est prévu pour le cas où l'une de ces puissances violerait cette clause. Quant à la Grande Bretagne, dont les intérêts commerciaux paraissent être à peu près sauvegardés, elle est favorisée en ce qu'elle a droit à deux magistrats principaux dans le nouveau tribunal mixte, tandis que la France et l'Espagne n'en ont chacune qu'un seul. L'Italie⁴⁷ de Mussolini tardait, cependant, à se joindre aux autres pour donner à la proposition sa franche approbation.

L'Italie et la question tangéroise : la campagne contre « *l'assurda tesi francese per Tangeri* »

Une polémique qu'on croyait définitivement close vient de se rouvrir en Italie⁴⁸. Il s'agit toujours de Tanger, et c'est un homme considérable qui reprend la discussion : le *Giornale d'Italia* publie, en effet, une interview de M. Tittoni, ancien Ministre des Affaires Étrangères, ancien Ambassadeur à Paris et Président du Sénat italien. Tittoni interprète un accord qu'il a jadis conclu. Le 28 octobre 1912, il signait avec Poincaré une déclaration

⁴⁶ L'inauguration de la nouvelle Convention, donc du nouveau statut de Tanger est fixée au 1^{er} décembre 1924. (Se reporter à l'*Afrique française*, n°11, novembre 1924, p. 586.). Cette date mémorable a été précédée par l'adjudication des travaux du port qui a eu lieu le 27 novembre. D'autre part, les membres de l'Assemblée législative ont été désignés. La Belgique a adhéré officiellement au Statut de Tanger et va désigner l'officier supérieur belge qui commandera la gendarmerie tangéroise. La Hollande et le Portugal ont pleinement adhéré à la nouvelle convention après approbation de leurs Parlements et l'Italie boude, les Etats-Unis sont sur l'attentive (se reporter à l'*Afrique française*, n°12, décembre 1924, p. 658.).

⁴⁷ L'Italie a boudé le Statut de Tanger à la participation duquel elle n'a pas été conviée pour la bonne et simple raison qu'elle a affirmé son désintéressement des affaires du Maroc en échange de celui de la France des choses de la Libye et que les négociations franco-hispano-anglaises en 1923 ne furent que la reprise et l'aboutissement des négociations franco-hispano-anglaises de 1912-1914. Mais, l'Italie, par l'intermédiaire de son Ministre des Affaires étrangères nuançait la position de son pays en soutenant qu'en se désistant du Maroc, elle avait voulu dire qu'elle se désintéressait du Maroc français et non pas de Tanger.

⁴⁸ Lire aussi *Afrique française*, n°7, juillet 1924, pp. 399-401.

relative au Maroc et à la Libye⁴⁹ et il y était affirmé clairement que les deux gouvernements français et italien « désireux d'exécuter dans l'esprit le plus amical leurs accords de 1902⁵⁰ confirment leur mutuelle intention de n'apporter réciproquement aucun obstacle à la réalisation de toutes les mesures qu'ils jugeront opportun d'édicter, la France au Maroc et l'Italie en Libye ». Du côté français, l'on évoqua cette déclaration pour répondre aux protestations de la presse italienne. Les journaux italiens soutenaient que l'Italie devait participer, comme la France, à l'élaboration du nouveau statut de Tanger. Il leur fut répondu que l'Italie, en concluant l'accord de 1912, avait renoncé d'avance à intervenir dans les affaires du Maroc. Tittoni avançait dans *Giornale d'Italia* que l'expression « Maroc », telle qu'il l'avait entendu en 1912, ne s'appliquait pas à Tanger. Il soutient que l'expression « Maroc » signifiait uniquement la zone française du Maroc. A l'appui de son interprétation, Tittoni cite un autre accord qu'il a conclu plus tard avec le Gouvernement français. Le 9 mars 1916⁵¹, par l'intermédiaire de Tittoni, l'Italie renonçait au bénéfice des capitulations dans la zone française du Maroc, en échange de quelques concessions relatives aux écoles, à la réglementation du travail et au recours en grâce des sujets italiens qui seraient condamnés à mort. Les accords de 1900 et de 1902 ne pouvaient stipuler sur des questions séparément pour la zone française du Maroc en excluant la zone espagnole ou la zone de Tanger car il n'existait alors ni zone de Tanger, ni zone espagnole, ni zone française. La France s'entendait avec l'Italie au sujet du Maroc entier. La situation n'a jamais changé depuis lors.

Après avoir conclu avec l'Allemagne le traité du 4 novembre 1911, qui s'appliquait au Maroc tout entier, la France avait signé un traité de protectorat avec le sultan du Maroc, le 30 mars 1912, et ce protectorat s'appliquait également au Maroc tout entier. C'est seulement le 27 novembre 1912 qu'un traité franco-espagnol constituait et délimitait la zone espagnole du Maroc⁵². L'Italie n'ignorait guère la négociation franco-espagnole. Le 26 octobre 1912, deux jours avant la signature de la déclaration Poincaré-Tittoni, on avait

⁴⁹ Se reporter à *Afrique française*, 1912, p. 460.

⁵⁰ *Afrique française*, 1920, p. 20.

⁵¹ Lire *Afrique française*, 1916, p. 103 et p. 146.

⁵² Avec la délimitation précise de la zone espagnole, Tétouan fut désignée comme capitale politique ; les deux foyers du rayonnement espagnol au Maroc restaient Melilla et Ceuta ; le Maroc espagnol était et est encore en 1923 bicéphale et l'institution du Haut Commissariat n'a jamais unifié l'action divergente, mais, au contraire, a ajouté une nouvelle complication. Ainsi commença l'action de l'Espagne au Maroc. Le traité de 1912 obligeait à la désignation d'un khalifa. On installa à Tétouan un khalifa originaire de Fez avec des attributions extérieures de la souveraineté chérifienne. Avec son maghzen, il vivait reclus dans la ville de Tétouan sans aucune prise sur les affaires indigènes d'autant que l'orientation politique était laissée aux commandants généraux de Melilla et Ceuta. Bref, le traité de 1912 ne changea nullement le caractère essentiellement conquérant de l'action espagnole au Maroc. Pratiquement, le khalifa est réduit au rôle de prince fainéant, sans prestige au-delà des murs du palais ; les caïds, les pachas et les cadis ne sont que des instruments d'une action militaire changeante et souvent contradictoire : à l'ouest on soutient et l'on combat Raïssouli. Durant dix ans, le souci essentiel de l'Espagne était la guerre de conquête, une guerre menée sous vingt généraux différents et avec des officiers de passage envoyés en Afrique de par le mécanisme d'un système de roulement, guerre conduite en réalité par les indigènes qui gardèrent toujours l'initiative tactique et la ranimèrent d'une façon intermittente depuis 1909. Changement de régime politique en Espagne et dix années de guerre et de protectorat stériles.

publiquement annoncé à Madrid que l'Entente était désormais complète entre l'Espagne et la France. Mais le gouvernement italien et son ambassadeur saisissaient bien l'enchaînement des faits. Ils savaient bien que la France avait négocié successivement avec toutes les grandes puissances européennes, pour obtenir que chacune d'elles se désintéressât politiquement du Maroc tout entier. Ils savaient que, ces hypothèques politiques ayant toutes été levées, la France n'avait qu'à faire des règlements particuliers avec l'Angleterre et avec l'Espagne. Elle n'avait qu'à ajuster, aux intérêts politiques spéciaux qu'elle avait reconnus à ces deux puissances, les droits politiques qu'elle avait acquis sur l'ensemble de l'Empire chérifien. C'est donc à bon droit que Tittoni a signé, en 1912, une déclaration par laquelle l'Italie confirmait son désintéressement politique au « Maroc », c'est-à-dire dans le Maroc entier.

En 1916, l'Italie renonçait en outre au régime des capitulations pour la zone française du Maroc. Loin de justifier la thèse que soutient Tittoni, cet accord franco-italien de 1916 était la conséquence logique des faits déroulés tantôt. L'Italie avait abandonné précédemment, au profit de la France, toute prétention politique sur l'ensemble du Maroc. La France, d'accord avec l'Espagne et l'Angleterre, avait ensuite organisé le Maroc en trois zones. L'Italie s'entendait alors avec la France pour régler les droits individuels des Italiens dans la zone française du Maroc, ce qui était une question consulaire et non plus un problème politique. La même procédure s'applique à la zone de Tanger. L'Angleterre, l'Espagne et la France, signataires du statut de Tanger invitent l'Italie à prendre clairement position sur les capitulations ou non. Enfin, depuis 1912, aux « fins d'*exequatour* », les patentes et commissions des représentants consulaires à Tanger sont signées et visées par le Résident général de France au Maroc, agissant comme Ministre des Affaires Étrangères du Sultan. Alors, comment prétendre que l'Italie a toujours mis Tanger en dehors du « Maroc » protégé par la France ? La campagne italienne continua contre « *l'assurda tesi francese per Tangeri* » par le truchement des journaux⁵³.

L'attitude de la Belgique

Pendant la conférence de Tanger à Paris, à la fin de 1923, une des questions qui causaient certaines difficultés fut celle du commandement de la police indigène. Depuis lors, la police du Sultan était divisée en deux sections : urbaine et extra-urbaine, la première sous le commandement des Espagnols, la seconde sous celles des Français. A la conférence, la France et l'Espagne exigèrent le commandement de la police militaire réorganisée et l'affaire resta en suspens. Les Français proposèrent que les deux revendications fussent retirées en faveur d'une troisième puissance moins importante et qui n'eût presque aucun intérêt politique à Tanger. La Belgique fut unanimement reconnue comme remplissant ces conditions et le gouvernement belge fut prié d'envoyer un officier belge pour prendre le commandement de la police indigène avec des subordonnés français et espagnols. Le gouvernement belge semble n'avoir très bien saisi la raison pour laquelle on a choisi un officier belge, car Bruxelles a fait des représentations sur ce que la présence d'un seul officier belge ne serait peut être pas suffisante pour garantir la sécurité de la zone de Tanger

⁵³ Se reporter à *Afrique française*, 1924, pp. 65-73.

avec ses 200 milles carrés (plus 300 km²) de territoire et qu'il serait peut être bon de lui adjoindre deux autres officiers belges pour l'assister. En même temps, le gouvernement belge demandait qu'un juge belge fut ajouté à la liste trop longue des juges que Tanger sera obligé de payer, forcément d'une façon insuffisante. Il semble bien que les propositions belges n'aient pas été très bien accueillies à Londres par le Foreign Office qui, naturellement, hésite à ajouter de nouvelles charges au budget trop lourd de Tanger. Dans l'intérêt de la sécurité de la zone de Tanger, il était inutile de mettre à la tête des sous-officiers français et espagnols très au courant de la police indigène des officiers belges qui n'y entendent rien. Les demandes de la Belgique pour une situation privilégiée sont difficiles à concilier avec le fait que la Belgique n'a pas d'intérêts politiques à Tanger et que le Détroit de Gibraltar ne se trouve pas sur la route de ses colonies. Londres, Madrid et Paris sont restés sourds à ces revendications inattendues. D'ailleurs, le nombre des Belges résidant à Tanger est estimé officiellement à 20. Le Portugal en compte 250 et la Hollande 50. Au compte final, si toutes les puissances représentées à Tanger adoptent le système du gouvernement belge, il y aurait 3 000 juges et 6 000 officiers de police supplémentaires dans les services de nouvelle administration, nombre évidemment trop exagéré par rapport aux besoins réels de Tanger⁵⁴.

La Hollande a soulevé une question intéressante au point de vue du statut des indigènes protégés par les étrangers dans les différentes zones du Maroc et qui ne peuvent être renvoyés brusquement. Les anciennes puissances ennemies et la Russie n'ont naturellement rien à dire et aucune difficulté ne se présenta de la part des autres puissances signataires de l'Acte d'Algésiras⁵⁵.

La Convention de Tanger du 18 décembre 1923 : les petites victoires espagnoles

Et que disent alors les Espagnols, majoritaires à Tanger? La majorité parmi eux, est d'accord avec l'échec lamentable de la politique espagnole ; malgré l'effort et l'argent dépensés dans la zone qu'elle s'est réservée. En Espagne même, où la poursuite de la politique marocaine n'est qu'une question d'amour propre, le parti qui songe à l'abandonner gagnait de plus en plus de l'importance et traversait tous les milieux sociaux. Primo de Rivera, qui n'a rien abdiqué de l'orgueil castillan, dans ses positions, pense qu'il est bien plus important pour l'Espagne de récupérer le rocher de Gibraltar, véritable tache à son blason, que de conserver sur la terre africaine des territoires qui lui coûtent très cher et ne lui rapporteront jamais rien⁵⁶. Il proposait d'échanger Gibraltar contre Ceuta, d'où l'Angleterre surveillerait tout aussi bien, sinon mieux, la route de la Méditerranée. Quant à la zone espagnole, ajoute-t-il, elle serait « à qui la désire », à la France. Naturellement, ce programme rencontre quelque opposition de la part du parti militaire espagnol, dont les germanophiles continuent à se servir, mais finira par s'imposer⁵⁷.

⁵⁴ *Afrique française*, n°6, juin 1924, p. 366.

⁵⁵ *Afrique française*, n°7, juillet 1924, p. 400.

⁵⁶ *Afrique française. Supplément de 1917, Renseignements coloniaux*, p. 159.

⁵⁷ *Afrique française*, n°s1, 2 et 3, janvier-mars 1918, « La question de Tanger », pp. 61-62.

Cette convention du 18 décembre 1923 venait d'être définitivement signée par l'Espagne⁵⁸. Il faut rappeler que le Rif est sous protectorat espagnol, mais les Rifains, mélange de toutes les races de la Méditerranée, se laissent mal gouverner. Les Espagnols se cantonnent sur la côte, surtout à Melilla et à Tétouan, par où se fait le commerce. Tanger a un statut international⁵⁹.

Lorsque le premier projet fut agréé par la France et l'Angleterre, les représentants espagnols firent quelques réserves spéciales sur ce point que les droits acquis par l'Espagne n'étaient pas en rapport avec ses intérêts locaux. Comme solution aux négociations directes qui eurent lieu entre Madrid et Paris, les objections de l'Espagne furent en parties levées. Un fonctionnaire espagnol est attaché au Service chérifien des Douanes ; et le Consul d'Espagne a le droit de réclamer et d'assurer l'expulsion non seulement d'un sujet espagnol indésirable mais aussi de tout indigène de la zone espagnole. Ceci était extrêmement important pour les autorités espagnoles. Les rebelles voisins de la zone du Rif ne pourront plus désormais, chassés de la zone espagnole, trouver un asile dans celle de Tanger, d'où ils puissent impunément mettre suite à leurs intrigues contre l'administration espagnole. Une autre concession obtenue par le Directoire de Madrid garantit certains intérêts commerciaux dans la zone de Tanger, et compensent dans une certaine mesure, bien que dans une faible proportion, la position prédominante de la France. Les deux tiers environ de la population européenne de Tanger se composent d'Espagnols, et par conséquent les droits acquis par l'Espagne restent sans doute encore très au dessous de ses souhaits et de ses ambitions. En réalité, Madrid éprouva une profonde déception pendant les négociations qui eurent lieu depuis le 18 décembre à cause de la position en retrait qu'adopta la Grande Bretagne. Lord Curson cependant, conclut que, ayant obtenu ses deux principaux objectifs : la neutralisation de Tanger en temps de guerre et l'égalité de droit commercial, l'internationalisation uniquement politique n'était plus indispensable, ou bien qu'elle n'était

⁵⁸ Seuls travaux de la Commission internationale des juristes qui mettaient au point les codes de Tanger à Paris retardèrent les ratifications de la convention. Et, fait important dans les relations internationales européennes, le 14 mai, l'ambassadeur d'Espagne, M. Quinones de León, et l'ambassadeur d'Angleterre, marquis de Crewe, présentèrent à Poincaré, Président du Conseil, les lettres royales qui les autorisaient à ratifier la convention du 18 décembre 1923. A Tanger, la nouvelle fut accueillie dans le soulagement et certains, ironisant, comme M. W. B. Harris, correspondant du *Times* au Maroc, envoyant un télégramme au *Times* dans les termes qui suivent : « La Convention fait voile maintenant pour son dernier voyage sur les flots immenses de la diplomatie en vue de recevoir l'approbation des puissances alliées ou neutres qui ont donné leur signature à l'Acte d'Algésiras et pour recevoir la dernière touche. La France a déjà approuvé la construction du navire ; l'Espagne, bien qu'à regret, lui dit son meilleur vœu et maintenant, l'Angleterre, par sa ratification, vient de signer les papiers du bord. Il reste encore l'Italie, les Etats-Unis et autres ; l'Italie exigera peut être qu'on mette en évidence dans le salon du bord le portrait de Mussolini. L'Amérique voudra sans doute se réserver une porte ou deux, afin de ne pas voir fermer l'entrée à son commerce futur... mais il est à peu près certain que le jour est proche où l'étrange navire avec un équipage plus étrange encore de sultans, de *mendoubs*, d'administrateurs, de conseillers municipaux, de caïds, de cadis et de khalifa, de musulmans, de juifs et de chrétiens, noirs, bruns et blancs, voguera vers la baie de Tanger et, prenant les dunes d'or pour le mont Ararat, débarquera sa troupe de passagers, deux par deux, et entreprendra l'administration de la ville et de sa petite zone. » (Voir *Afrique française*, mai 1924, n°5, pp. 292-293.)

⁵⁹ *Larousse du XX^e siècle*, 6 volumes, Tome IV, Paris Larousse, Maroc, pp. 701-703.

plus possible. Son successeur a sans doute la même opinion et l'Espagne, par suite, accepta la situation.

Les Etats-Unis et les débats sur l'internationalisation de Tanger

Les Etats-Unis qui sans doute ne souhaitaient aucune participation active dans l'administration locale en dehors du seul membre à eux accordé par la Convention dans l'Assemblée législative, ne semblent pas très satisfaits de voir que la « porte ouverte » à leur commerce et que les clauses de l'Acte d'Algésiras au sujet des contrats et des accords pourraient être un jour remis en question. Au demeurant, ils avaient des intérêts assez négligeables à Tanger. Et leur représentant de 1922, le Père Denning⁶⁰ n'était secondé que d'un Anglais, d'un Syrien chrétien du Liban, d'un citoyen de Gibraltar d'origine espagnole, deux employés marocains et quelques soldats indigènes. En 1924, les sentiments locaux se développèrent énormément et les représentants de France, d'Espagne et d'Angleterre qui se trouvaient à ce moment responsable pratiquement du gouvernement de Tanger n'avaient plus qu'un sentiment commun : un penchant très affirmé à se rencontrer, à se consulter ; parfois même, ils refusèrent de se réunir. L'atmosphère était si peu internationale qu'à une réunion officielle indispensable les représentants se disputèrent, remirent leurs chapeaux et sortirent précipitamment en claquant les portes. De fait, les intérêts des Américains à Tanger étaient les mêmes que ceux de la Grande Bretagne : c'est-à-dire la neutralité en temps de guerre et la liberté de commerce. Alors, les Etats-Unis, comme l'Angleterre, insistèrent sur l'internationalisation de Tanger et ne transigèrent point. Le nouvel chargé d'affaires américain était convaincu que la position prise par le gouvernement britannique, par le truchement du Foreign Office, dans la question de Tanger était la meilleure. La position du Département d'Etat de Washington n'était pas aisée. Les autorités américaines étaient convaincues que la politique adoptée par elles, correspondaient si bien à celle de l'Angleterre, était la seule intelligente et elles ne comprirent pas, comme l'Angleterre et, à la surprise des Américains, la valeur du compromis qui conduisit à l'abandon d'une grande partie de cette politique. Les Etats-Unis acceptaient difficilement l'abandon de Tanger à la suite de la perte de leurs intérêts au Proche Orient, résultat de l'abolition des Capitulations en Turquie. Mais, si les intérêts américains sont passés aux mains du gouvernement turc, à Tanger, ils seront sous la protection d'une autorité internationale basée sur les principes mêmes de la liberté et de la franchise du commerce. Bref, la convention ne peut qu'emporter leur adhésion d'autant que la neutralité de Tanger en temps de guerre et la liberté de commerce pour tous les pays paraissent suffisamment garanties et les tribunaux

⁶⁰ Avec la venue d'un secrétaire plus engagé, le RP Denning retourna à son bréviaire et se désintéressa des essais sans résultats de ses collègues européens pour apporter la paix internationale à Tanger par des méthodes essentiellement contraires aux idées d'un bon chrétien. Plus tard, il quitta les eaux troubles de la diplomatie pour retourner à une existence plus calme et plus pacifique parmi les Irlando-Américain de Cincinnati. Tanger fut le premier poste de ce consul général et agent diplomatique : il ne cachait pas qu'il préférerait la compagnie des anciens Pères de l'Eglise à la société beaucoup moins spiritualiste de la diplomatie moderne.

mixtes seront institués rendront « une bonne justice » et le statut international de Tanger n'attaque et ne diminue aucun de leurs droits et intérêts⁶¹.

Conclusion générale

De 1873 à 1903, l'Europe s'est portée avec une activité fiévreuse sur l'Égypte, sur les côtes occidentales et orientales d'Afrique ; elle a dépensé ses forces jusque dans les contrées lointaines d'Extrême Orient et a semblé négliger, écarter le Maroc de ses préoccupations immédiates. Mais, les affaires marocaines, en général, et le statut de la ville de Tanger, en particulier, allaient très bientôt, resurgir et mobiliser toutes les énergies nationales européennes jusque dans les années 1940. D'âpres rivalités se coudoient et se disputent la prééminence dans ce petit monde en miniature. La France, puissance protectrice de la plus grande partie du pays, protectrice aussi du Sultan, souverain de Tanger comme du reste du Maroc, devait faire face aux autres nations acharnées dans la possession de ce site portuaire stratégique. Tanger s'est transformée en un champ clos où se sont heurtées, et par suite annihilées, les influences politiques des grandes puissances méditerranéennes : Angleterre, Allemagne, Belgique, France, Espagne et Italie. L'Espagne et la France, au premier chef, allaient rivaliser pour la conquête du Maroc, donc pour la possession de Tanger, site stratégique de la mer Méditerranée. L'Espagne fut toujours prête à accorder au Rif une sorte de gouvernement autonome sous la surveillance d'Abd el Krim, mais le Rif continua d'exiger la complète indépendance. La guerre perdura entre les forces du Rif et celles engagées par l'Espagne avec comme conséquences de lourdes pertes humaines et financières. De 1904 à 1924, furent des années d'action au Maroc des plus néfastes à l'Espagne que les dernières guerres coloniales qui se terminèrent par la perte de Cuba et des Philippines. En réalité, elles ont ruiné l'œuvre politique de la Restauration et de la Régence de la reine Marie Cathérine et au bout de ces quinze années, le sort de la nation espagnole est uni à celui d'un général stratège et pragmatique. Les possessions espagnoles du Maroc se rétrécirent devant les avancées courageuses des troupes rifaines et les autorités politiques hispaniques ne surent résister aux fortes pressions internationales pour l'ouverture de Tanger aux réalités mondiales de l'époque. Bref, l'aventure espagnole au Maroc a laissé un goût très amer à tous ceux qui rêvaient d'étendre les limites géographiques de leur pays jusqu'aux contreforts de l'Atlas marocain jalousement défendus par Abd el Krim et par ses troupes. Tanger s'éloignait de plus en plus des rives andalouses.

⁶¹ *Afrique française*, juillet 1924, n°7, pp. 400-401.

Références bibliographiques

Donnadieu, (M.), « Les relations diplomatiques de l'Espagne et du Maroc (de janvier 1592 à juillet 1926) », Thèse de Droit en Droit, Université de Montpellier, Faculté de Droit, 1931, 221 p.

Germond de Lavigne, (A.), Les Espagnols au Maroc : Ceuta, Tetuan, Guad-Raz, Biarritz, Victor Benquet, 1892, 195 p.

Messal, (R.Cmt), « Le Tercio Extranjero ou Légion étrangère espagnole au Maroc », *Supplément à l'Afrique française, Renseignements coloniaux*, juillet 1924, n°7, pp. 1-232.

Messal, (R.Cmt), « Le génie militaire dans l'armée d'Espagne en Afrique », *Supplément à l'Afrique française, Renseignements coloniaux*, novembre 1924, n°11, p. 356-363.

Miège, J. L., « Les réfugiés politiques à Tanger, 1796-1875 », *Revue africaine*, n°450-451, 1957, pp. 129-146.

Raynaud, (R.), « Le statut de Tanger. L'accord du 7 février avec l'Espagne », *Afrique française*, février 1924, n°2, pp. 81-82.

« Le statut de Tanger », *Afrique française*, mai 1924, n°5, pp. 292-294.

« Le statut et le port de Tanger », *Afrique française*, juin 1924, n°6, pp. 364-366.

« Le statut de Tanger », *Afrique française*, n°9, septembre 1924, pp. 505-506.

« Le statut de Tanger », *Afrique française*, n°10, octobre 1924, p. 538.

« Le statut de Tanger », *Afrique française*, n°11, novembre 1924, p. 586.

« Le statut de Tanger », *Afrique française*, n°12, décembre 1924, pp. 656-658.

« Le statut de Tanger », *Afrique française*, n°8, août 1924, pp. 444-446.

« Le statut de Tanger », *Afrique française*, n°7, juillet 1924, pp. 399-401

« Le statut de Tanger », *Afrique française*, n°1, janvier 1924, pp. 65-73.

Rollin, (L.), « L'Espagne au Maroc et la question de Tanger », *Afrique française*, n°1, janvier 1924, pp. 18-29.

« L'Espagne au Maroc et la question de Tanger », *Afrique française*, n°2, février 1924, pp. 124-138.

« L'Espagne au Maroc », *Afrique française*, n°7, juillet 1924, pp. 418-428.

« L'Espagne au Maroc », *Afrique française*, n°6, juin 1924, pp. 389-392.

« L'Espagne au Maroc et la question de Tanger », *Afrique française*, n°3, mars 1924, pp. 165-176.

« L'Espagne au Maroc et la question de Tanger », *Afrique française*, n°4, avril 1924, pp. 249-255.

« L'Espagne au Maroc et la question de Tanger », *Afrique française*, n°5, mai 1924, pp. 320-324.

« L'Espagne au Maroc », *Afrique française*, n°8, août 1924, pp. 463-474.

« L'Espagne au Maroc », *Afrique française*, n°9, sept. 1924, 507-523.

« L'Espagne au Maroc », *Afrique française*, n°10, octobre 1924, pp. 562-574.

« L'Espagne au Maroc », *Afrique française*, n°11, novembre 1924, pp. 608-617.

« L'Espagne au Maroc », *Afrique française*, n°12, décembre 1924, pp. 658-673.

« De Loukos à la Moulouya sans passer par le Rif », *Supplément à l'Afrique française*, janvier 1924, n°1, pp. 14-29.

Rozpide, (R. B.), « Possessions espagnoles d'Afrique », *Supplément à l'Afrique française*, n°12, décembre 1924, pp. 387-389.

Troisième Congrès de la Fédération des Sociétés savantes de l'Afrique du Nord, Constantine, 30 mars-1^{er} avril 1937, Tomes I et II, 1938, 382 pages et 761 pages.

Quatrième Congrès de la Fédération des Sociétés savantes de l'Afrique du Nord, Rabat, 18-20 avril 1938.

Pestemaldjoglou, (A.), « Consulat français d'Oran, de 1732 à 1754 », *Revue africaine*, Tome LXXXVI, 3^e et 5^e trimestre, 1942, n°s 392-392.

Raynaud, Robert, « La question de Tanger et la zone espagnole : Rapport de la Commission d'Études des questions coloniales », *Afrique française. Renseignements coloniaux*, novembre 1918, n°11, p. 234.

Peace-keeping in Lebanon – UNIFIL: How and until when will the “interim” continue?

Karin Kneissl¹

This text is the abbreviated version of a detailed study submitted to the Beirut office of the German Foundation Friedrich Ebert (Friedrich Ebert Stiftung) in December 2009. The analysis is based on a visit to South-Lebanon in mid-October 2009, a series of interviews, and the author’s earlier research in the region, wishes to highlight the role of UNIFIL II in maintaining stability in Lebanon. After the war of 34 days between the Shiite Lebanese party cum militia Hizbullah and Israel in summer 2006 on Lebanese territory, the international community launched a major effort to stabilize the situation in the area. UNIFIL II was created on the basis on UN-Security Council resolution 1701 (2006). The resolution authorized 15.000 troops, supported by international and local staff. The current strength comprises 12,341 military personnel, supported by some 335 international civilian and 664 local civilian staff. UNIFIL is also supported by around 50 UNTSO military observers of the Observer Group Lebanon. Among the major objectives of UNIFIL rank its assistance to the Lebanese authorities in re-establishing their sovereignty.

The United Nations being an inter-governmental organization dependent on the will of its 192 member states can facilitate this endeavour, but a large part of responsibility lies with the Lebanese government. The key-notion of “ownership” means that certain tasks currently in the hands of the UN-troops will have to be gradually transferred to the Lebanese government and its security forces. The build-up of the Lebanese Armed Forces (LAF), able to act as a real force of deterrence and present on the entire territory, is essential.

In the past years, the LAF has certainly turned into an institution beyond confessional strife which the Lebanese trust. That was certainly true in the events of May 2007 when the LAF had to conduct a difficult operation against Islamists in a Palestinian refugee camp in Tripoli. The army paid a high toll. Both military decision-takers and the population would like to see the LAF much trained and equipped. UNIFIL assists the LAF in that sense. The emergence of a Lebanese marine force is tightly linked to the activities of the Maritime Task Force (MTF), which the German contingent assures. Various governments, in particular the US and within the EU, should allow transfer of high-tech weaponry to Lebanon. Israel and Hizbullah seem to converge in their efforts to keep the LAF weak,

¹ Karin Kneissl who holds a Ph.D. in law, is an Austrian citizen, research faculty member of Webster University Vienna, guest-lecturer at Université Saint Joseph Beirut and the European Business School (Germany), author of various books on energy-related topics etc. Until 1998 she served as diplomat in the Austrian Ministry for Foreign Affairs, since then independent correspondent and academic. See: www.kkneissl.com

since both reject such supply. In the absence of a well respected and solid LAF, they can continue to assert their spheres of influence, as is the case with Hizbullah, or systematically violate Lebanese sovereignty as Israel does. The issue of Hizbullah's paramilitary structures causes splits in the Lebanese government of national unity of November 2009. The cabinet's declaration states the right of "Lebanon, its government, its people, its army and its resistance" to liberate all Lebanese territory. Hizbullah is commonly referred to as the resistance in Lebanon. Hizbullah argues its arms are necessary to protect the country against any future aggression by Israel.

The unpredictable strategy of Israel – such as its possible desire to apply the lessons drawn from the war in summer 2006 in a new military campaign – contributes dangerously to the volatility in Lebanon. The psychological war by Israel on the role of the Shiite party cum militia Hizbullah is already in full swing. Both sides accuse each other of preparing a new round of clashes. The option of another proxy-war between Iran and Saudi Arabia on Lebanese soil constitutes another risk. The war of 34 days of summer 2006 was called such a proxy-war by many analysts. The financial crisis in the Gulf and the war in Yemen could fuel such a scenario; both are partly linked to the antagonism between Tehran and Riyadh.

The generous support of the international community should not be taken for granted. Many more conflicts are looming in and beyond the region. Afghanistan is the big headache for many contributing governments for they have to find the fresh troops requested by NATO. Financial constraints for the main contributors due to the global economic crisis might reduce the international commitment to the current operation in Lebanon. However, the costs for a peace-keeping are much lower than those for humanitarian relief and reconstruction. The main contributors to UNIFIL II are important UN and NATO members, such as France, Italy and Germany. China, another permanent member of the UN-SC, is present with 1.000 troops. This spectre of troops is part of a larger security guarantee for Lebanon. Their participation should, therefore, remain essential.

The long and volatile chronology of UNIFIL

Lebanon started to host the UN Interim Force in Lebanon (UNIFIL) in March 1978 subsequent to an Israeli invasion.² These 2000 UNIFIL troops dispatched – for an initially limited, but never defined time-period – into the frontier space between Lebanon, Syria and Israel could not prevent wars and hostilities which followed, notably because of incursions of PLO-fighters into Israel and Israeli acts of retaliation. But UNIFIL used its best efforts to limit the conflict, contribute to stability in the region and protect the population of the area from the worst effects of violence. The mission was regularly extended for a six-month period.

The then-UNIFIL mandate was large and vague. A major part of it, the departure of Israeli Defense Forces (IDF) was finally realized in May 2000. Israel withdrew from occupied South-Lebanon in accordance with UN-SC resolution 425 (1978). The so-called

² Operation Litani in spring 1978 and Peace for Galilee in summer 1982 were two large scale invasions by Israel into Lebanon which started the occupation of large parts of Lebanese territory until the withdrawal of the Israeli army in May 2000.

security belt in South Lebanon established by the Israeli occupation had become a zone of insecurity for Israeli soldiers because of the guerilla war the Lebanese-Shiite party and militia Hizbullah conducted against the IDF. Given the armed liberation of South Lebanon Hizbullah gained in military and political power both inside Lebanon and beyond. The frontier-region was now effectively controlled by Hizbullah while the state's authorities could not exercise jurisdiction in the South.

In summer 2006 a completely new *rapport des forces* between Hizbullah and Israel determined a major armed conflict in the region. That asymmetrical war was not to be won by Israel. Its airborne bombing and destruction of the infrastructure led to a Pyrrhus victory of Hizbullah. Their guerrilla war tactics had imposed a defeat on the conventional Israeli army. But the civilian population of Lebanon paid the main toll.³

The UN-Security Council (UN-SC) passed resolution 1701 on 11th August, 2006 thereby established a new cease-fire and the mandate for an enlarged PKO. UNIFIL II emerged with 15.000 troops from 28 contributing states. As of mid-September the first contingents had arrived, one of the swiftest transfer of troops for a PKO ever completed. The earlier UNIFIL mandate and the new one are intertwined. Additional resolutions of the UN-SC do complement them. Now into their fourth year, the UN-forces do, inter alia, assist the Lebanese Armed Forces (LAF) in re-establishing the state's control in the frontier-region, their achievements are visible. Checkpoints once controlled by Hizbullah have been dismantled; Lebanese soldiers are stationed at the posts.

Reconstruction results are admirable. Mine-clearance and amazing efforts by the local population in agriculture and manufacturing have improved the quality of life in the *glacis* of South-Lebanon, which over decades served as a theatre for military adventures of all sorts. The role of the state has been contested by many actors: stretching from the "PLO state within the state" of the 1970s, to the South-Lebanese Army, a Christian militia organized by Israel, to the current issue of Hizbullah's prerogatives as national resistance movement. One of the crucial pending problems remains of course the situation of and within the large Palestinian refugee camps, such as Ayn Al Helwe. Jihadist movements, sponsored by extremist Sunni sources, caused a war against the Lebanese army in a Palestinian refugee camp in the north in May 2007. Similar risks exist in the south, though it seems that the Shiite Hizbullah establishes a military and political counter-weight to such radical Sunni influence.⁴

A small incident might trigger a larger conflict at any time. A *casus belli* can always be found if one of the parties to the conflict is seeking a new outbreak of hostilities. Can the UN-troops pre-empt that? Which actors do have leverage on the main parties to the conflict? How can the potential risk of war by accident be reduced? Though diplomats and

³ According to UN-statistics this rather brief war of 34 days claimed the highest toll of victims among children ever observed: one third of the 1.187 killed and 5.092 injured Lebanese were under 18 years old. On the Israeli side, from 12 July until 14 August, 43 Israeli civilians and 117 IDF soldiers were killed. 33 Israelis were wounded seriously and 68 moderately. For further figures see: Report of the Secretary-General on the implementation of the UN-SC resolution 1791 (2006), 12 Sept. 2006. S/2006/730

⁴ See e.g. incident of Sept.5th, 2009: *Haaretz* of Sept.17th, 2009: (...) IDF officer also said that the five incidents of rocket fire into Israel from southern Lebanon were carried out by Al-Qaida inspired Palestinian groups based in a refugee camp where Hizbullah holds no sway.

military observers try to display optimism, tension is tangible. Observers in Beirut fear an Israeli attack in spring 2010, in order to take revenge for the defeat of 2006. Rockets launched from Lebanon continue to hit Israel on an irregular level. These attacks, according to UN-sources and confirmed by the Israeli intelligence, mostly stem from radical Palestinian groups, while Hizbullah respects the cease-fire of 11 August 2006. Israel conscious of that compliance, reacts by rather limited artillery fire without targeting Hizbullah posts. For its part, Israel continues to systematically violate Lebanese air-space. It is accused of espionage in South-Lebanon, as recent discoveries of respective devices in Sidon have illustrated. The issue of arms' smuggling into Lebanon dominates the Israeli list of complaints about violations of UN-SC resolution 1701. Again, a *casus belli* can be easily established in particular when it comes to the issue of arms' cargo.⁵

Interpretation of the UNIFIL mandate

The ultimate power of interpretation lies with the UN-Security Council which governs the terms of operation of the mandate. The rules of engagement serve as reference. Furthermore, the troop contributing states do their interpretation on pertinent issues. When questions arise inside the UNIFIL offices in Lebanon, the political officers will turn to the Legal Office of the UN-Secretariat in New York and require advice. Such was the case, for instance, with regard to the term "hostile activity" as coined in UN-SC resolution 1701 (2006). Paragraph 12 states that the UN-SC "(...) *authorizes* UNIFIL to take all necessary action in areas of deployment of its forces and as it deems within its capabilities, to ensure that its area of operations is not utilized for hostile activities of any kind (...)". Controversy arose whether "hostile acts" or also "hostile intent" were meant. Apparently, the mandate could have become tighter if the debate had continued for much longer. Israel wanted a list of titles and categories defining all sorts of hostile acts, Lebanon had a different, but not less detailed approach. A pragmatic view prevailed, all parties concerned decided to do the interpretation on a case by case approach.⁶ The final determination of a "hostile act" remains with UNIFIL. The tripartite meetings of UNIFIL-Israel-LAF ease the tension, but mutual confidence remains low. It should be stressed, that Hizbullah is not a party to the UN-SC resolution 1701 (2006), but the LAF does pass on information that UNIFIL wishes to reach Hizbullah.

On certain occasions, common sense of the people can definitely contribute to the diffusion of tension. In August 2009, several cows moved from the other side of the Israeli technical fence into UNIFIL controlled area close to Kfar Chouba in Lebanon. It may be assumed that the cows did not open the gates by themselves, but received a helping hand from Israeli farmers. The destination of the cows was a water-hole used by Lebanese shepherds for their sheep. Angered by that intrusion the Lebanese were looking for an

⁵ The case of the *Francorp* entered by the Israeli marine on 3 Nov. has been received with doubts. See the Swiss daily *NZZ*, 26 Nov. 2009. Apparently the sealed boxes of Iranian origin still carried the inscription "Ministry of Sepah", though it has been renamed into Ministry of Defence 15 years ago according to the démenti advanced by Tehran.

⁶ Background conversation with members of UNIFIL in Tyr in mid-October 2009.

adequate reply. They dispatched their dogs guarding the sheep towards the cows and chased them back to Israel. The Indian battalion of UNIFIL then enlarged its post in order to supervise that very waterhole. Having visited the area and learnt about that incident which could have ultimately provoked a major clash between “Zionist cows and terrorist sheep” around the same water hole, it becomes clear how fragile the situation is and that often time might not suffice to start a legal interpretation. The clever reaction of the farmers and the efficiency of the shepherd dogs helped to handle an otherwise delicate incident.⁷

All acts of Israeli violation of the Lebanese airspace might also be considered as some sort of interpretation of the UNIFIL mandate, namely disregard for the role of the LAF in asserting Lebanese sovereignty. Once the LAF react efficiently by anti-aircraft fire, the rules of interpretation might be re-established. All implementation of the UNIFIL mandate has to be read not only via the legal textbook, the well known rules of teleological interpretation, namely pursuing the larger purpose of the mission. It is essential to bear in mind the reality on the ground, or better the many realities and their perceptions. UNIFIL acts as diligent witness via its widespread presence in the frontier area. Its highly precious work of keeping detailed record of every single incident is essential. This data and the debates at the tripartite meetings of UNIFIL, the LAF and the IDF are indispensable factors for assessment.

“Il n’y a que le provisoire qui dure – only the provisory persists”, this quote attributed to the French statesman Charles de Gaulle, does well illustrate the situation of UNIFIL. Against all odds the mission did start well in September 2006 and has gone into its fourth year without major setbacks. On the contrary, the sovereignty of Lebanon has been gradually restored. The withdrawal of the Syrian forces being one important factor. Many skeptical voices expected it to run into a similarly difficult situation as UNPROFOR (UN Protection Force) did between 1993 and 1995 in Bosnia-Herzegovina. The wide scope of the mandate of UNIFIL has evolved successfully. These accomplishments are due to:

- 1) The interest of all parties, i.e. the Governments of Lebanon and Israel as well as the Lebanese militia and political party Hizbullah, to observe UN-SC resolution 1701 (2006).
- 2) The expertise of the entire staff, civilian and military, involved.
- 3) The pragmatic interpretation of the pertinent UN-SC resolutions.
- 4) The determination by the international community, in particular, the troop-contributing States, which encompass important EU-Member States and Permanent Members of the UN-SC, to implement UN-SC res. 1701 (2006).

Still the period of implementation is “ad interim”. The stability of Lebanon is closely linked to the overall regional situation. The destiny of the Palestinian refugee population in Lebanon remains in limbo and creates a series of uncertainties for Lebanon, notably the issue of their future citizenship and permanent residence. Israel would have to declare her state-territory and thereby finalize the borders with Lebanon and Syria. The territorial status of the Sheba’a farms has to be solved in function of the delimitation of the borders. This protracted conflict with its long list of wars, refugee waves and cease-fires is first of all a

⁷ Background conversation with EU military attachés in mid-October 2009.

conflict about territory. This can only be solved via a territorial solution which will have to be complemented by security guarantees.

The remark by Prince Clemens Metternich on Lebanon dating from 1830 is still valid: "Le Liban – ce petit pays si important." (Lebanon – such a small country and so important) The perception of being important, however, should not be overstrained. The cooperation between UNIFIL and the Lebanese authorities should enable the transformation of today's division of labour partly assured by UNIFIL. The Lebanese government will have to assume the comprehensive task of assuring the territorial integrity of the state and build up a credible army.

Les islamistes ont-ils une politique étrangère ? Éléments d'une réponse à partir du cas marocain

Abdessamad BELHAJ
Université catholique Péter
Pázmány

Introduction

À maints égards, l'islamisme semble être cloîtré par la sociologie politique. En l'inscrivant dans le registre des partis politiques, elle a, certainement, exploré ses aspects organisationnels et sociaux, mais elle donne, aussi, la fausse impression qu'il s'agit d'une construction politique locale, rigidement ancrée dans ses cadres et radicalement opposée au système.¹ Dans le cas marocain, la sociologie politique a, tout autant, figé l'islamisme. Ici, je pense principalement, aux études de grande envergure des années nonante effectuées par des sociologues comme M. Tozy (en français) et M. Darif (en arabe).² Les études récentes, plus synthétiques qu'analytiques, ne font que confirmer l'image que ces travaux dessinent de l'islamisme marocain.³ Le déterminisme local met cette approche en contraste avec l'internationalisation phénoménale de l'islamisme.

Dans la présente étude, je soutiens que la dimension externe est intrinsèque à la naissance de l'islamisme marocain. Parce qu'il assume cette fonction, il a accès à la scène externe où il s'emploie, en extension de son rôle interne, à contribuer à la politique étrangère marocaine. Néanmoins, le rôle de ces acteurs se limite à informer et à influencer, car ils entrent, volontairement ou involontairement, dans une relation d'assistance, de

¹ Pour le débat sur l'islamisme et les catégories des sciences sociales voir : Roy, Olivier, "Les islamologues ont-ils inventé l'islamisme?", *Esprit*, août-septembre 2001, pp. 116-138. Voir aussi : Burgat, François, "De l'islamisme au postislamisme, vie et mort d'un concept", *Esprit*, août-septembre 2001, pp. 82-92. Roussillon, Alain, "Les islamologues dans l'impasse", *Esprit*, août-septembre 2001, pp. 93-115.

² Pour Tozy voir : Tozy Muhammad, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses Sciences Po, 1999. À comparer avec son "L'évolution du champ religieux marocain au défi de la mondialisation", *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 16, N° 1, 2009, pp. 80-81 où il évoque « l'internationalisation de l'offre religieuse ». Et pour M. Darif voir : Darif, Muhammad, *Al-Islām al-siyāsī fī 'l-Maghrib*, Casablanca, Publications Revue Marocaine de Sociologie politique, 1992.

³ Zeghal, Malika, *Islamism in Morocco: the Challenge to Monarchy*, Princeton, Markus Wiener Publishing, 2008, paru en français sous le titre de « *Les islamistes marocains : le défi à la monarchie* » chez La Découverte en 2005. Ben Elmostafa, Okacha, *Les mouvements islamiques au Maroc : leurs modes d'action et d'organisation*, Paris, l'Harmattan, 2007.

subordination ou de dépendance avec les acteurs étatiques. Le pivot de mon analyse consiste à explorer les relations entre les acteurs islamistes et leur environnement de décision en ce sens que l'islamisme est « une ressource spirituelle de politique étrangère ». Cette notion, introduite par Pierre Renouvin et J. B. Duroselle, appartient aux forces qui pèsent sur le cours des relations internationales : d'une part les « *forces matérielles* », notamment les facteurs géographiques, les conditions démographiques et les forces économiques et d'autre part les « *forces spirituelles* » ou les « *mentalités collectives* », en particulier le sentiment national, les nationalismes et le sentiment pacifiste.⁴

En premier lieu, il s'agit de l'identification des acteurs islamistes ainsi que de leur rôle dans l'exécution de la politique étrangère marocaine. Notre intérêt dans l'identification des acteurs se porte sur deux aspects :

- d'une part, le profil des acteurs et leur parcours par rapport à l'islam et la politique étrangère ;

- d'autre part, les fonctions qu'ils occupent et le rôle qu'ils jouent dans le système de la politique étrangère marocaine (ou dans la politique internationale).

Nous traitons ces deux aspects en les distinguant l'un de l'autre sans pour autant les séparer entièrement. Aussi, nous considérons davantage les interactions entre les acteurs et les fonctions.

1. Le salafisme marocain et la naissance transnationale

D'une manière générale, on peut parler de deux vagues de salafisme au Maroc ; la première est arabiste dont 'Allāl al-Fāsī⁵ est le représentant officiel. La période la plus décisive dans sa vie politique reste sans doute les neuf ans (1947-1956) qu'il a passés au Caire où il a œuvré pour l'indépendance du Maroc cherchant l'aide de la Ligue arabe.⁶ Durant cette période, il a subi l'influence du nationalisme et du panislamisme qui sont deux caractéristiques majeures du parti al-Istiqlal qui a joué un rôle historique dans la vie politique marocaine.⁷ La deuxième vague salafiste a des origines wahhābites et fut introduite au Maroc par M. Taqī al-Dīn al-Hilālī (mort en 1987). M. Zeghal estime qu'il était « payé directement par les Saoudiens pour propager leur vision de l'islam dans le

⁴ Frank, Robert, "Penser historiquement les relations internationales", *AFRI* (Annuaire français de relations internationales), Vol. 4, 2003, p. 41.

⁵ 'Allāl al-Fāsī (1910-1974). Réformiste, juriste et figure centrale de l'indépendance et du salafisme marocain. Voir Johnston, David L., "Fasi, Mohammed, Allal, Al-", in Martin, Richard C. (Ed), *Encyclopedia of Islam and the Muslim World*, New York, Macmillan Reference, 2004, p. 254. Voir aussi le profil politico-religieux d'al-Fāsī dans la section intitulée « Allal el-Fassi, le rival » dans : Dalle, Ignace, *Les trois rois. La monarchie marocaine de l'indépendance jusqu'à nos jours*, Paris, Fayard, 2004, pp. 72-83.

⁶ Reich, Bernard, *Political Leaders of the Contemporary Middle East and North Africa*, New York, Greenwood Press, 1990, pp. 197-198.

⁷ Shaw, Ian, *The Influence of Islam on the Political, Economic and Social Thought of 'Allal al-Fasi*, Montréal, McGill University, 1984, pp. 56-57.

royaume chérifien ».⁸ Après un séjour en Arabie Saoudite entre 1968 et 1974, il revient et sillonne les villes du pays. Il était responsable, pour une grande partie, du « réveil » islamique au Maroc dans les années septante. Le courant salafî aujourd'hui réclame son héritage. C. M. Henry soutient que le régime marocain a sélectivement autorisé une multitude de mouvements islamistes, associations et partis politiques, commençant par le parti de l'Istiqlal après l'indépendance, dans le but de criminaliser d'autres aux yeux de l'opinion publique. Le palais a encouragé ou a toléré la création de plusieurs factions d'opposition islamistes à concurrencer entre eux, plutôt que de les attaquer de front.⁹ Certainement, le régime a géré, tant bien que mal, le phénomène islamiste, mais il ne pouvait pas l'inventer. Dans ce cadre, l'entrée de l'idéologie des Frères musulmans sur la scène marocaine à travers le mouvement *al-Shabība al-Islāmiyya* (Jeunesse islamique) était une arme efficace contre les mouvements de gauche.

La rivalité idéologique et politique entre les salafistes et les Frères musulmans reflète elle-même l'opposition entre deux courants islamistes au Moyen-Orient. Si le mouvement de la « Jeunesse islamique » s'est développé jusqu'à être une menace sécuritaire, ce qui a amené le régime à liquider ses structures, la position politique salafiste fut différente. Les salafistes imposent l'obéissance au chef de l'État. Leur rigorisme dans les matières religieuses n'est pas à dissocier de leur conservatisme politique. Ce n'est que durant la guerre du Golfe 1990-1991 que le schisme va diviser les salafistes en conservateurs et en jihādistes au sein de l'Arabie Saoudite. Cette scission va toucher ses filières salafistes dans le monde arabe, y compris le Maroc. Les cellules que les médias appellent aujourd'hui, *al-salafīyya al-jihādīyya*, sont en fait des Marocains afghans et leurs sympathisants qui considèrent le combat contre les régimes en place comme lié au combat global contre les États-Unis.

Le mouvement islamiste marocain « Jeunesse islamique » lui aussi fut conditionné par le nassérisme et le communisme alors que le mouvement *al-'Adl wa-'l-Ihsān* (Justice et Bienfaisance) s'est formé dans la foulée du succès du khomeynisme.¹⁰ Aujourd'hui, il est possible de distinguer deux branches dans l'islamisme marocain : un islamisme de conciliation représenté par le PJD (Parti de la Justice et du Développement) et un islamisme de contestation mené par l'association « Justice et Bienfaisance ». On appliquera cette catégorisation dans ce qui suit. L'islamisme de conciliation reflète une volonté de coopérer avec le régime et les forces politiques en place. Il est mené par une classe sociale composée de cadres moyens en voie d'intégration dans le tissu social. Par contre, « Justice et Bienfaisance » ; qui est un mouvement de soufisme sunnite largement populaire, s'implante dans les milieux semi-ruraux et dans les périphéries des grands villes. Certes, avec la nouvelle génération représentée par N. Yāsīn, les cadres du mouvement ressentent la nécessité d'être communicatifs et ouverts. Le mouvement pourrait adopter un projet de

⁸ Zeghal, Malika, *Les islamistes marocains. Le défi à la Monarchie*, p. 289. Cela frôle la caricature. Pour une approche plus sérieuse et scientifique de son parcours intellectuel, voir : Lauzière, Henri, *The Evolution of the Salafīyya in the Twentieth Century Through the Life and Thought of Taqī al-Dīn al-Hilālī*, Washington, Georgetown University, 2008.

⁹ Henry, Clement M., "The Dialectics of Political Islam in North Africa", *Middle East Policy*, Vol. 14, N° 4, 2007, p. 90.

¹⁰ Darīf, Muhammad, *Al-Haraka al-islāmiyya, al-nash'a wa-'l-tatawwur*, Rabat, Éditions Al-Zaman, 1999, p. 11.

conciliation et s'approcher du Makhzen au fur et à mesure qu'elle accède aux ressources sociales et politiques.

2. L'islamisme contestataire de « Justice et Bienfaisance »

2.1. `Abd al-Salām Yāsīn entre les Frères et la révolution islamique

L'islamisme contestataire est un mouvement social et politique qui aspire à changer le régime et installer le modèle califal. En ce qui concerne les moyens d'y arriver, les contestataires parlent le langage de leur contexte ; S. Qutb en Égypte attaque le culte de la personnalité et le nationalisme arabe parce qu'il est confronté au nassérisme alors que la culture politique marocaine impose d'autres paramètres que `Abd al-Salām Yāsīn, inclut dans « *al-minhāj al-nabawī* » sur les pas de « *ma`ālim fi-l-tarīq* » de S. Qutb.¹¹

Les lieux de ressourcement théoriques d'`Abd al-Salām Yāsīn, comme le remarque Bruno Étienne, « prolongent la chaîne d'autorité symbolique d'Ibn Taymiyya en passant par Hasan Al-Bannā et Sayyid Qutb, qui traduit cette préoccupation d'une nécessaire osmose entre le `Alim prêcheur critique et un mouvement ». ¹² Ainsi, le projet de Yāsīn est une rencontre entre la *da`wa*, projet politique, et la *da`wa*, devoir de tout `alim. La *da`wa* islamiste, est l'avant-propos d'un projet embryonnaire de restructuration de la société.¹³ Au niveau politique, Yāsīn emprunte à un islamiste soudanais, Hasan al-Turābī l'idée de la *shūrā*-cracia.¹⁴

`Abd al-Salām Yāsīn, certes, n'est pas un personnage d'action internationale. Sa « voie prophétique » se forme autour de l'éducation au sens large. Il pense qu'il est possible d'instaurer un État islamique si l'on éduque les gens d'une manière organisée et avec un contenu soufi et disciplinaire. Il incarne le dissident marocain par excellence : sa généalogie Idrisside et Oubihie a des antécédents de rébellion contre le Makhzen. À cela s'ajoute sa tendance soufie et ses 'oeuvres miraculeuses' ainsi que son discours écrit en Arabe classique. Dans l'histoire des mouvements conservateurs en islam, cette combinaison de la mystique et de la politique évoque les mouvements de réveil et de résistance islamiques à la colonisation, couronnés par la création de l'association des Frères musulmans dont s'inspire Yāsīn, plutôt qu'« un message mahdiste de type nettement shī'ite »¹⁵ comme l'avance, sans fondements, M. Chekroun.

Un autre chercheur, J. Aksikas, conclut que le mouvement de Yāsīn est une révolution conservatrice qui combine la critique culturelle et le fondamentalisme religieux.¹⁶ Plus

¹¹ A`rāb, Ibrāhīm, *Al-Islām al-siyāsī wa-l-hadātha*, Casablanca, Afrique-Orient, 2000, p. 81.

¹² Étienne, Bruno, "La moelle de la prédication. Essai sur le prône politique dans l'Islam contemporain", *Revue française de science politique*, Vol. 33, N° 4, 1983, p. 719.

¹³ *Idem*.

¹⁴ Amoretti, Juan A. Macias, "Hacia el estado sūrā-crático en Marruecos: los conceptos iytiḥād y yihād en el discurso político de `Abd al-Salām Yāsīn", *Miscelánea de estudios árabes y hebraicos*, 2007, Vol. 56, p. 156.

¹⁵ Chekroun, Mohammed, "Islamisme, messianisme et utopie au Maghreb", p. 146.

¹⁶ Aksikas, Jaafar, *Islamic Modernities. Society, Politics, Culture and the War of Ideology in Morocco*, Georges Mason University, Fairfax, 2005, p. 227.

récemment, H. Lauzière a tenté de lire le discours de Yāsīn à la lumière de la thèse de l'échec de l'islamisme politique. Les résultats ne furent pas brillants, non seulement parce que cette thèse est non défendable,¹⁷ mais aussi parce qu'elle est basée sur un présupposé qui dit que les islamistes sunnites les plus éminents furent des avocats stricts de Sunnisme. Ainsi, le discours religieux sunnite est plus marginal, car il tente de transcender une pensée qui fut relativement hégémonique parmi les cercles islamistes durant les trente dernières années.¹⁸ Deux remarques s'imposent ici :

– d'abord, le salafisme n'est pas un mouvement unique. Tout le monde se réclame du salafisme. Si l'on utilise le mot dans le sens de salafisme wahhābī, alors il ne recouvre pas les mouvements islamistes qui acceptent plutôt la théologie ash'arite. D'où le conflit idéologique en Arabie Saoudite entre Frères et Salafis. Le mouvement *al-Da'wa wa-l-Tabligh*, un pilier important de l'islamisme contemporain, se rattache, lui, à la théologie māturidite et au soufisme ;

– ensuite, le salafisme wahhābī, certes, exclut le soufisme (et encore pas toute forme de soufisme, mais uniquement le soufisme ésotérique et confrérique) mais, dans le contexte marocain, le salafisme s'est construit en conciliation avec le soufisme. Donc, Yāsīn n'a pas dépassé le modèle marocain du salafisme et ne constitue pas en tout état de cause, une voix marginale dans le monde musulman. Pour Yāsīn, le modèle de mouvement islamique dominant reste bien les Frères musulmans qui concilient salafisme, soufisme et contestation politique.

Les voyages de Yāsīn à l'étranger ont été effectués entre 1959 et 1968, surtout en France pour des séjours de formation en pédagogie. A l'époque, il n'avait pas d'activités islamistes. Son projet politique fut élaboré durant les années 70 sans qu'il ait eu de contact ou d'influence directe provenant de l'étranger. Mais son intérêt pour les questions internationales s'est accentué lors de la révolution iranienne en 1979. Il l'a perçue en tant qu'exemple d'un mouvement islamiste qui a réussi à prendre le pouvoir, mais aussi d'un État musulman à compter parmi les grands du monde. « Nous ne sommes pas, dit-il, prêts à accepter l'idée d'exporter la révolution iranienne et sa doctrine shī'ite, mais nous n'expions pas non plus ni la révolution ni ses dirigeants ». ¹⁹ À la suite de quoi, Yāsīn adopte une vision plus panislamique :

« Tout ce qui est lié aux musulmans dans le monde nous intéresse même si les faiblesses et le manque de moyens nous empêchent d'améliorer la situation de nos frères et de la suivre, que ce soit en Afghanistan, aux Philippines, en Palestine, en Érythrée, en Somalie, en Inde, en Yougoslavie, en Bulgarie, en Europe, en Amérique ou en Russie ou dans n'importe quel

¹⁷ Parce qu'elle ignore quatre variables nécessaires à la compréhension de la genèse de l'islamisme : la crise sociale profonde, le défi occidental, l'usage de l'islam par les régimes arabes et la revendication du modèle califal. Les quatre variables vont persister longtemps encore, et l'islamisme avec. Pour une lecture critique de cette thèse voir : Dassetto, Felice, "Quel islamisme et quel déclin ?", *Recherches sociologiques et anthropologiques*, Vol. XXXI, N° 3, 2000, pp. 133-138.

¹⁸ Lauzière, Henri, "Post-Islamism and The Religious Discourse of Abd al-Salam Yasin", *International Journal of Middle East Studies*, Vol. 37, N° 2, 2005, p. 257.

¹⁹ Darīf, Muhammad, *Al-Islām al-siyāsī fi-l-Maghrib*, p. 336.

pays du monde arabe ou islamique ou non islamique, où il y a à l'intérieur des frères à nous qui sont musulmans ».²⁰

'Abd al-Salām Yāsīn a subi l'influence de l'islamisme égyptien ainsi que celle de la révolution iranienne. En revanche, il n'a pas contribué, proprement dit, à la mondialisation de l'islamisme. Nādiya Yāsīn, sa fille, poursuit cette voie activement.

2.2. Nādiya Yāsīn : l'ère de la communication

Le parcours initial de N. Yāsīn la qualifie pour faire partie de l'élite francophile du pays. Le changement qu'a connu son père au début des années septante (vers l'islamisme) a modifié aussi ce parcours et l'a destinée à l'action islamique militante au sein du mouvement « Justice et Bienfaisance », surtout après le second emprisonnement de son père (1983-1985). Elle a su attirer l'attention des médias étrangers et dispose d'un talent avéré dans la communication. Elle compte à son actif un grand nombre d'interviews, parus dans des journaux européens et arabes. Elle a en outre accordé des entretiens à plusieurs radios et télévisions de par le monde. Ce pari sur les médias étrangers qui demeurent le moyen le plus aisé pour y arriver. En l'espace de quelques années, N. Yāsīn a donné plus d'interviews aux médias étrangers que le roi et les ministres ensemble. Une question particulière requiert l'intérêt des observateurs, celle de ses voyages réguliers à l'étranger. N. Yāsīn répond :

« La question qu'il faudrait plutôt poser est la suivante : pourquoi cet intérêt soudain pour les voyages des leaders de la *Jamā'a* ? Ces voyages ne furent évoqués qu'après la rumeur qui avait suivi mon séjour aux États-Unis et selon laquelle j'étais allée exposer l'idée de la république ; ce qui est totalement faux. Mon intervention était dans le cadre d'une université parfaitement indépendante de la politique américaine officielle, et mon souci, comme celui des responsables de l'Association, est de communiquer avec tous ceux qui cherchent à analyser une pensée très profonde qui requiert éclaircissement et simplification. Nous croyons fermement en l'universalité d'une cause axée essentiellement sur deux principes fondateurs de l'Islam : la justice et la spiritualité. La justice requiert une vision politique très claire, la Bienfaisance requiert une sorte de formation continue de ceux qui adhèrent à notre pensée. Et là est le secret de ces voyages. L'ouverture sur l'autre peut mener à instaurer une atmosphère mondiale où la paix et le dialogue se substitueront à la violence, au despotisme et au terrorisme ».²¹

²⁰ *Idem.*

²¹ "Interview avec Nadia Yassine", *Al-Michaal*, 18-12-2006. Les titres des articles de journaux arabes sont traduits en français.

Plus que pour dénoncer la situation politique au Maroc et la répression de son mouvement,²² N. Yāsīn se rend régulièrement en Europe dans une stratégie de communication et de marketing d'images, mais aussi pour rencontrer les membres du mouvement, nombreux parmi la communauté marocaine à l'étranger. La question du Sahara, notamment la solution via l'autonomie proposée par Mohammed VI, est une question sur laquelle les islamistes sont amenés à s'exprimer :²³

« C'est un dossier très épineux, dit-elle. Mon père avait exposé son point de vue sur l'affaire dans "le Mémoire à qui de droit". La moindre des remarques que l'on pourrait exprimer c'est que c'est un dossier qui fut géré par le makhzen d'une manière catastrophique. Quant au mouvement, il n'est pas habilité à émettre un point de vue sur une affaire qui concerne en premier lieu le peuple sahraoui ». ²⁴

Par rapport à la politique américaine vis-à-vis des mouvements islamistes, notamment le dialogue ouvert avec les islamistes modérés, elle répond :

« Les États-Unis n'hésitent jamais à utiliser toute carte qui leur permettrait de préserver le moindre de leurs intérêts. Mais les "milieux" qui propagent de telles idées ne savent pas que nous sommes certainement l'une des dernières cartes que choisirait l'Amérique pour fonder son grand Moyen-Orient. Mais puisque la prudence et le réalisme américains s'appuient sur des études et des prévisions rationnelles, elle ne peut que nous considérer comme un acteur politique qu'elle ne peut négliger dans ses calculs impérialistes. Ce qui illustre bien notre popularité effective et non une idylle entre nous et l'Amérique de Bush. Nous n'avons pas une vision manichéenne du monde. Nous croyons qu'il y a des destins et que notre rôle est de repousser un destin par un autre. C'est l'Amérique qui propage une vision agressive et très réductrice, elle répartit le monde en diables et en anges. Si vous évoquez encore mes visites aux universités américaines, je vous répondrai que critiquer la politique dévastatrice d'un État ne veut pas systématiquement dire stigmatiser son peuple et haïr sa société civile. Nous pensons au contraire que le dialogue avec les peuples peut mener à un avenir moins sombre que prévu ». ²⁵

Bien que cela puisse apparaître simpliste, voire naïf, pour un observateur neutre, N. Yāsīn voit dans la politique américaine un aspect positif :

²² Boubekeur, Amel – Amghar, Samir, "Les partis islamistes du Maghreb et leurs liens avec l'Europe : influences croisées et dynamiques de démocratisation", *EuroMeSCO*, N° 55, 2006, p. 14.

²³ Voir la position d'A. Yāsīn où il signale que « le Sahara appartient aux musulmans », Burgat, F., *l'Islamisme au Maghreb*, pp. 193-194.

²⁴ "Interview avec Nadia Yassine", *Al-Michael*, 18-12-2006.

²⁵ *Idem*.

« On nous diabolise et on essaye de nous faire passer pour de méchants islamistes et des obscurantistes. Ce sont des clichés ; les Américains nous soutiennent parce qu'ils ne veulent plus de dérives autoritaires ». ²⁶

N. Yāsīn évoque aussi l'idée d'une « république » islamique au Maroc dans un ton supposé rassurer les Européens :

« Nous sommes décidés à proposer un pacte islamique à la Nation marocaine dans le cadre d'une nouvelle constitution, oui. Une république islamique ? Pas forcément. Même si, sur un plan personnel, je l'ai dit et on me traque pour cela, je prône l'installation d'une République au Maroc. Il faut une véritable démocratie. Et islamique parce que la sensibilité marocaine est islamique, donc c'est dans ce cadre-là que nous travaillerions. Qu'on se comprenne bien, il n'est pas question d'avoir un parti unique et de s'accaparer le pouvoir, nous voulons ensemble élaborer une nouvelle constitution ». ²⁷

Dans les moyens de communication politique, elle entreprend des activités légales et pacifiques comme les manifestations et les pétitions. ²⁸ Par là, elle renvoie l'image d'une militante en faveur des droits de l'homme et s'inscrit dans la dynamique mondiale de promotion des droits. Explicitement, elle met la pression sur le régime marocain en adoptant un discours (ou en menant des actions) qui pourrait convaincre les Européens de la légitimité de sa cause. À l'évidence, les Européens ne sont pas particulièrement séduits par un discours islamiste aussi ouvert qu'il soit. En revanche, les États-Unis sont plus enclins à y chercher des opportunités politiques.

Le 11 septembre va mener l'association « Justice et Bienfaisance » à une approche plus sensible aux changements du système international. En effet, le mouvement a récupéré une partie des sympathisants de l'islamisme radical et propose, tant au Maroc qu'en Europe, un discours non belliqueux vis-à-vis de l'Occident, en insistant sur la bienfaisance et l'éducation. Le but est de rassurer l'observateur étranger qui perçoit le mouvement comme un mouvement politique radical.

Des concertations entre les islamistes marocains et les représentants américains ont été menées par Thomas Carothers. Ainsi, le Département d'État, le National Security Council (NSC) et des représentants du Congrès américain ont multiplié les réunions avec les dirigeants de l'association. Par ces rencontres, Washington veut « connaître le point de vue des islamistes sur l'occupation américaine en Iraq, sur le conflit israélo-palestinien ainsi que sur l'avenir de la monarchie et la situation politique au Maroc ». ²⁹ Quant aux islamistes, ils ont intérêt à dissiper l'ambiguïté qui demeure dans la perception de la transition chez les militaires, liée à l'inclusion des islamistes dans le processus

²⁶ Buxant, Martin, "Interview avec Nadia Yassine", *La Libre Belgique*, 06-05-2006.

²⁷ "Interview avec Nadia Yassine", *Al-Michaal*, 18-12-2006.

²⁸ Meyer, Eike, *Democracy Promotion by European Union in Morocco within the Framework of the European Neighbourhood Policy*, Potsdam, Potsdam University, 2007, p. 56.

²⁹ El Azizi, Abdellatif, "Bush drague nos islamistes", *Tel Quel*, N° 177, 21-5-2005.

démocratique.³⁰ De plus, le soutien populaire à l'association lui donne la confiance pour se réclamer l'opposition légitime.³¹

Les États-Unis ont mené ces négociations dans le cadre d'une stratégie de promotion de « la démocratie ». Par le renforcement des acteurs politiques et civils et par l'orientation des débats vers les intérêts économiques, ils pensent indirectement influencer l'hésitation des interlocuteurs. D'après T. Carothers, le Maroc a fait beaucoup de progrès sur le chemin du pluralisme politique avec l'aide des États-Unis et de l'Europe destinée à assurer la transparence des élections et le fonctionnement des partis. Ainsi, il continue à bénéficier d'une réelle augmentation d'aides dans ce domaine.³²

Malgré l'interdiction de quitter le territoire à deux reprises, N. Yāsīn défie les autorités marocaines. La première fois, ce fut le 14 juin 2005 lorsqu'elle voulut participer au « Forum social méditerranéen » de Barcelone. La deuxième fois, le 22 février 2006, elle fut empêchée de se rendre à Berlin pour participer à un colloque sur la pensée islamique, organisé par le Centre de l'Orient moderne, ZMO. Néanmoins, elle a pu effectuer une visite aux USA en avril 2006 pour la présentation de son livre « *Toutes voiles dehors* », édité en anglais. Sa tournée aux États-Unis fut organisée en partenariat, entre autres, avec les universités de Harvard et Georgetown.³³

En 2005 et 2006, N. Yāsīn s'est rendue aux États-Unis plusieurs fois. Lors d'une conférence donnée à l'Université de Georgetown, elle jura sur le Coran que si son mouvement arrive au pouvoir, les droits des femmes seront respectés et qu'aucune femme ne sera forcée de porter le voile. Elle a noté aussi que le tiers des membres du conseil consultatif interne du mouvement est constitué de femmes. Elle se dit favorable à un système de quotas dans le gouvernement et le parlement. Elle s'est défendue quant à son opposition aux réformes de la *Mudawwana* prétendant que son mouvement avait proposé ces réformes il y a deux décennies.³⁴ Son arrestation, en 2005 après des déclarations où elle exprima sa préférence pour un système républicain au Maroc, jugé par elle plus convenable à la situation du pays, a attiré une forte attention internationale au point que l'affaire fut mentionnée dans le rapport du ministère des Affaires étrangères américain.³⁵

Nous avons exposé certains des moyens de communication utilisés par N. Yāsīn et destinés à l'étranger. À présent, il s'agit de voir ses objectifs. N. Beau et C. Graciet estiment que N. Yāsīn sert d'interface du mouvement avec l'Occident et représente l'image d'une islamiste fréquente.³⁶ Autrement, il s'agit d'une stratégie de persuasion. Le

³⁰ Saïdy, Brahim, "Relations civilo-militaires au Maroc : le facteur international revisité", *Politique étrangère*, Vol. 72, N° 3, 2007, p. 603.

³¹ Sater, James, "The Dynamics of State and Civil Society in Morocco", *The Journal of North African Studies*, Vol. 7, N° 3, 2002, p. 103.

³² Carothers, Thomas, "Choosing a Strategy", in Carothers, T. – Ottaway, Marina (Eds), *Uncharted Journey: Promoting Democracy in the Middle East*, Washington, Carnegie Endowment for International Peace, 2005, p. 208.

³³ "Nadia Yassine aux USA", *Le Reporter*, 16-04-2006.

³⁴ Sharp, Jeremy M., "U.S. Democracy Promotion Policy in the Middle East: The Islamist Dilemma", p. 13. Pour un exposé de sa vision de la question de la *Mudawwana*, voir : Ben Elmostafa, Okacha, *op. cit.*, pp. 259-273.

³⁵ *Idem.* p. 12.

³⁶ Beau, N. – Graciet, C., *Quand le Maroc sera islamiste*, Paris, La Découverte, 2006, p. 27.

mouvement de N. Yāsīn est conscient qu'aucun changement ne pourrait avoir lieu au Maroc sans l'accord des puissances occidentales. N'étant pas en mesure de dissuader ou de faire pression sur les alliés du régime marocain, N. Yāsīn poursuit la manière douce.

Inévitablement, une telle stratégie a des risques. D'une part, si le mouvement s'empare dans l'antimonarchisme³⁷, alors il risque de susciter les craintes d'un scénario à l'algérienne. D'autant plus que l'idéologie et les actions du mouvement sont visiblement conservatrices. D'autre part, le régime permet au mouvement de s'exporter pour faire son propre marketing d'un pays « démocratique ». Si le mouvement ne mesure pas l'étendue de ses actions et de son discours, il serait soupçonné par le régime de servir des intérêts étrangers. Ces deux risques sont moins imminents dans le cas de l'islamisme de conciliation.

3. L'islamisme de conciliation : Parti de la Justice et du Développement

Le PJD incarne un mouvement islamiste réaliste, pragmatique et mature.³⁸ Il a acquis ses attributs une fois il reconnut l'autorité religieuse du roi, condition nécessaire pour accéder au champ des ressources politiques. En revanche, l'allégeance au roi laisse au PJD une marge d'action limitée sur l'échiquier politique.

3.1. *Sa`d al-Dīn al-`Uthmānī*

S. al-`Uthmānī mène principalement les activités du parti à l'étranger entre 2004 et 2008. Au cours des deux années 2005-2006, al-`Uthmānī est allé en Italie à l'invitation de l'Institut des affaires internationales et à celle de No Peace Without Justice, une ONG présidée par Emma Bonino. En Belgique, il fut reçu par l'Institut des affaires internationales. Il a séjourné trois fois en Turquie. Du côté du monde arabe, il est allé en Jordanie et en Algérie. Il a dirigé une délégation en Espagne où il a rencontré les représentants des partis, des hommes d'affaires et des émigrés. Enfin, il a visité la France et les États-Unis.

Ces visites, nombreuses en deux ans pour un chef de parti islamiste relativement nouveau sur la scène politique, suscitent, comme celles de N. Yāsīn, les inquiétudes du courant « libéral » et socialiste. Ce qui intrigue les partis politiques marocains, c'est l'éventualité d'un scénario turc où le parti de la justice et du développement (AKP) en Turquie forme le gouvernement. Al-`Uthmānī tient à écarter la confusion chez ces adversaires et affirme que :

³⁷ Amghar, Samir, "Morocco" in M. Emerson – R. Youngs (Eds.) *Political Islam and European Foreign Policy*, Bruxelles, Centre for European Policy Studies, 2007, p. 17.

³⁸ Chaarani, Ahmed, *La mouvance islamiste au Maroc. Du 11 septembre 2001 aux attentats de Casablanca du 16 mai 2003*, Paris, Karthala, 2004, p. 180.

« Nous avons choisi ce label (PJD) en 1998, eux (les Turcs) en 2001. Tout ce que je sais, c'est qu'une délégation du Fazilet, l'ancêtre de l'AKP, nous a rendu visite en 1999 ».³⁹

C'est peut-être l'AKP qui s'est inspiré des islamistes marocains en ce qui concerne le nom, mais au niveau de la gestion politique, le PJD mène une campagne de séduction qui rappelle celle menée par les Turcs pour assurer les Européens de leur engagement démocratique.

Sur la question du Sahara, contrairement au mouvement « Justice et Bienfaisance » qui a émis des réserves sur la gestion monarchique du dossier, le parti montre un engagement dynamique. Il est le seul parti à avoir pris une mesure audacieuse : le 17 mars 2005, le parti a effectué « La caravane de la lampe », une campagne dans les provinces du Sahara, jusqu'alors domaine réservé du roi.⁴⁰ K. Mohsen-Finan note que le PJD, en adoptant ce discours nationaliste, tente de se faire une place dans un domaine de consensus général au Maroc et âprement disputé par la monarchie et l'Istiqlal.⁴¹

Depuis que la promotion américaine de la démocratie au Maroc implique les États-Unis dans les affaires intérieures marocaines, des programmes d'encadrement des partis politiques marocains ont bénéficié aussi au PJD. En effet, les diplomates américains et les leaders du parti PJD ont reconnu une telle participation. Selon Thomas Carothers, vice-président chargé des études de la Carnegie Endowment for International Peace, ancien fonctionnaire du département d'État et conseiller en politique étrangère des États-Unis, le PJD a un rôle légitime à jouer dans les élections au Maroc et il est normal que le gouvernement américain développe et maintienne des contacts avec les acteurs politiques légitimes dans un pays, y compris avec ceux qui n'apprécient pas nécessairement certains éléments de la politique étrangère américaine.⁴²

Le poids politique du PJD est tel qu'il aurait pu en mesure de remporter les élections de 2002 s'il n'avait pas pris la décision de se présenter dans 60% seulement des circonscriptions.⁴³ Une décision, semble-t-il, motivée, à certains égards, par la volonté du parti à ne pas se mettre à dos les États-Unis, qui par le biais de leur ambassade auraient fait savoir leur préférence pour une avancée par paliers du PJD.⁴⁴

Les diplomates américains au Maroc affirment que les USA doivent poursuivre une politique d'engagement avec le PJD plutôt que de l'ignorer. En mai 2006, le département d'État, dans le cadre de l'International Visitor's Program, invite le leader du PJD, S. al-

³⁹ "Faut-il faire confiance aux islamistes ? – quand l'éradicateur Hamid Berrada interviewe l'Uthmânî (PJD)", *Jeune Afrique*, 2-04-2006.

⁴⁰ Qattab, Tariq, "Le PJD (islamiste) courtise les provinces du Sud", *Aujourd'hui Le Maroc*, 18-3-2005.

⁴¹ Mohsen-Finan, K., "Maroc : l'émergence de l'islamisme sur la scène politique", *Politique étrangère*, Vol. 70, N° 1, 2005, p. 83.

⁴² El Azizi, Abdellatif, "Bush drague nos islamistes", *op. cit.*

⁴³ Willis, Michael J., "Morocco's Islamists and the 2002 Legislative Elections", *Mediterranean Politics*, Vol. 9, N° 1, 2004, p. 68.

⁴⁴ Mohsen-Finan, Khadija – Zeghal, Malika, "Opposition islamiste et pouvoir monarchique au Maroc : Le cas du parti de la justice et du développement", *Revue française de science politique*, Vol. 56, N° 1, 2006, p. 94.

'Uthmānī à effectuer une visite aux États-Unis. Le chef islamiste avait signalé que le PJD aspirait au dialogue avec les Américains.⁴⁵

Dans cette perspective, le parti a organisé, en mars 2006, une conférence internationale au Maroc sur le processus de décision américain et son impact sur les relations maroco-américaines.⁴⁶

Le leader du PJD a tenu à nuancer sa position par rapport aux relations avec les États-Unis et sa politique américaine en Iraq. Il a dit ne pas être :

« En faveur de rencontrer des Américains qui sont en mission officielle. Ils tuent des Musulmans et je suis contre toute relation avec eux. S'ils disent qu'ils vont quitter l'Iraq, alors je n'ai pas de problème à les rencontrer. Notre position est très claire. Nous n'approuvons pas leur politique ».⁴⁷

Pour le président du PJD, les relations avec les États-Unis peuvent se justifier ; il y aurait deux courants dans la politique étrangère américaine, dit-il :

« Le premier qui a dominé jusqu'à présent est dirigé par le lobby sioniste et éradicationniste. Ce courant fait l'amalgame entre l'islam et le terrorisme et s'aligne sur les positions israéliennes contre les Palestiniens comme il défend féroceement l'occupation de l'Iraq. Il y a une autre tendance qui comprend relativement les droits arabes et palestiniens et qui appelle à la distinction entre les mouvements islamistes modérés et les mouvements radicaux. Il y a sans doute plusieurs divergences entre nous et la deuxième tendance, seulement, la communication avec eux est obligatoire selon la loi islamique, la raison et la politique ».⁴⁸

Les décideurs américains furent prudents et n'ont pas surmédiatisé leurs contacts avec le PJD pour ne pas propager le doute au Maroc parmi le public et les autres partis politiques dans la perspective des élections très attendues de 2007. Les États-Unis préférèrent que ces contacts se passent entre les groupes islamistes et l'Union européenne puisque les intentions européennes sont moins suspectes chez les Marocains en général.⁴⁹

⁴⁵ Sharp, Jeremy M., "U.S. Democracy Promotion Policy in the Middle East: The Islamist Dilemma", p. 15.

⁴⁶ "Colloque international sur le processus de décision aux États-Unis et son impact sur les relations maroco- américaines", *Attajdid*, 4-4-2006.

⁴⁷ Talidi, Bilal, "Interview avec S. 'Uthmānī à propos de sa visite aux États-Unis et en Europe", *Attajdid*, 24-02-2006.

⁴⁸ *Idem*.

⁴⁹ Sharp, Jeremy M., "U.S. Democracy Promotion Policy in the Middle East: The Islamist Dilemma", p. 16.

3. 2. Le président du MUR (*Mouvement Al-Tawhīd wa- l-Islāh*)⁵⁰: Muhammad Hamdāwī

Un autre centre d'intérêt du PJD est l'islam en Europe. M. Hamdāwī, président du Mouvement Unité et Réforme (MUR), noyau islamiste du PJD, était l'invité marocain de la rencontre annuelle de l'UOIF (Union des organisations de l'islam de France) qui s'est tenue du 25 au 28 mars 2005 au Bourget dans la région parisienne.⁵¹ Dans cette rencontre, Hamdāwī formulait une idée claire sur la réalité musulmane en Europe :

« Je remarque aujourd'hui que le discours des jeunes musulmans a beaucoup changé, les aspects religieux sont plus visibles. Au début des années 1980, le phénomène de l'éveil islamique se limitait aux adhérents des mouvements islamiques. Aujourd'hui, la pratique religieuse est devenue un phénomène général. Il y a une adhésion et un engagement général qui ne sont plus liés à l'appartenance à un mouvement islamique déterminé. Je me réjouis que, lors de cette rencontre, tout le monde appelle à l'ouverture sur la réalité ».⁵²

Il est clair que M. Hamdāwī perçoit ce retour de l'islam parmi les jeunes en Europe comme une question d'identité et de culture et en conséquence il propose des solutions « intellectuelles » aux problèmes de l'intégration :

« Les musulmans en Occident n'ont pas de choix autre que l'ouverture qui ne peut se réaliser qu'avec la rénovation et le renouveau de la pensée et des moyens utilisés. Il leur est demandé d'accomplir des efforts supplémentaires et de répondre aux différentes questions qui se posent. Il faut également arrêter d'importer les expériences islamiques des pays d'origine et de les calquer sur la réalité française. Les réponses élaborées dans nos pays d'origine sont le résultat d'un contexte particulier, elles ne peuvent être les mêmes pour d'autres pays ».⁵³

Cette proposition ne veut pas pour autant dire que les musulmans d'Europe ont le droit à leur propre effort de réflexion et d'interprétation des textes (*ijtihad*) :

« Les musulmans de France ne sont pas uniquement des musulmans qui viennent des pays du Maghreb où le rite malékite est dominant, il y a les Turques hanafites, les chaféites... cependant, l'expérience a montré que l'absence d'un rite de référence peut laisser libre cours à des interprétations individuelles non fondées, d'où le risque d'engendrer une pensée extrémiste ».⁵⁴

⁵⁰ Chaarani appelle les membres du MUR « les combattants cachés dans les entrailles du cheval de Troie du PJD », Chaarani, Ahmed, *op. cit.*, p. 179.

⁵¹ "Entretien avec Mohammed Hamdaoui", *L'Économiste*, 29-03-2005.

⁵² *Idem.*

⁵³ *Idem.*

⁵⁴ *Idem.*

Cette conception conservatrice ne saisit pas les problèmes de l'intégration auxquels les musulmans d'Europe sont confrontés. Elle ignore l'inquiétude sociale dans laquelle vivent ces jeunes de confession musulmane. La variable sociale est décisive dans la compréhension de l'islam européen alors que la vision culturaliste simplifie la réalité et par conséquent propose des solutions simplistes.

Cela fait des islamistes du PJD les défenseurs du trône à l'étranger dans une sorte de diplomatie culturelle qui correspond à l'image que le Maroc tente de véhiculer, celle d'un pays qui arrime l'islam et la démocratie libérale. M. Zeghal remarque que les islamistes modérés reproduisent la focalisation sur les questions culturelles et morales qui engagent la dichotomie Islam-Occident.⁵⁵ En revanche, le PJD ne représente pas le seul islamisme d'État,⁵⁶ car le Makhzen pourrait se désintéresser du PJD, dompté et contrôlé, une fois les conditions sont propices pour l'insertion de « Justice et Bienfaisance ».⁵⁷

3.3. La diplomatie islamiste du PJD

Nous appelons diplomatie islamiste toute activité, menée par un parlementaire islamiste ou un représentant du parti PJD à l'étranger, qui concerne les questions de sécurité ou de coopération entre le Maroc et les autres pays. A cet égard, la question du Sahara et la promotion des changements démocratiques au Maroc demeurent les deux priorités de ces activités.

L'implication du PJD dans la défense de la thèse marocaine sur le Sahara, une des conditions de la participation au pouvoir, est déjà très active. Le parti estime que la question du Sahara « est une question islamique avant qu'elle soit nationale ». Selon `Abd al-Ilāh Benkīrān, un des fondateurs historiques du parti et le président actuel du PJD depuis 2008, le contrat de l'allégeance, *bay`a* lie les dynasties marocaines aux populations par un lien religieux et spirituel depuis 13 siècles.⁵⁸

Dans ce cadre, le PJD organisa à Rabat en août 2003 un meeting officiel sous l'enseigne : « Vers une mobilisation populaire pour la défense de notre intégrité territoriale ». Plusieurs décisions ont été prises, notamment :

- « dynamiser la diplomatie populaire et créer des associations œuvrant dans les domaines du développement économique et social dans les provinces du sud ;
- contraindre l'Algérie et le « Polisario » à libérer tous les séquestrés de Tindouf et à ouvrir une enquête internationale sur les crimes contre l'humanité commis dans les camps de Tindouf ;
- dévoiler les plans et les manœuvres qui visent à approfondir les divisions et à encourager la sécession au sein de la nation arabe et islamique».⁵⁹

⁵⁵ Zeghal, Malika, *op. cit.*, p. 95.

⁵⁶ *Idem.*, p. 217.

⁵⁷ Chaarani, Ahmed, *op. cit.*, p. 182.

⁵⁸ "Un parti islamiste marocain considère la question du Sahara une question islamique", *Al-Sharq al-Awsat*, N° 9036, 25-08-2003.

⁵⁹ "Lors d'un meeting à Rabat : la jeunesse du PJD appelle à la mobilisation pour la défense de l'intégrité territoriale", *Le Matin du Sahara*, 24-08-2003.

Ce meeting s'est déroulé en présence notamment du Dr. `Abd al-Karīm al-Khatīb, le fondateur du parti, et de Sa`d al-Dīn al-`Uthmānī son successeur.

Depuis que le PJD siège au parlement et participe à ce qu'il nomme « l'opposition constructive », il procède à des actions de diplomatie islamique parallèle qui en est à ces débuts, certes, mais candidate à un développement rapide dans la perspective de participer au gouvernement. Contrairement aux autres partis politiques marocains qui n'ont pas de notion particulière de la politique étrangère, le PJD, par sa nature de parti islamiste, dispose « d'une vision globale et cohérente de ses relations avec l'étranger ». ⁶⁰ L'interférence entre la politique étrangère et la politique intérieure dans le cas d'un parti islamiste est une donnée inévitable dans le contexte actuel des relations internationales.

La naissance de la diplomatie du PJD est due en premier lieu à la variable personnelle. Le rôle joué par al-Khatīb, ancien ministre de la Défense et premier président du parti, est fondamental dans la création d'« un réseau d'amitiés qu'il a soigneusement tissé pendant plus de 40 ans de vie politique ». ⁶¹ Lors du IV^e congrès du parti, tenu en novembre 1999, plusieurs personnalités venues des quatre coins du monde furent présentes. Le succès électoral réalisé par le PJD aux élections de 1997 et en 2002 a démontré sa force politique, qui fait de lui un candidat à la cooptation dans le système politique marocain. Les grandes chancelleries à Rabat « s'intéressent de près au nouveau parti islamiste du royaume ; ce fut le cas notamment des ambassades de France, d'Espagne, des États-Unis, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Algérie et d'Égypte. Les représentations de ces pays voulaient mieux connaître le PJD, le profil de ses fondateurs, son projet de société, son point de vue sur l'avenir de la monarchie, la situation politique au Maroc, et le conflit israélo-palestinien ». ⁶²

La visite des dirigeants du parti islamiste turc, La Vertu, au pouvoir actuellement en Turquie sous le nom d'APK, à leurs « frères » marocains du PJD en 2000 fut un message destiné à confirmer la ligne modérée poursuivie par le parti. Les événements du 11 septembre 2001 « vont davantage pousser le PJD à communiquer avec l'Occident pour promouvoir cette image auprès de l'opinion internationale ». ⁶³

La réussite du modèle turc offre une grande opportunité pour la diplomatie de ce parti. Dans leur programme de relations avec la presse internationale – surtout française et espagnole –, les dirigeants du PJD mettent en avant leur islamisme modéré et leur acceptation formelle et solennelle du « jeu démocratique ». ⁶⁴ Quant aux traits de leurs positions sur les questions du Moyen-Orient, le parti semble vouloir arrimer, à la manière turque toujours, les sensibilités islamistes du parti aux engagements de la politique étrangère du Maroc.

Au niveau arabe, S. Al `Uthmānī et Al-Muqri' Abū Zayd font, en décembre 2003, le déplacement à Damas. Ils y signent un accord-cadre de coopération avec le parti du Baath et sont accueillis officiellement par le président syrien B. Al-Asad. ⁶⁵ D'autres réunions ont été tenues avec le Hamas. ⁶⁶

⁶⁰ Chadi, Taieb, "Islamistes et diplomates", *Le Journal Hebdomadaire*, N° 225, 08-10-2005.

⁶¹ *Idem.*

⁶² *Idem.*

⁶³ *Idem.*

⁶⁴ *Idem.*

⁶⁵ "Rencontre entre le parti Baath et le PJD", *Akhbar al-Sharq*, 23-12-2003.

⁶⁶ "Haro sur le PJD et ses rencontres en Syrie", *Al-Sharq al-Awsat*, N° 9146, 13-12-2003.

Par ailleurs, Sumayya Benkhaldūn et Rashīd Lamdawwar ont été désignés par le parti et mandatés par le ministère des Affaires étrangères pour plaider le dossier du Sahara auprès de quelques pays d'Amérique latine et d'autres d'Afrique francophone.⁶⁷

La modération du parti a amené les États-Unis à maintenir la même ligne de conduite qu'au lendemain des événements du 16 mai 2003, au moment où « la classe politique marocaine avait appelé à la dissolution du PJD. Margaret Tuttwiler, alors ambassadeur des USA à Rabat, a vivement défendu les islamistes modérés marocains auprès des ultras sécuritaires ».⁶⁸

Conscient à la fois de ses responsabilités et de sa valeur dans l'état actuel des relations entre le Maroc et les États-Unis, le parti annonce que « nous ne pouvons pas ne pas avoir de relations avec les États-Unis. C'est une superpuissance et une donnée géostratégique, avec qui nous devons composer. Nous adoptons avec eux ce qu'on appelle la diplomatie exploratoire ».⁶⁹

Cette diplomatie « exploratoire » mènera également le PJD à institutionnaliser ses liens même avec les shī'ites iraniens. Fin 2003, une délégation du parti a participé au congrès du principal parti réformateur, le Front de la participation de M. Ridā Khātāmī. « Nous avons pu à cette occasion constater l'échec de l'expérience politique de la révolution islamique de Khomeini », estime M. Benkhaldūn. En avril 2003, le quotidien *Assabah* fait état d'une présence shī'ite dans le mouvement né à l'intérieur du PJD, sous le nom d'Éveil et Vertu. Quatre mois après la parution de l'article d'*Assabah*, 6 suspects, se réclamant du courant shī'ite, sont poursuivis dans le cadre des enquêtes post-attentats. Quelques associations culturelles ont été pointées du doigt et désignées comme des fiefs des shī'ites.⁷⁰ Mis à part quelques centaines d'individus, souvent des étudiants ou des instituteurs, évoquer une présence shī'ite au Maroc tient de l'imagination politique. Il s'agit des cas de conversion individuelle et pas d'un phénomène de société. Parfois, il fait le sujet des médias, mais il est loin de constituer une force politique quelconque.⁷¹

M. Benkhaldūn a été chargé par le parti, début 2004 et à la veille du V^e congrès du PJD, de prendre des contacts formels avec des partis français comme l'UMP, le PS et le parti vert. Il a eu également des pourparlers en Belgique avec le PS et le MR ainsi que le Centre démocrate humaniste.⁷²

Au fur et à mesure que l'intérêt des partenaires du Maroc s'accroît pour les élections de 2007, les dirigeants du PJD effectuent des visites très médiatisées en Espagne, en France et aux États-Unis. À commencer par la visite du secrétaire général du parti en Espagne, en juin 2005. Les dirigeants du PJD ont réussi à présenter à leurs interlocuteurs espagnols du

⁶⁷ Chadi, Taieb, "Islamistes et diplomates", *op. cit.*

⁶⁸ *Idem.*

⁶⁹ *Idem.*

⁷⁰ Bensalmia, Chadwane, "Les Chiites au Maroc", *Tel Quel*, N° 118, 5-3-2004.

⁷¹ Ainsi, je range la pseudo étude de M. Zweiri et C. König sur les shī'ites au Maroc dans la catégorie de la propagande. Les auteurs tirent l'essentiel de leurs « informations » des blogs, parfois à caractère propagandiste comme la phrase suivante : « First of all, Morocco has a long history of Shiite oppression, which probably explains why Shias are still suspicious and have not gone public with their beliefs ». Voir : Zweiri, M. – König, C., "Are Shias Rising in the Western Part of the Arab World? The Case of Morocco", *The Journal of North African Studies*, Vol. 13, N° 4, 2008, p. 525.

⁷² Chadi, Taieb, "Islamistes et diplomates", *op. cit.*

Parti populaire, du Parti socialiste et du Parti socialiste unifié de Catalogne, et à l'opinion publique ibérique une image moderne et positive de l'islamisme version marocaine. D'ailleurs, le moment fort de cette visite était la rencontre de la délégation du PJD avec des membres de l'association des victimes du 11 mars.⁷³

Ceci indique la politique du régime marocain : laisser une marge à la diplomatie parallèle tout en la contrôlant. En raison du manque d'informations, d'action et d'interlocuteurs au centre de la décision dont souffre, par définition, cette diplomatie, le régime en tire plusieurs bénéfices :

- il renvoie l'image d'un pays « démocratique » qui permet aux islamistes de mener des activités diplomatiques ;
- il rend visibles les contacts que les islamistes peuvent avoir avec l'étranger ;
- il noue des contacts avec les partis islamistes, devenus des acteurs incontournables en Afrique du Nord et au Moyen-Orient ;
- il défend la thèse marocaine sur le Sahara dans le cadre de l'idée de l'unité de la Communauté islamique.

À cet égard, M. Willis remarque que soit le régime manipule les islamistes pour ces propres objectifs ou alors ce sont les islamistes qui profitent du régime pour accroître leur part dans les structures politiques dans la perspective d'un assaut final sur le pouvoir. Dans les deux cas, il y a un intérêt commun dans la coopération et la cohabitation.⁷⁴

Par ailleurs, les relations entre les États-Unis et les islamistes marocains passent d'une co-exclusion à une tentative de trouver un *modus vivendi*. Dans ce cadre, les États-Unis perçoivent positivement le Maroc à deux niveaux : le premier où le Maroc représente « *The Best Democratic Experiment in the Middle East* » et le deuxième est le niveau de l'« *Integration of Moderate Islamists as Model for Arab Democracies* ». ⁷⁵ Néanmoins, il ne faudrait pas perdre de vue que le Maroc allie un rôle de réformateur de l'islam à un rôle de coopérateur sécuritaire et militaire avec les États-Unis. Par cette coopération même il obtient des crédits en matière de réputation démocratique. L'empire mène cette guerre essentiellement pour contrôler les ressources énergétiques, d'où la nécessité de considérer des concessions économiques et politiques pour empêcher Washington de pencher du côté d'Alger.

Enfin, la diplomatie islamiste entreprise par le PJD a-t-elle des risques ? Probablement, l'échec du PJD à s'imposer comme une alternative est dû en premier lieu à sa cooptation par le régime. Par conséquent, il risque bien de devenir un parti d'administration à usage contrôlé par le Makhzen.⁷⁶

⁷³ *Idem.*

⁷⁴ Willis, Michael J., "Between Alternance and the Makhzen: At-Tawhid wa-l-Islah's Entry into Moroccan Politics", *The Journal of North African Studies*, Vol. 4, N° 3, 1999, p. 75.

⁷⁵ Zoubir, Yahia H., "The United States, Islamism, Terrorism, and Democracy in the Maghreb. The Predominance of Security?", In Zoubir, Yahia H.- Amirah-Fernández Haizam, (Eds), *North Africa. Politics, Region, and the Limits of Transformation*, London, Routledge, 2008, pp. 281-283.

⁷⁶ D'autres risques politiques pour le PJD dans : Alonso, Beatriz Tomé, " El Islam Político Moderado en Marruecos: Dos Estrategias Enfrentadas", *UNISCI Discussion Papers*, N° 19, janvier 2009, pp. 197-198.

Conclusion

Le régime ne cherche pas l'affrontement direct et ouvert avec les mouvements islamistes et essaie de tirer profit de leur dynamisme. Quand ils s'occupent des questions externes, d'une certaine manière, les islamistes défendent le trône. D'abord, ils font pression sur les partenaires occidentaux ; c'est l'épouvantail que le Maroc montre à ses partenaires européens et américains pour s'assurer de leur soutien. Lesquels Occidentaux, pour éviter un scénario à l'algérienne, soutiennent alors fermement et ouvertement le régime marocain. Ensuite, l'islamisme, par ses contacts avec leurs homologues, défend l'image du pays dans le monde arabe. Enfin, par leurs visites en Europe et aux États-Unis, les islamistes visent à rassurer les Occidentaux et par la même occasion renforcent la réputation « démocratique » du Maroc.

Bruno Rombi's Environmental Poetry **Sardegna, an Island and a Metaphor**

Oliver Friggieri¹
University of Malta

Bruno Rombi, born in Cagliari, Sardegna, in 1931, and living since many years in Genova, managed to attain recognition on a really wide scale in Italy, as well as in numerous other countries, because he detected the risk of isolating poetry from the rest of human experiences. His major works are perhaps *Canti per un'isola*, *Oltre la memoria*, *L'attesa del tempo*, but even *Riti e miti*, *L'arcano universo*, *Otto tempi per un presagio* and *A Costantino Nivola* are quite important. Though mainly acclaimed as a refined lyrical poet, he is also known as narrator and literary critic, and is active with RAI and as a cultural correspondent of leading papers like *'Il Sabato'*. He may still be remembered for having prepared for RAI a series of programmes on twentieth century poets like Montale, Sbarbaro, Barile and Novaro.

In general terms, Bruno Rombi may be described as a conscientious integralist, identifying the 'missing link' between literary form and all the other manifestations of daily life, especially those related to nature in its purest, primeval condition. The landscape plays a significant role in his work not simply because it is still so eminently present and intact in his native Sardegna, but also because he himself believe in the healty force exerted on all beings by nature. His poetry abounds with such implications, and are all pretexts for a conclusion of an existential character. Essentially, he is an artist in search of the poetic element underlying existence, and existence is conceived in terms which are only to be expected in the case of an island poet.

This implies that poetry (or form) is not necessarily detached from experience (or matter). Equally interested in politics, he goes beyond the irrelevant details of daily routine to be able to identify whatever is immanent and inalienable. This leads to frequent references to particular places, all conceived as sources of beauty and truth. A constant feature of his poetic output has been the philosophical approach to whatever seems even trivial and inconsequential. There he typically finds his own point of departure and moves ahead on his own sort of spiritual journey. Perhaps this is why he is frequently discussed by critics and journalists alike. Reversing the process, one can suggest that here lies the crisis of poetry nowadays, detached as it seems to be from the unpoetic, itself the inspiration of poetry. Hence Bruno Rombi can be also looked at as an artist seeking to rehabilitate poetry

¹ Oliver Friggieri was born in Malta in 1947 and is the author of numerous books published in various countries. Most of his poetical works, novels and short stories have been published in numerous languages. He has published a large number of scholarly articles in international academic journals. He is Professor of Literature at the University of Malta, and has addressed more than seventy congresses throughout Europe.

and to make it more relevant. An authentic return to nature, namely to a space and a form which have been least touched and remoulded by human intervention, is thus conceived as both a willful choice and a basic need.

Poetry as an existential approach

I met the poet for the first time in Cremona, Italy, in one of his most inquisitive moods. He convinced the poets and critics attending that congress that there is no future for poetry if it is going to further convey the idea that it is a mere verbal exposition of things, and not a really different approach to things themselves. An analysis of his work immediately shows that he is basically motivated by a constant search for meaning. "My poetry takes the shape of a trip through the seas of awareness, and there is always the risk of an imminent shipwreck," he claims. Such a statement is also faithful to the choices he makes in the field of figurative language.

Since Bruno Rombi was born on an island, he transforms this fact into a symbol of solitude and exclusion. On the other hand, he has long become accustomed to living in the continent, and this enables him to detect both the differences and the similarities related to both situations. Geography plays a strong role in the evolution of the poetic act, and Rombi's works are a clear indication of this. The feeling of belonging to a much wider space, both physical and cultural, has left an indelible mark on his sensibility, and indeed fostered in him a real passion for travelling. He is nostalgic about the loss of direct contact with his own Sardegna, especially with the remotes parts, such as those related to his own Calasetta, and this feeling is frequently present in his poetry, both through subtle metaphorical understatements and direct affirmations. On the other hand, this is in itself his major source of inspiration. The island is equally an image of the land, the mother and the lover. The seascape as much as the landscape, flora and fauna, are all fused together almost to constitute a sort of a paradise, lost long ago along the journey towards development, but still insistently present in memory. The poet and the narrator will definitely not be able to exist if such a dimension went missing.

Nature is sense itself. He himself claims that life is undergone through the double sensation of Eros and Thanatos, and both form one unique paradox. He looks ahead towards the discovery of an innocent world. "There is an innocence which was lost in me, a child undergoing the violence of World War II," he says, thus justifying himself in believing that poetry must mean the disclosure of the beauty of nature, the attainment of fraternity amongst men, and ultimately the reception of divine grace. As he plods his way through various experiences, "from the known to the unknown", he seeks to establish a dialogue with other beings, namely with otherness in all its variations. Thus he asserts he can eventually explore the hidden meaning of existence. Nowhere is the essential significance of his work so clear and distinct as in the following statement: "We must strive towards the reconstruction of the ideal city."

Rombi's poetry gives equal importance to the metaphorical and the spiritual aspects of being, on the one hand, and to the particular and concrete dimension of common experience, on the other. He is a poet fully aware of his duty to play the role of a 'journalist' of the spirit; as a journalist he strives to associate facts and impressions with

universal principles and truths. This is his reaction to such an interpretation: "Without losing sight of reality in which I am immersed and of which I form an integral part, I try to go beyond what is phenomenological to follow those ideals which Bergson calls 'elan vital'. That is not easy at all."

Most of Bruno Rombi's lyrics have the structure of a normal letter and follow the pattern of a dialogue. Is it all the result of an imaginative strategy or the sublimation of real experience? This is how he resolves such a dilemma: "The dialogue form, according to the Platonic model, provides a person with the opportunity of giving an answer, and enables the other person always to revise statements. The dialogue form is basically the only one which simultaneously guarantees the rehabilitation and the sublimation of experience."

Awareness of being and profound sentiment are, according to Rombi, the two basic features of poetic intuition. In order to put this into practice, man, a planet in himself, has to rotate around himself and all the others surrounding him. It would be a purely narcissistic exercise to rotate in a vacuum, ignoring the rest. Hence the poetic act must be an effort in the direction of whatever is not the self.

Mediterranean sensibility

Rombi's poetic work is an authentic example of Mediterranean sensibility put into shape, given a definition based on experience rather than on abstractions. He actually thinks that what inspires him is essentially the fact that such an ancient culture has influenced the whole world. "It is certain that search, adventure, faith are the salient constituent elements of all great poets born on the shores of our region. Even nowadays poetic production has remained faithful to the classical patterns, notwithstanding formal renewal. A mere glance at contemporary anthologies can easily bear this out." In these unequivocal terms the poet from Sardegna is defining himself as an artist related to the sea, since an island has this intriguing contact with an element different from itself. Again, examples of such an awareness abound in the work of Rombi, in any phase of his long and consistent poetic journey.

Awareness of the regional identity can be easily overshadowed by influences which are essentially alien to the region's age-long definition. The cultures of islands are frequently the offshoot of a typical regional blending of diverse cultures. Thus being an islander and being also a poet seem to be somehow coextensive. *Un anno a Calasetta* (2006) and *Sardegna madre di pietra* (2000), prose works essentially sustained through a pervading sense of lyricism, are examples of this deep relationship between the poet and his land. Bruno In his efforts to reach out and to widen the scope of his interests, Rombi has dedicated much of his time to discover and practically to unearth and to reveal to the Italian public the works of Enrico Morovich, born in Fiumo in 1907, but who has been living in Italy since 1958. His book *Piccoli amanti* has been one of the finalists in an edition of the Premio Strega. This is how Rombi recalls his efforts to reconstruct the literary image and personality of Morovich: "It is all part of the belief I have in the real values of art. As soon as I became acquainted with Morovich and became aware of his greatness, I tried to present him to the Italian public. In the course of my work I found the help of well-known scholars like Giuliano Manacorda, Francesco De Nicola, Giorgio Barberi Squarotti, Leonardo

Sciascia, Paolo Santarcangelli, Patrizia C. Hanse, Tonko Maroevic and Jolka Milic. I am now very happy that Morovich is well known and has been included among the candidates for the Premio Strega." *Piccoli amanti* was published by Rusconi, with an introduction by Rombi himself, in 1990. So far as such activity is concerned, Rombi's output is quite vast. He has translated numerous works into Italian and has written a great number of critical introductions to works by individual authors. His contribution to literary journalism is even wider.

A compromise between poetry and journalism

Rombi fails to detach his poetic activity from his contribution to journalism. "I write literary criticism for the Italian papers, and frequently dwell on cultural matters. The relationship must be pretty obvious. Apart from that, songs do not earn you a living," he added, "and therefore journalism is my proper job." These comments are relevant here to the degree that this type of conception of poetry is in actual fact a sort of extension of the idea that life is not only meant to be lived but also to be observed. This approach seems to be partly due to his rural origins, which he has always exploited in his search for images, perceptions and contexts. Since contemporary life is so prominent in Rombi's work, it is quite important to note that a story on a newspaper and a poem in a book are therefore not essentially distinct from each other. The form of the latter renders more impressive the content of the former. In any case, it is quite obvious that Bruno Rombi retains a high dose of lyricism throughout his prose, both narrative and argumentative.

Rombi has participated in numerous congresses on the Mediterranean. He likes to reflect on the complex identity of the region, itself a sort of nation made up of so many diverse nations. He believes that "the Mediterranean ideal" can be said to be reached when all the people forming the region will feel themselves somehow identical in the context of a supernational mother-country. The coherent regional atmosphere as much as the natural heritage are much stronger than all the difference accumulated throughout history. This unity can be defined in terms of a definite geographical demarcation, different though it be on all sides, but deeply rooted in the fact that all people share an originally common heritage. In this sense, Bruno Rombi manifests his real poetic richness as an interpreter of this ancient soul, the singer of a culture long rooted in the soil of many countries.

The Mediterranean within the European context

A poet who is sufficiently concerned nowadays with his own survival as well as with the survival of his own species cannot think otherwise. Poetry faces the risk of fading into oblivion, only if integration and adaptation are overlooked and underestimated. Twentieth century poetry has reached high peaks, and real appreciation and recognition of poets are forthcoming from all quarters, not in the least political. Europe seems to be striving towards unity as much as it is striving to revalue its cultural uniqueness, which is basically artistic, and eminently literary. Little has to be said to stress to what extent the Mediterranean has contributed to the wealth which is now the possession of the whole continent. The spiritual

dimension still surviving in postmodernism owes quite a lot to early Mediterranean civilization. Bruno Rombi, a true son of Sardegna, has travelled far mainly to become more aware of his own initial identity as an islander. Perhaps this is the best perspective an island poet can project for himself. His deep environmental awareness is equally due to the land he knows as much as to the poetic belief he upholds. Both in *Riti e miti* (1991) and in *Otto tempi per un presagio* (1998) the poet evokes ancient traditions in order to discover the path to be followed if postmodernism is to retain the contacts humanity cannot do without any time. Resorting to nature is to him a fundamental mode of being, and poetry is largely justifiable now if fulfils this function. Here the poet and the journalist closely resemble each other and frequently exchange roles, language and messages. The ecologist is partly a journalist and partly a poet.

Rombi profoundly feels the call of the open seas, which equally enclose the island and introduce it to the wide spaces ahead. His poetry seeks to bridge the gap, and naturally so: the island is not a mere territory of land; it is also an image of being in terms of its various connotations. One can easily agree with him in believing that poetry, apparently useless though profound and truthful, is giving a most valuable share in the construction of a new era. At least, the downfall of ideologies and the triumph of democracy throughout Europe have proved poets like Rombi right. The history of literary dissidents still has to be written, but the fruits of the great sacrifice undergone by so many poets and intellectuals in recent decades is easily recognizable. Such poetry, standing somewhere midway between the uncertainties of individual life and the dictates of collective conviviality, is meant to make a statement as much as it aims at transforming a statement into an intense emotion. Bruno is equally cerebral and emotional; he is a thinker and a sentimentalist at the same time. Both components contribute towards the formation of a sort of poetry which provides food for thought as much as it provokes deep feelings. His poetry is thought and felt in order to move, although the didactic element is quite strong.

Bruno Rombi immediately recalls the role played by intellectuals in his country. The definition of a new era is in fact being delineated in terms of a synthesis: a democratic tradition has survived because it has been sustained through art, and mainly through literature.

The literary features of a spiritual journey

The consistency with which poets of a certain standing go on writing is indicative of a major characteristic of the age: poetry is still a fundamental need, encountered on the individual and the collective levels, and its apparent absence in public life is only the symptom of a crisis which lies elsewhere, somewhere quite deep. The truthfulness of literature is part of its own definition, independently of the prominence or otherwise it enjoys. What the identifiable main trends in poetry are proposing nowadays is a sort of reaction to what seems to be the dominant aspect of contemporary experience, namely impersonalization. Thus poetry, like any other genre, is regaining prerogatives it has been deprived of for a number of decades.

Against the loss of individualism poetry presents itself as the standard source of inspiration, the secure point of reference enabling man to rediscover himself and to survive

as such. Bruno Rombi has been dwelling on this essential theme at least since the publication of his *Enigmi animi* in 1980. That was followed by *L'attesa del tempo* (1983), *Riti e miti* (1991), *Un amore* (1992), and *L'arcano universo* (1995). Since then, some of Italy's more prominent literary scholars and critics have repeatedly stressed this feature of Rombi's vision of life. The list includes Clara Rubbi, Neria de Giovanni, Vittorio Messori, Francesco De Nicola, Elio Andrioli, Marco A. Aimò, Elio Gioanola and Carlo Bo. They all somehow point out this inherent readiness to transcend the unbearable confines of postmodernism and to acquire a deeper interpretation of what it means to be a human being in a highly technologized environment.

Rombi is fully aware that poetry does not provide solutions, nor could it ever do so, but it forms and matures awareness of a distinct type. It couples knowledge with feeling, always considered as the supreme source of poetry. Luigi Surdich hints at this salient point in his introduction to *Il battello fantasma* (2001). In one of his more delicate lyrics, "Piu in là", Bruno Rombi formulates his creed quite clearly and succinctly, thus implying that any variation on this central theme has to be somehow interpreted in terms of what relates it to the dominant motive. The speaker indulges into a dialogue of an intimate nature, assuming the role of a prophet, indeed reminiscent of the image the poet enjoyed throughout tradition, especially in the Mediterranean. This excerpt somehow includes the poet's essential lexical stock and typical attitude:

Se ti inoltri nella valle grigia
 del vento senza direzione,
 se cerchi nel tempo
 il centro dell'essere
 che lentamente muore,
 se sul mare del dubbio
 guidi il tuo battello
 mira bene allo zenit
 e che la rotta sia non d'avventura.

As in previous works Bruno Rombi gives great prominence to what makes the Mediterranean unique in terms of philosophy, landscape and tradition. *Il battello fantasma* is yet another example of how a contemporary poet can convey useful messages through the rediscovery of what has been traditionally acclaimed as a constant, namely the relationship between man and nature. In this particular case, nature is synthesized in the sea, an exceptional semblance of infinity, and yet recognizable through the senses. Numerous poems derive their charm and distinctiveness from their reference to the ocean, the great wide expanse in which Rombi gets a glimpse of mystery, immutability and meaningfulness.

The key metaphor is obviously the "battello", an object as well as an image which pervades many poems, and relates it to what must be the most indomitable wish of the poet: to come to terms with what is so near and yet so remote. Visibly it all simply refers to the sea, but poetically it evokes the inner world. A sensory perception grows into a metaphysical experience. His essential phraseology is all derived from one unique environment, and man is once again conceived as a traveller, actually a sailor never sure of himself, and still keen to

arrive at a secure point and stop and rest. That may not be possible but art transforms it into a process heading towards self-accomplishment. Even post-modern poetry relies on the strength of illusion.

The sense of expectation is in fact a pervading component of Rombi's constant poetic mood. In *L'attesa del tempo* (1983), perhaps Rombi's most significant contribution to Italian poetry, he had already made full use of the journey archetypal pattern and enriched it with spiritual implication. The real protagonist is here his dead mother, and his sentiments only evoke a past which can never be recaptured, not even in terms of emotions. That made poetry itself look quite different from itself. Carlo Bo had then spoken of "memorie eterne", almost figments of a certain type which somehow survive, motionless and equally useless, in some remote recess of memory.

Against all this background, which Rombi has managed to construct in the past two decades, he now sets his most recent scenario: the boat is also a dream, the figurative expression of a need which not even poetry can adequately convey through words and rhythms. *Il battello fantasma* is essentially a reflection on this belief.

Silence ("Il nuovo giorno"), memory ("Ridesto all'incanto"), solitude ("Il senso della solitudine"), childhood ("Là, dove ancora..."), nature ("Nostalgia della natura") and various other motives are all intertwined in a manner that once again transforms different poems into sections constituting one long work, phases of one weary journey. Rombi has a tendency to convert separate lyrics into segments of a sort of a transparent novel. The narrative mood prevails, at it does in other instances in his career, but it is the construction of a spiritual autobiography that ultimately concerns him. This is evinced both stylistically (words, phrases, rhythmic patterns, syntactic structures) and thematically (the choice of metaphors, the insistence on a definite set of symbols).

The most important feature of the book is perhaps the emotional intensity with which the poet gives shape to his innermost experiences. He is quite at ease to relate contemporary history to his own feelings, and is equally calm and serene in expressing sadness and thoughtfulness. This may be partly due to his technical ability in handling words but it also emanates from the conviction that in the meantime, along this troubled process, something permanent and unique has been conclusively acquired.

The opening lines of "Il senso della solitudine" somehow sum up the whole meaning of the poet's long search. Timelessness, immobility and certitude are somehow here referred to as inexpressible feelings, and the underlying sense of acceptance is a final stage:

Che poi il senso di questa solitudine
sia comprensione dell'essenza estrema;
che il confronto con l'essere che assume
ogni uomo a specchio della vita
sia poi la verità che in fin si scopre...

It seems that such a condition may be considered as Bruno Rombi's ultimate point of arrival. His religious belief and his existential approach to facts do not in any way exclude each other. Both are acquisitions, to which his poetic output has given ample proof along the years.



Rombi seeks to attain profundity through the adoperation of elementary, basic language. His essential words, phrases and structures are relatively simple, though pregnant with meaning throughout. Their place in the script renders them different. Such is his manner in attaining universal significance, and in transforming biographical data into moments of collective relevance. Equally detached from whatever is immediate and personal, and relatable to what is basically relevant, his poems are an authentic indication of where contemporary poetry stands.

Universal meaning, indeed present directly or as a hugely loaded understatement, is an integral part of Rombi's formula of composition. No poem of his can actually exist and be appreciated for what it really is without a reference to something outside, infinitely wider, and more far-reaching, much larger than itself. He is always seeking to transform an event, a feeling, a relationship, into a paradigm of absolute proportions. The best example of this attitude is provided by *Tsunami*, a landmark in Rombi's long poetic career, a remarkable achievement in terms of conceptualisation and technique. Here the poet who thinks and the poet who feels meet somewhere, to interrogate, perhaps to challenge, each other. The final outcome is a synthetic integration of both attitudes. *Tsunami* evokes a specific historical event, but it also unfolds itself into a sort of manifestation of what human sensibility, in all times and under any other unfavourable circumstance, is capable of thinking and concluding. A tragic natural event of unprecedented gigantic proportions is initially described in terms of drama and force, and in the span of a few lines the poet ably succeeds in constructing the required environment. It is required not simply because a story has to be told, but also because an inner experience, highly disturbing and incomprehensible, has to be somehow narrated and justified.

Is this actually possible? That is where history and intuition, fact and thought, events and sense, come to terms, also to contradict each other, or hopefully to coincide. There then comes the poet with his metaphysical reflections on this event, now reduced to a mere symbol of the conflict between unpredictable forces of nature and humanity's eternal quest for happiness and security. As in other instances, Rombi does not fail to include the Theological dimension in the complex definition of his poetry. *Tsunami* is a long poem which integrates various cultural and literary elements typical of a whole era. Here mother nature is seen in its unpredictably sombre, mysterious dimension, and tragic experience leads to conclusions which again have nothing to do with what is presumably an ecological consideration. His *Tsunami* somehow makes use of description so as to transcend the significance of what seems to be merely physical. In such points environmental poetry is indeed seen for what it really is: an approach to truth and beauty as felt, perennially and beyond any given place, within the human soul.

The gap between intimacy and politics

The complexity of a highly prolific poet can be best analysed through the recognition of what makes him different even to himself. Bruno Rombi vividly comes forth as an intriguing interpreter of humankind in the light of various typical situations which are frequently treated as unique moments of one wholesome, though contrasting, spiritual

voyage. Poetry of a distinctive nature is once more justified critically for complementing life, translating words into action.

As Professor Liliana Porro Andriuoli points out in her *Poesia intimistica e civile in Bruno Rombi* (1999), there are two unmistakable aspects constituting his strong personality: the intimistic and the political. The essential poet is perhaps the first one, since Rombi's social commitment is frequently expressed through outbursts of anger and protest. There is consistency in his judgement, and nowhere does it seem that he modifies his attitude throughout the whole span of his poetic life, since 1956. His political disdain, however, still betrays the classical and equally prevalent idea that a poet is essentially the interpreter of the sense of being rather than the reformer of systems of living.

His treatment of politics is more existential than factual. This belief involves a particular approach to language, even though the poet consistently resorts to simple and clear diction and is never superficially refined or too literary. Rombi naturally keeps his justifiable degree of distance from the familiar forms of prose, and is never easily predictable or platitudinous. His superb use of Italian goes far beyond the normal limits of idiomatic correctness.

In his *I poemi del silenzio*, published in 1956, consisting of three relatively long poems of an intimately personal character, he already provides a quite clear view of his lyrical identity. In *I poemi dell'anima* (1962) he makes a great effort to widen the scope of his inspiration and to treat universal themes, such as solitude, certitude, suffering and faith.

Rombi's profound attachment to his island of birth, Sardegna, comes to the fore in *Canti per un'isola* (1965), to which Liliana Porro Andriuoli duly gives great importance. She detects the poet's most decisive moment of political commitment, a trend which will somehow attain higher significance and greater intensity in later works. But the existential character of Rombi's real concern with life immediately regains priority in his next collection of verse, *Oltre la memoria*, launched in 1975. The fundamental aspect is a sort of rediscovery of what is actually the poet's authentic source of creative activity: the identification of the relationship between experience and sensibility. In various poems departing from an autobiographical standpoint, Bruno manages to attain universal significance without becoming too detached from an identifiable given situation.

Other books by Bruno Rombi may be referred to chronologically and carefully analysed in terms of their fundamental thematic content. The principle that unity underlies real art is quite important and can be evoked here to explain most of the poet's characteristics. Through the identification of major motives underpinning *Forse qualcosa* (1980), *Enigmi animi* (1980), *L'attesa del tempo* (1983), *Riti e miti* (1991), *Un amore* (1992), *L'arcano universo* (1995) and *Otto tempi per un presagio* (1998), the poet's identity is duly exemplified as dualistic. It never reaches the point of integrating the two extremes if not in moments when the socio-political context is strongly condemned for what is essentially antithetic to human integrity. Liliana Porro Andriuoli speaks of the "two hearts of Rombi", one being projected towards the external world, the other one keen on discovering the real meaning of being. What actually distances the two extremities constitutes the essence of Bruno Rombi's better known works. Again, the natural environment within which he sets his own proposal of life seems to embody the compromise between the two'; it stands for permanency. The cycle of life, as evinced in vegetative and sensitive life, can be thus better perceived in its mysteriousity by humankind, since it is objectivised. As Sardegna relies

greatly on tourism for economic purposes, so does the observation of nature and its eventual transformation into poetic feeling transform the ecological poet into a sort of spiritual tourist. Mobility is quite prominent in Bruno's verse, as the islander is mainly a discoverer of otherness in all its forms.

The bibliography of the critical works which have been written on the poet since 1963 is long indeed and amply manifests the distinct recognition Rombi has acquired as a prominent poet in both his country and abroad. If many scholars have given their share in making this prominent poet known to the world of literature and to the general public at large, that is only due to the fact that he manages to transform the futile instances of daily life into symbols which are both timeless and superior to whatever is local and immediate. In the light of this the relationship between the two extremities of intimacy and politics attains its full significance.



Kiadja a JATEPress
6722 Szeged, Petőfi Sándor sugárút 30–34.
<http://www2.u-szeged.hu/jatepress/>

Felelős kiadó: Dr. J. Nagy László egyetemi tanár, tanszékvezető
Felelős vezető: Szőnyi Etelka kiadói főszerkesztő
Méret: B/5, példányszám: 100, munkaszám: 24/2010.